

Documentation

REPUBLIQUE RWANDAISE



Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

**CONFERENCE MONDIALE SUR LA REFORME AGRAIRE
ET LE DEVELOPPEMENT RURAL (1979)**

**RAPPORT NATIONAL
DE SYNTHÈSE**

Juin 1978

R E P U B L I Q U E R W A N D A I S E

MINISTERE DE L' AGRICULTURE
ET DE L' ELEVAGE.

CONFERENCE MONDIALE SUR LA REFORME AGRAIRE
ET LE DEVELOPPEMENT RURAL (1979)

RAPPORT NATIONAL DE SYNTHESE.

Jun 1978.

T A B L E D E S M A T I E R E S .

	<u>Page</u>
A. <u>SITUATION ET PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES</u>	1
1. <u>INFORMATIONS PERTINENTES SUR LES RESSOURCES MATERIELLES</u> <u>DU RWANDA</u>	
1.1. Caractéristiques générales	
1.2. Caractéristiques physiques	
1.3. Caractéristiques démographiques et sociales	2
1.4. Rôle de l'Agriculture	
1.5. L'activité de l'élevage	3
1.6. L'activité forestière	
1.7. L'activité piscicole	
1.8. Mines et Industries	
1.9. Energie	4
1.10. Tourisme	
2. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>	
2.1. Structure de la population	
2.1.1. Structure par âge et par sexe	
2.1.2. Répartition géographique	6
2.2. Mouvements migratoires	8
2.2.1. Migration interne	
2.2.2. Migration internationale	9
2.3. Taux d'accroissement de la population	10
2.4. Groupes sociaux	
3. <u>Terre et Population rurale</u>	12
3.1. Pression de la population sur la terre	
3.1.1. Les exploitations agricoles et le nombre d'actifs	
3.1.2. Les terres agricoles disponibles	14
3.1.3. Les superficies agricoles disponibles par famille.	17
3.2. Régime foncier au Rwanda	20
3.3. Structure de la population	21
3.3.1. Production vivrière	22
3.3.1.1. Production vivrière en milieu traditionnel	22
3.3.1.2. Revenu monétaire et superficie cultivée	25
3.3.1.3. Production vivrière en paysannat	26
3.3.1.4. Revenu monétaire moyen en paysannat	27
3.3.2. Cultures industrielles et semi-industrielles	28
3.3.3. Revenu global annuel des cultures.....	30

II

	<u>Page</u>
3.3.4. L'activité de l'Elevage	31
3.3.4.1. Considérations générales	31
3.3.4.2. La productions des élevages	32
3.3.4.3. La commercialisation du bétail.....	34
3.3.5. L'activité forestière	34
3.3.6. Activités piscoles	35
3.4. Possibilités d'expansion des cultures	36
3.4.1. Tendances actuelles d'expansion des cultures	36
3.4.2. Superficies occupées annuellement par les cultures	37
3.4.3. Superficie de culture encore disponible.....	38
3.4.4. Possibilités d'augmenter les rendements	39
3.4.4.1. Conservation et amélioration de la fertilité ..	39
3.4.4.2. Utilisation de matériel sélectionné	41
3.4.4.3. Amélioration des méthodes culturales	44
3.4.4.4. Protection phytosanitaire	45
4. <u>ETAT ET POTENTIEL DE LA PRODUCTION NON AGRICOLE</u>	46
4.1. Mines	46
4.2. Industries	46
4.3. Artisanat	48
4.4. Tourisme	49
5. <u>EDUCATION ET FORMATION</u>	51
5.1. Enseignement	
5.1.1. Enseignement primaire	52
5.1.2. Enseignement post-primaire	53
5.1.3. Enseignement secondaire	54
5.1.4. Enseignement supérieur et universitaire	55
5.2. Education des adultes	55
5.3. Emissions radiodiffusées	56
6. <u>CONDITIONS D'EMPLOI</u>	57
6.1. Emploi agricole	57
6.1.1. Volume et tendances	57
6.1.2. Rémunérations	57
6.1.3. Conditions	57
6.1.4. Sous-emploi	59
6.2. Emploi rural non agricole	59
6.3. Emploi des ruraux dans les zones urbaines	59

III

	<u>Page</u>
7. <u>CONDITIONS ET BESOINS SOCIAUX DE BASE</u>	61
7.1. Nutrition et ration énergétique	61
7.2. Equipement sanitaire	63
7.2.1. Etablissements de santé	63
7.2.2. Personnel de santé	63
7.3. Etat de l'habitat rural	68
7.4. Equipement collectif	70
7.4.1. Alimentation en eau de la population rurale	70
7.4.2. Services sanitaires	71
7.4.3. Ecoles	72
7.4.4. La formation agricole	76
7.4.5. Travaux publics	77
8. <u>REPARTITION DES REVENUS</u>	80
9. <u>ORGANISATION DE LA POPULATION RURALE</u>	81
10. <u>STRUCTURE ET DOMAINE DE COMPETANCE DES SERVICES</u>	
<u>PUBLICS</u>	81
10.1. Structures administratives du pays	81
10.2. Organigramme du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	83
10.3. Les services pour la recherche agricole	87
B. <u>POLITIQUES ET PROGRAMMES APPLIQUES</u>	93
1. <u>PROBLEMES ET CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT</u>	93
1.1. Equilibre alimentaire et croissance démographique	93
1.2. La sous-utilisation du potentiel humain	95
1.3. Les conditions de vie précaire et sans attrait	96
1.4. Les déséquilibres financiers	97
1.5. Les exigences de la coopération interafricaine	98
2. <u>LES QUATRE MISSIONS DU PLAN</u>	98
2.1. Développement rural	99
2.1.1. Missions et objectifs du développement rural	99
2.1.2. Les objectifs traduits en chiffres	101
2.1.3. Moyens prioritaires et politique du développement	101
2.1.4. Stratégie du développement rural	106

IV

	<u>Page</u>
2.2. Moyens à mettre en oeuvre - secteur commerce.....	110
2.3. Développement des infrastructures	114
2.3.1. Missions et objectifs du développement des infra- structures	114
2.3.2. Les moyens prioritaires pour les infrastructures..	117
2.4. Développement social, culturel et administratif.....	122
2.4.1. Missions et objectifs	122
2.4.2. Moyens prioritaires	122
2.4.3. Stratégie du développement social et administratif	127
3. <u>LA REALISATION DU PLAN.</u>	129
3.1. Les performances attendues pour la période du plan .	129
3.1.1. La production intérieure brute	129
3.1.2. Le commerce extérieur	130
3.1.3. La création d'emplois nouveaux	130
3.1.4. Amélioration des revenus par tête	131
3.2. Le financement du plan	131
3.3. Politique financière du Gouvernement	133
C. <u>SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	143
1. <u>REFORME AGRAIRE</u>	143
2. <u>DEVELOPPEMENT RURAL</u>	145
3. <u>PROBLEMES INTERNATIONAUX</u>	146

LISTE DES TABLEAUX.

	<u>Page</u>
1. Population par groupes d'âge et par sexe (1970)	5
2. Population par groupes d'âge et par sexe (1976)	5
3. Population par préfecture	6
4. Evolution de la densité brute	7
5. Evolution de la structure du peuplement	8
6. Taux d'accroissement entre 1950 et 1975	10
7. Catégories socio-professionnelles	11
8. Nombre d'exploitations agricoles familiales	13
9. Répartition des surfaces inutilisables	15
10. Superficie maxima des terres de cultures	17
11. Relation terre - population	18
12. Productions vivrières des 5 dernières années	23
13. Superficies et productions vivrières en 1977	24
14. Productions vivrières commercialisées	25
15. Production vivrière globale en paysannat	26
16. Superficies et revenus en paysannat	27
17. Productions industrielles par catégorie	28
18. Revenu moyen provenant des cultures industrielles ..	29
19. Répartition régionale du Gros Bétail en 1977	31
20. Production de l'élevage	33
21. Situation des étangs piscicoles	35
22. Production des pêcheries lacustres	35
23. Superficies annuelles des cultures	36
24. Réalisations anti-érosives	39
25. Rendements comparés des cultures	43
26. Hotellerie au Rwanda	49
27. Ventilation des personnes et nuités	50
28. Evolution des effectifs du primaire	52
29. Evolution du nombre des écoles de 1968 à 1975	52
30. Effectif des élèves du secondaire	54
31. Nombre de personnes par centres d'alphabétisation ..	55
32. Répartition des travailleurs du secteur agricole ..	57
33. Superficies des unités de production	58
34. Ration alimentaire	62
35. Répartition du personnel de santé par préfecture	64
36. Etablissements sanitaires Rwandais	67
37. Répartition des écoles et des salles	73
38. Centres d'alphabétisation	76
39. Trafic des passagers à bord des autobus	78
40. Transports aériens	79

LISTE DES TABLEAUX (suite).

	<u>Page</u>
41. Revenus des ruraux et des non-ruraux	80
42. Croissance de la population	94
43. Missions et objectifs du développement	100
44. Orientation du secteur des infrastructures	115
45. Orientations du secteur social, culturel et adminis- tratif	124
46. Evolution de la P.I.B. pendant la période du plan ...	129
47. Evolution du commerce extérieur (1976 - 1981)	130
48. Création d'emplois par grand secteur d'activités	130
49. Calcul des financements 1977 - 1981	132
50. Objectifs de la politique financière du Gouvernement.	134
51. Enveloppes financières affectées à chaque secteur de l'économie.....	142

Le Comité National d'experts chargé de préparer la Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural a été désigné par la lettre N° 2.108/12.01 du 18 Octobre 1977, de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

Il est composé comme suit:

1. Mr.HITAYEZU Emmanuel Directeur Général de l'Agronomie
au Ministère de l'Agriculture et de
l'Elevage;
2. Mr.KABAGABO Philippe Chef de Bureau "Réforme Agraire"
au Ministère de l'Agriculture et de
l'Elevage;
3. Mr.NDIBWAMI Joseph Directeur au Ministère de la Justice;
4. Mr.GAKWAYA Dominique Directeur Général à la Présidence de
la République;
5. Mr.MUSEMA Alfred Directeur Général au Ministère de
l'Agriculture et de l'Elevage;
6. Mr.MURENGEZI Cyprien Chef de Division au Ministère du
Plan;
7. Mr.KALISA Jean Bosco Chef de Division au Ministère de
l'Agriculture et de l'Elevage;
8. Mr. VAN DEN STEEN Conseiller au Ministère de l'Agri-
culture et de l'Elevage;
9. Mr. DELEPIERRE Conseiller au Ministère de l'Agri-
culture et de l'Elevage.

A. SITUATION ET PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES.

Cette première section du rapport de synthèse constitue la base indispensable pour comprendre la politique de développement adoptée et pour évaluer le progrès réalisé.

La situation socio-économique générale est la résultante d'un grand nombre de facteurs particuliers et de circonstances qui s'imbriquent les uns dans les autres. Cette section du rapport donne des informations circonstanciées sur les éléments les plus importants de la situation actuelle. Une analyse de l'évolution des éléments clés au cours des dernières années a été incluse partout où la disponibilité des données le permet; ceci afin de mieux comprendre les problèmes soulevés ainsi que leur incidence dans l'avenir.

1. INFORMATIONS PERTINENTS SUR LES RESSOURCES MATERIELES DU RWANDA.

1.1. Caractéristiques générales.

Situé au coeur de l'Afrique à 1.200 km de l'océan Indien et à 2.000 km de l'Atlantique, le Rwanda est un petit pays comptant plus de 4.000.000 d'habitants pour une superficie générale de 26.338 km².

Si sa position centrale présente potentiellement, de grands avantages en matière de transit et de distribution, la longueur des voies commerciales par contre ainsi que la chéreté et l'irrégularité des transports constituent un sérieux handicap parfois lourdes de conséquences.

1.2. Caractéristiques physiques.

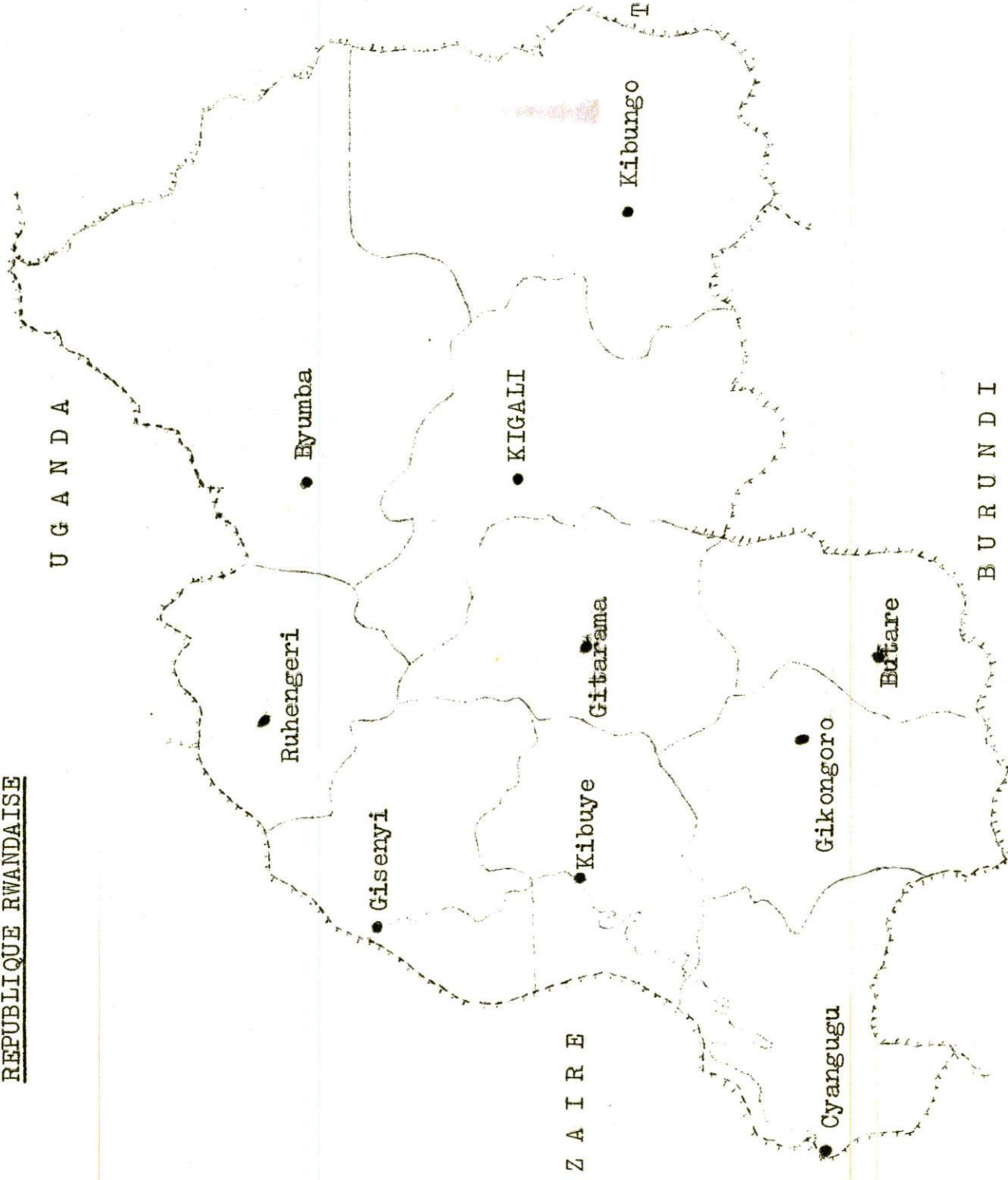
Le Climat du Rwanda est de type équatorial tempéré par l'altitude. La pluviosité annuelle est en moyenne de 1200 mm avec un maximum d'environ 2000 mm sur les hauteurs de la crête Zaïre-Nil et un minimum de 800 mm dans les plaines du Sud-Ouest (Parc de l'Akagera).

Les températures moyennes journalières varient suivant l'altitude entre 16° et 24° avec une moyenne de 18°C.

Le plateau central du Rwanda couvre la plus grande partie du Rwanda et s'étend entre les altitudes de 1500 m et 1950 m d'altitude. Ce plateau est en réalité découpé en d'innombrables collines par un réseau dense de vallées marécageuses.

REPUBLIQUE RWANDAISE

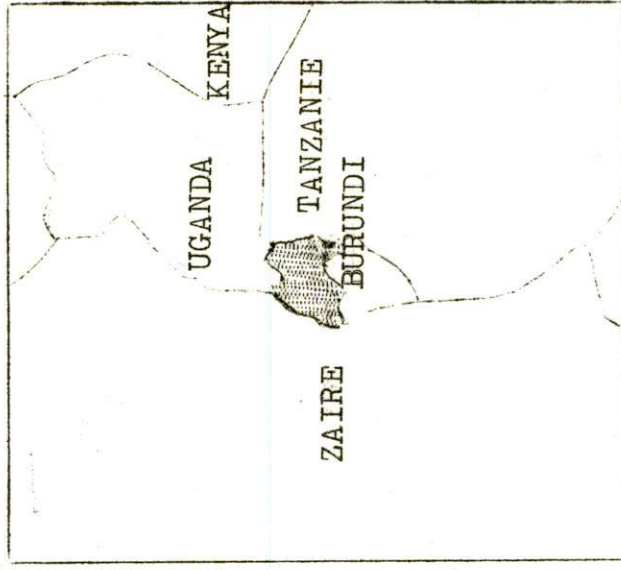
U G A N D A



Z A I R E

T A N Z A N I E

B U R U N D I



UGANDA

KENYA

TANZANIE

BURUNDI

ZAIRE

La région de l'Est est caractérisée par de larges vallées et une série de lacs délimités par de basses collines.

A l'Ouest les collines s'élèvent progressivement pour atteindre parfois 2.500 m d'altitude sur la crête de partage des eaux du Zaïre et du Nil. Cette épine dorsale orienté N - S parcourt tout le pays et se termine au Nord par des plaines fertiles de lave et des volcans dont les plus hauts sommets dépassent 4000 m d'altitude.

1.3. Caractéristiques démographiques et sociales.

Au 31 décembre 1976, la population rwandaise était estimée à 4.336.670 habitants.

Le taux d'accroissement naturel de la population est évalué à 2,65%. Elle présente une structure par âge très jeune (43,8% de moins de 15 ans).

La famille moyenne est composée de 4,7 membres.

Près de 95% des familles sont disséminées dans les campagnes et cultivent des petites exploitations individuelles.

1.4. Le rôle de l'Agriculture.

Le secteur agricole constitue dans le pays la structure portante de l'économie nationale. Les activités agricoles s'exercent au niveau de petites exploitations familiales, morcelées en parcelles de dimensions plutôt réduites.

Les surfaces disponibles pour l'agriculture représentent 50% de la superficie totale tandis que 30% sont occupés par des lacs, des forêts naturelles protégées, des grandes étendues marécageuses ainsi que des parcs et réserves. Les 20% restants sont de par leur nature inaptés à l'agriculture : sols rocaillés ou dégradés, de très fortes pentes, sols sous boisement artificiel etc...

La dimension moyenne de l'exploitation familiale ne dépasse guère 1 Ha.

L'outillage agricole reste très rudimentaire. La culture mécanisée et la traction bovine sont inexistantes. L'utilisation des engrais minéraux est très limitée.

Les cultures vivrières de subsistance occupent 95% du terrain cultivé. Par ordre d'importance (en superficie) on peut citer: haricots, bananier, sorgho, patates douces, maïs, pois, manioc, pommes de terre, arachide...

Les cultures d'exportation représentent 5% de la superficie cultivée. Dans l'ordre de leur importance, on a: Café, Thé, Pyrèthre, quinquina, coton.

D'après la Banque Nationale, les exportations agricoles atteignaient en 1976 le montant de 7.114 millions de francs rwandais soit 80% des exportations totales contre 65% en 1970.

1.5. La place de l'élevage

L'élevage tient une place relativement importante dans le pays. La production animale fournit 6% du P.I.B.

Le troupeau de gros bétail est constitué d'animaux de race Ankole à longues cornes.

En 1976, le troupeau comptait 637.600 têtes de gros bétail. Le cheptel est toutefois en régression depuis 1971. Cette régression est due à la diminution des pâturages aussi bien sur le plan quantitatif (mise en culture) que sur le plan qualitatif (surpâturage, dégradation...).

La productivité du troupeau reste faible.

1.6. L'activité forestière

La forêt naturelle protégée sur la Crête Zaïre-Nil couvre une superficie de 137.000 Ha. Les savanes boisées dans l'Est du pays s'étendent sur 233.000 Ha mais elles disparaissent peu à peu, défrichées pour l'agriculture ou coupées pour les besoins du chauffage.

Il existe en outre, 53.890 Ha de boisements constitués par différentes espèces d'Eucalyptus, de Grévillia, de Cyprès et de Pins.

1.7. L'activité piscicole

La pisciculture est pratiquée principalement dans les lacs (1.450 T de poissons). Les 2.400 étangs répartis dans le pays ont produit 26 T de poissons en 1977.

La valeur totale des produits piscicoles est estimée à 95 millions de Frw.

1.8. Mines et Industries

Après l'agriculture, les produits miniers occupent la seconde place au niveau des exportations totales du pays.

La Société Rwandaise d'Exploitation Minière (SOMIRWA) assure la totalité de l'exportation des minerais qui sont dans l'ordre de: la cassitérite (2.200 T), Wolfram (800 T), Colombo-tantalite (70 t).

L'industrie est encore peu développée au Rwanda.

Il s'agit principalement d'industries agro-industrielles de transformation (usines à thé, sucrerie, tannerie, confiserie, brasserie, usine de pyréthrinés).

1.9. Energie

La production et la distribution d'électricité et du gaz est assurée par la société ELECTROGAZ. La consommation était en 1975 de 36,6 millions de KWh dont 80% pour la capitale. L'interconnection des centrales de Ntaruka et Rusizi I est en cours de réalisation.

L'importation des produits pétroliers est en augmentation constante. Elle atteignait en 1976 15.000 T pour l'essence et 14.600 T pour le gaz-oil.

1.10. Tourisme

Le Rwanda a un potentiel touristique indéniable. Le Gouvernement s'attache à donner une ampleur marquée au développement touristique.

La capacité hôtelière sera fortement augmentée dans les prochaines années. Le nombre de touristes étrangers en 1976 a été estimé à 5.000 personnes.

2. RESSOURCES HUMAINES.

En plus d'autres paramètres démographiques, le Rwanda se distingue par sa forte densité, la plus élevée de l'Afrique, estimée à 170 hab./km² en 1977.

2.1. Structure de la population

On examinera successivement la structure par âge et par sexe et par habitat.

2.1.1. Structure par âge et par sexe

Cette structure est donnée par la composition par âge et par sexe. Ce sont là les 2 critères fondamentaux sur lesquels se greffent tous les autres.

Dans l'ensemble, l'âge d'une population nationale est déterminée en premier lieu par le nombre d'enfants qu'ont les femmes.

Le Rwanda à une population très jeune comme on peut voir dans les tableaux suivants. Le tableau I présente la structure par âge et sexe de la population totale, la proportion pour chaque groupe d'âge pour 100.000 habitants au total ainsi que le rapport de masculinité.

Tableau 1 : Population Rwandaise par groupes d'âge et par sexe au 5.11.1970.

: Groupes : : d'âges :	Population totale			: Pop. pour 100000 : : habitants :		Rapport
	S.M.	S.F.	TOTAL	S.M.	S.F.	: de mascu- : linité :
: 0-4 ans :	307847	317116	624963	8242	8489	97,07
: 5-9 :	248790	265974	514764	6660	7120	93,53
: 10-14 :	240945	256635	497580	6450	6870	93,88
: 15-19 :	190888	212182	403070	5110	5680	89,96
: 20-24 :	130515	142183	272698	3494	3806	91,79
: 25-29 :	107211	121406	228617	2870	3250	88,30
: 30-34 :	96005	107585	203590	2570	2800	89,23
: 35-39 :	91895	100114	192009	2440	2680	91,79
: 40-44 :	80689	91148	171834	2160	2440	88,52
: 45-49 :	75459	84424	159883	2020	2260	89,38
: 50-54 :	69108	76206	145314	1850	2040	90,68
: 55-59 :	61264	67240	128504	1640	1800	91,11
: 60 et + :	91895	100861	192756	2460	2700	91,11
: Tous :						
: âges :	1172511	1943074	3735585	47985	52015	92,11

Source: Annuaire Démographique 1974 (ONU), p. 160 - 161.

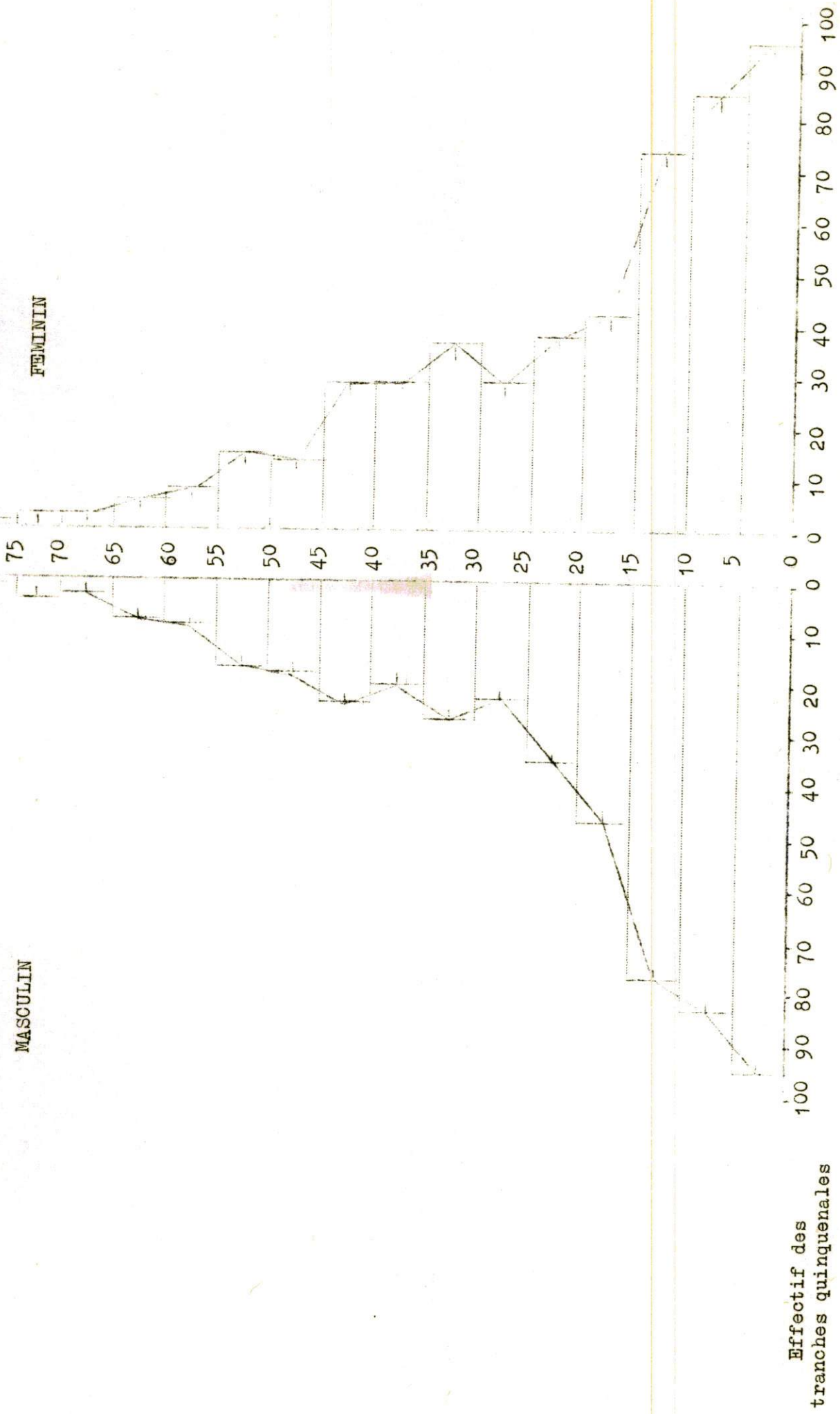
Tableau 2 : Population Rwandaise par groupes d'âges et par sexes au 31.12.1976

: Groupes : : d'âges :	Population totale			: Pop. pour 100000 : : habitants :		Rapport
	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	: de mascu- : linité :
: 0 - 9 :	733180	709400	1442580	16907	16350	103,35
: 10 - 14 :	298020	301210	599230	6872	6946	98,94
: 15 - 19 :	240370	242690	483060	5543	5596	99,04
: 20 - 24 :	187190	181310	368500	4316	4181	103,24
: 25 - 59 :	600100	692690	1292790	13838	15973	86,63
: 60 - 64 :	32580	33710	66290	751	777	97,19
: 65 et + :	41510	42710	84220	957	985	97,19
: Total :	2132950	2203720	4336670	49184	50816	96,78

Source: Ministère du Plan.

PYRAMIDE DES AGES

ENSEMBLE RWANDA



Pourcentage des populations de :

0 - 14 =	43,8 %
15 - 59 ans =	51,0 %
60 ans et plus =	5,2 %

Ce paramètre et la forme de la pyramide des âges montrent clairement que la population rwandaise présente une structure par âge très jeune, situation qui se maintient jusqu'aujourd'hui.

2.1.2. Répartition géographique (ou distribution spatiale)

La dispersion de la population rwandaise dans les ingo (familles - ménage) implantés sur les collines, l'absence de village regroupant les familles, en bordure des axes ou des sites privilégiés, le nombre réduit des centres urbains caractérisent la répartition géographique de la population.

Tableau 3 : Population du Rwanda par Préfecture

Préfectures	1971	1972	1973	1974	1975
Butare	573.325	583.534	594.632	604.951	613.299
Byumba	379.034	386.018	397.238	411.859	421.800
Cyangugu	286.833	291.860	295.028	300.580	305.619
Gikongoro	332.488	336.520	344.556	350.148	355.378
Gisenyi	386.494	391.186	407.113	415.480	425.207
Gitarama	500.261	512.652	524.718	532.452	542.678
Kibungo	253.393	261.365	272.054	280.024	289.548
Kibuye	239.210	242.138	250.502	256.380	263.062
Kigali	409.568	436.264	460.722	476.659	493.104
Ruhengeri	481.449	489.084	506.518	515.242	524.093
Tot. Nbre					
d'habitants	3.842.055	3.930.621	4.053.081	4.143.783	4.233.788

Le Tableau suivant montre l'évolution de la densité brute de 1950 à 1975.

Tableau 4 : Evolution de la densité brute

Années	Estimation du nbre d'habitants au 31/12	Nbre d'habitants au km ²
1950	1.954.870	74
1951	2.011.561	76
1952	2.152.418	82
1953	2.211.678	86
1954	2.272.732	86
1955	2.326.512	88
1956	2.390.861	91
1957	2.468.449	94
1958	2.551.000	97
1959	2.634.451	100
1960	2.694.950	102
1961	2.784.117	106
1962	2.876.053	109
1963	2.971.000	113
1964	2.971.000	117
1965	3.191.894	121
1966	3.321.706	126
1967	3.415.573	130
1968	3.509.250	133
1969	3.622.580	138
1970	3.735.585	142
1971	3.842.055	146
1972	3.930.621	149
1973	4.053.081	154
1974	4.143.783	157
1975	4.233.788	161

Nous constatons donc une évolution annuelle régulière qui aboutit au doublement de la densité de la population en 22 ans (1950 - 1972).

Mais le tableau 5 exprime mieux cette rapide évolution.

Tableau 5 : Evolution de la structure du peuplement

Classes de densité	% du territoire en 1948	% population en 1948	% territoire en 1970	% population en 1970
: 80 h./km ²	: 52,3	: 20,8	: 35	: 7,5
: 80 h. à 150 h./km ²	: 38	: 54,2	: 20	: 15,6
: 150 h. à 300 h./km ²	: 9,5	: 24	: 36	: 54,6
: 300 h. et plus /km ²	: 0,2	: 1	: 8,2	: 22,3

A l'examen de ce tableau, on constate que 75% de la population vivait sur 90,3% du territoire en 1948, dans les classes de densité inférieures à 150 h/km², tandis qu'en 1970, 75% de la population vit sur 44,2% du territoire dans les classes de densité supérieures à 150 h/km².

On aboutit ici également à un doublement de la densité en 22 ans. Il est également à noter que la plus forte densité se retrouve dans les préfectures de l'axe central du pays (Butare, Gitarama et Ruhengeri).

2.2. Mouvements migratoires

Nous traiterons ce problème dans le contexte d'un "ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée.

De plus, seuls les déplacements définitifs ou temporaires à longue durée retiendront notre attention.

2.2.1. La migration interne

Au Rwanda, malgré le profond attachement de la population à sa colline natale, la pression démographique parvient, là où elle devient critique, à provoquer le départ de l'excédent démographique vers des régions encore capables d'accueillir de nouveaux ménages.

En 1970, 27% seulement des rwandais ont changé de domicile depuis leur naissance, soit 993.756 personnes, dont 627.190 sont des femmes qui ont généralement suivi leur mari.

La répartition de ce pourcentage est la suivante:

- à l'intérieur d'une même commune 12,5%
- à l'intérieur d'une même préfecture 8,1%

- par passage d'une préfecture à l'autre	5,4%
- par retour de l'étranger	1 %

Les mouvements à l'intérieur d'une même commune sont surtout d'origine matrimoniale, tandis que les mouvements intra et interpréfectoraux sont des mouvements essentiellement ruraux traduisant la recherche de nouvelles terres. L'attraction urbaine, même dans le cas de Kigali, ne se manifeste que de manière "subordonnée".

L'influence du phénomène urbain, si généralement déterminante ailleurs, reste secondaire dans les processus de redistribution de la population rwandaise. Néanmoins, l'exode rural pose déjà de graves problèmes d'emplois, logement et autres surtout dans la capitale, point de mire de la majorité de ces migrants sans qualification ni expérience.

2.2.2. Migration internationale

a) L'émigration

On peut classer cette émigration en 3 catégories. La première est constituée de personnes allant chercher un travail temporaire dans les pays limitrophes. Ces mouvements existaient déjà bien avant l'indépendance; le séjour pour les travailleurs indépendants (ceux qui partent par initiative propre) peut aller de 3 mois à 2 ans généralement, surtout pour les célibataires. A côté de ces mouvements incontrôlés, l'administration belge organisait une exportation de la main-d'oeuvre rwandaise vers les mines du Shaba et vers les colonats du Nord - Kivu. L'année dernière (septembre) un accord du même genre a été conclu entre le Rwanda et le Gabon pour le recrutement de la main-d'oeuvre rwandaise, dont le contrat est de 2 ans renouvelable.

La deuxième catégorie est celle des personnes quittant définitivement et volontairement le pays pour s'installer ailleurs. Jusqu'à présent cette catégorie est très limitée. On a surtout ces mouvements dans les régions limitrophes de l'Uganda et la Tanzanie. Dans cette catégorie se placent également les personnes parties en quête de travail mais qui sont finalement fixées pour de bon dans le pays d'accueil.

La 3ème catégorie est constituée de réfugiés, qui, suite à la révolution sociale de 1959 se sont vus forcés de quitter le pays. Ils se sont installés dans les 4 pays limitrophes.

b) L'immigration

Les entrées des étrangers au Rwanda, pour une longue durée, se limitent généralement à celles des fonctionnaires des assistances bilatérales ou multilatérales.

Dans le temps, on a également eu des indo-pakistanaïsi qui s'occupaient du commerce, mais ils n'ont jamais acquis une importance numérique.

En 1970, on comptait plus de 36.000 rwandais à l'étranger et revenus s'installer au pays, tandis qu'on y recensait 17.000 africains étrangers.

On a enregistré également en 1972, une entrée massive de réfugiés barundi.

2.3. Taux d'accroissement de la population.

L'accroissement annuel de la population résulte du bilan suivant: (Naissance + Immigration) - (Décès + Emmigration), autrement dit, c'est la différence entre la somme des entrées et celle des sorties. L'accroissement naturel est celui qui résulte du mouvement naturel seulement, c'est à dire du bilan naissance - décès; tandis que le bilan immigration - émigration donne la migration nette.

Pour le Rwanda, nous ne disposons que du taux d'accroissement naturel dont l'évolution depuis 1950 est représentée au tableau suivant:

Tableau 6 : Taux d'accroissement naturel entre 1950 et 1975.

: Années	: Taux brut de natalité (n:‰)	: Taux brut de mortalité (m:‰)	: Taux d'accroissement naturel (r :‰)
: 1950 - 1955	: 52,8	: 31,2	: 21,6
: 1955 - 1960	: 52,2	: 29,0	: 23,2
: 1960 - 1965	: 51,4	: 26,1	: 25,3
: 1965 - 1970	: 50,0	: 24,0	: 26,0
: 1970 - 1975	: 50,1	: 23,6	: 26,5

2.4. Groupes sociaux

La population peut être répartie en deux groupes principaux: - les agriculteurs - artisans et petits employés d'une part et les fonctionnaires de l'administration centrale et les commerçants d'autre part.

3.1.2. Les terres agricoles disponibles

La superficie du Rwanda moins les terres inutilisables (lacs, marais, routes,...) ainsi que les terres inaptées à l'agriculture (rochers, fortes pentes, sols dégradés,...) donne la superficie maximale des terres de culture.

a) Les surfaces inutilisables

Le tableau 9 rassemble les données préfecture par préfecture et pour l'ensemble du pays concernant les superficies inutilisables pour l'agriculture traditionnelle.

b) Les terres inaptées à l'agriculture.

Tableau 9 : Répartition des surfaces inutilisables (Ha)

	Butare	Byumba	Cyangugu	Gikongoro	Gisenyi	Gitarama	Kibungo	Kibuye	Kigali	Ruhengeri	Ensemble
SURFACES TOTALES											
Préfectures	187 320	482 000	173 560	203 060	164 000	2 160 60	4 113 70	133 870	3 171 90	168 690	2 457 120
Lac Kivu											102 380
Rwanda											2 559 500
SURFACES INUTILISABLES											
Surfaces planimétrées											
Lacs (Kivu exclu)	6	1 145			22			9584	6 736	7 897	25 390
Grands marais	8 222	15 804	1 066	359	124	5 072	223 93		262 65	4 535	83 840
Forêt naturelle			5 995 0	47 900	282 00			950			137 000
Parc nat. Kagera							104 000				270 900
Parc nat. Volcans					1570					10430	12 000
Domaine Mutura											64 273
Domaine militaire	4								12700		12 700
Surfaces non planimétrées											
Terres cédées et con-											
cédiées	1818	2838	3977	4	1882	446	1710	317	1674	1654	16 320
Station ISAR et AIDR	1676				80		13500		2800	65	18 121
Boisements communaux	3323	3335	1283	2105	1737	3402	1681	1734	2102	2840	23 542
domainiaux	291	19	164	77	440	70	55	267	279	454	2 114
régies		375	375							750	1 500
Routes	757	1048	556	346	358	809	574	316	770	674	6 208
Cours d'eau	937	1116	568	776	546	877	576	665	762	445	7 268
Surf. tot. inutilisables	17030	256853	67937	51567	34959	10676	154073	4249	54088	29744	681 176 (1)
SURFACES THEORIQUES											
UTILISABLES POUR AGRICULTURE ET ELEVAGE	170290	225 147	105623	15 1493	129041	205384	257297	12962	263 102	138946	1 775 944

(1) auxquels il faut ajouter 102 380 Ha du lac Kivu, soit au total 783 556 Ha.

b) Les terres inaptes à l'Agriculture.

Les 1.775.944 Ha de terres théoriquement utilisables ne sont pas pour autant réellement disponibles pour l'agriculture. En effet ces surfaces ne sont que théoriquement disponibles dans la mesure où elles comprennent non seulement les terres d'une utilité réelle (cultures, pâturage, boisement individuel) mais aussi un certain nombre de surfaces impropres à toute catégorie d'exploitation (crêtes rocheuses, terres dégradées etc...).

L'histoire récente du Rwanda et les innombrables exemples quotidiens montrent que la distinction classique entre terres de culture et terres de pâturage est dissuète.

La pression démographique rend rapidement caduque cette distinction et fait reculer sans cesse les normes de terres agricoles jusqu'à la limite non seulement du rentable mais de la possibilité de subsistance.

Le concept de terres inaptes à l'agriculture introduit ici, comprend l'ensemble des superficies qui pour des raisons morphologiques (forte pente) ou pédologiques (sol graveleux, rocheux) ne sauraient en aucun cas faire l'objet d'une culture quelconque.

Ces terres inaptes à l'agriculture comprennent donc sans distinction les terres qui ne pourront jamais être que des mauvais pâturages, les boisements individuels, les sols rocheux, dégradés ou à trop forte pente.

Par manque de données précises nous avons procédé sur base des documents disponibles (lithologiques, hypsométriques, pédologiques) à des estimations, préfecture par préfecture des coefficients d'inaptitude à l'agriculture. Ces coefficients sont exprimés en pourcentages des surfaces théoriquement disponibles auxquelles aboutit le tableau 9.

c) Terres de culture

Le tableau 10 ci-après fait apparaître l'étendue maximum possible des terres à vocation agricole.

Tableau 10. Superficie maxima des terres de culture (Ha)

Préfectures	S.A. Utile théorique	Terres inaptés : %	Ha	Terres de culture
Butare	170.290	20	34.058	136.232
Byumba	225.147	30	67.544	157.603
Cyangugu	105.623	25	26.406	79.217
Gikongoro	151.493	35	53.023	98.470
Gisenyi	129.041	20	25.808	103.233
Gitarama	205.384	25	54.446	153.938
Kibungo	257.297	50	128.649	128.648
Kibuye	129.621	40	51.848	77.773
Kigali	263.102	25	65.776	197.326
Ruhengeri	138.946	15	20.842	118.104
Ensemble	1.775.944	+30	525.400	1.250.544

Les terres des cultures, occupées ou non, représentent environ la moitié de la superficie totale du Rwanda. (1.250.544 Ha sur 2.559.500 Ha).

Les perspectives à long terme ne pourront changer ces disponibilités que très modérément (moins de 10%) moyennant la mise en valeur de certains grands marais inondés ou des domaines réservés.

3.1.3. Les superficies agricoles disponibles par famille.

La mise en parallèle de la superficie et de la population permet d'évaluer la pression extraordinaire exercée sur les terres par la population rurale.

La superficie agricole moyenne disponible par exploitation est actuellement réduite à 1,3 Ha pour l'ensemble du pays. Rappelons qu'il s'agit là d'une superficie moyenne qui ne pourra plus être dépassée puisqu'elle inclut déjà toutes les terres aptes à porter une culture qu'elles soient actuellement occupées ou non. En second lieu, il s'agit bien d'une moyenne qui cache en fait des réalités plus graves.

En effet certaines préfectures comme Butare et Ruhengeri sont déjà arrivées à une densité telle que la superficie moyenne de l'exploitation agricole atteint à peine 1 Ha. Dans certaines communes autour de Butare on arrive actuellement à une densité de 8 personnes par hectare et sur certaines collines les exploitations agricoles sont réduites à des jardins de moins de 40 ares.

Tableau 11 : Relation terre - population

	1	2	3	4	5	6	7	8
Préfectures	Superficie totale (-Iac Kivu)	Population 1978	Densité 2/1	Terres agricoles (Ha)	Exploitations agricoles familiales E.A.F.	Superficie disponible par E.A.F.	Population agricole active	Nombre d'actifs agricoles par Ha
Butare	187.320	650.838	347	136.232	133.906	1,0	321.374	2,3
Byumba	482.000	458.233	95	157.603	95.727	1,6	222.472	1,4
Cyangugu	173.560	324.325	187	79.217	66.728	1,2	160.147	2,0
Gikongoro	203.060	386.065	190	98.470	78.158	1,2	187.579	1,9
Gisenyi	164.000	467.347	285	103.233	91.087	1,1	227.718	2,2
Gitarama	216.060	586.108	271	153.938	115.308	1,3	265.208	1,7
Kibungo	411.370	313.640	76	128.648	66.887	1,9	160.529	1,2
Kibuye	133.870	286.619	214	77.773	56.922	1,4	136.613	1,8
Kigali	317.190	545.130	172	197.325	104.589	1,9	219.637	1,1
Ruhengeri	168.690	556.172	330	118.104	116.796	1,0	256.951	2,2
Ensemble	2.457.120	4.574.477	186	1.250.544	927.108	1,3	2.158.228	1,7

Le nombre de personnes actives atteint 1,7 par hectare pour l'ensemble du pays.

Par la préfecture de Butare on arrive déjà à une moyenne de 2,3 personnes actives par Ha de terre agricole, chiffre qui indique déjà un chômage déguisé important.

Les données énumérées ici et qui sont ventilées par préfecture dans le tableau 11, évoluent toujours dans le même sens au rythme de l'accroissement de la population.

Des régions entières arrivent à une saturation agricole certaine et la pression des populations rurales s'oriente d'avantage vers des zones non encore saturées mais souvent de valeur agricole discutable.

Bibliographie

- B. Prefol et G. Delepierre : Disponibilité et Utilisation des terres au Rwanda. ISAR Nov. 1973
122 p.
- Enquête démographique 1970 - 2 vol.

3.2. Régime foncier au Rwanda

Suivant la législation actuellement en vigueur toutes les terres non appropriées en vertu de la législation de droit écrit appartiennent à l'Etat.

C'est le cas de presque la totalité des terres rurales.

La loi reconnaît toutefois, les droits d'occupation et d'usufruit du sol pour autant qu'ils ont été accordés régulièrement par les autorités compétentes.

La cession de ces droits par la vente est réglementée par la loi.

Cette situation est explicitée dans le décret-loi N° 09/76 du 4 mars 1976 relatif à l'achat et la vente des droits coutumiers sur les terres ou de droits d'occupation du sol:

Article 1:

Toutes les terres non appropriées en vertu de la législation de droit écrit, grevées ou non de droits coutumiers ou d'occupation du sol, appartiennent à l'Etat.

Article 2:

Toutefois, en ce qui concerne les terres grevées de droits coutumiers ou de droits d'occupation du sol accordés régulièrement par les autorités compétentes, nul ne peut céder ses droits par la vente, si ce n'est par une autorisation préalable et écrite du Ministre ayant les terres dans ses attributions et après avis du Conseil Communal où ces terres sont situées.

Article 3:

Le Ministre ayant les terres dans ses attributions ne peut accorder l'autorisation prévue à l'article 2 que pour autant que:

- 1° le vendeur justifie garder à sa disposition une superficie minimum de deux hectares;
- 2° l'acheteur présente un motif valable d'acquisition notamment n'être pas en possession d'un terrain d'une superficie de plus de deux hectares ou être exproprié pour cause d'utilité publique.

D'autre part, la constitution de la République Rwandaise promulgué le 24 novembre 1962 garantit la propriété privée dans son article 23.

Article 23 : La propriété privée, individuelle ou collective est inviolable. Il ne peut y être porté atteinte que dans le cas de nécessité publique légalement constatée, sous réserve d'une juste et préalable indemnité.

Le projet de nouveau "Code Foncier et Agraire" prévoit le droit de propriété limitée, l'enregistrement des exploitations existantes et éventuellement un remembrement. Il en sera question dans la rubrique Suggestions et Recommandations.

3.3. Structure de la Production

La dispersion des exploitations agricoles sur toute l'étendue cultivable du Rwanda est telle, qu'il n'existe nulle part dans le pays des groupements naturels d'exploitants. Même dans les zones où le remembrement a été effectué, telles les paysannats caféicoles ou pyréthricoles, il s'agit plutôt d'une juxtaposition rationnelle et logique d'exploitations individuelles. En fait, la presque totalité des productions agricoles sont gagnées sur des fermettes individuelles dispersées.

Font exception à cette règle les plantations de thé effectuées en blocs industriels autour des usines, exploitées en régie, ainsi que les boisements domaniaux et communaux, gérés respectivement par l'administration préfectorale et communale.

En dehors de ces deux spéculations, on ne trouve pas d'agriculture d'état au Rwanda.

On peut rencontrer, répartis à travers le pays, mais principalement autour des centres, quelques groupements ou associations de producteurs, qui s'adonnent aux cultures maraîchères et fruitières. L'importance de leur production, par rapport à la production totale du Rwanda est minime.

D'autres coopératives, situées dans les zones de paysannats, ont des rayons d'action importants, mais s'occupent de la commercialisation des produits et non de la production.

3.3.1. Production vivrière

3.3.1.1. La production vivrière dans le milieu rural traditionnel.

On constate pour les 5 dernières années notamment, une augmentation plus ou moins régulière de 3,5 à 4% de la production vivrière, qui résulte pratiquement en totalité, de l'augmentation des superficies emblavées.

Ces superficies nouvelles sont généralement prélevées sur des terres précédemment réservées aux pâturages ou encore, dans une moindre mesure, sur des terres forestières ou des savanes de faible valeur agricole.

Le tableau N° 12 donne l'évolution des cultures vivrières au cours des cinq dernières années.

La répartition des productions agricoles 1977 par catégorie est consignée dans le tableau N° 13

Tableau N° 12 : Productions Viyrières des 5 dernières années (en Tonnes).

Produits	1973			1974			1975			1976			1977		
	Ha	T/Ha	Tonnes	Ha	T/Ha	Tonnes	Ha	T/ha	Tonnes	Ha	T/Ha	Tonnes	Ha	T/Ha	Tonnes
1. Bananes	156.050	11,32	1.767.326	181.073	9,10	1.648.458	190.358	9,11	1.934.070	200.261	9,09	1.820.187	208.187	9,10	1.896.250
2. Haricots	160.025	0,83	133.059	186.723	0,61	114.816	180.600	0,80	152.744	202.880	0,80	163.401	213.276	0,80	171.597
3. Pois	70.370	0,80	56.247	75.258	0,67	50.741	71.703	0,80	57.419	71.069	0,80	57.024	69.354	0,80	55.614
4. Arachides	9.476	0,90	8.510	11.553	0,65	7.567	14.500	0,96	13.958	14.517	0,92	13.318	15.813	0,95	15.057
5. Soja	1.640	0,80	1.307	2.026	0,63	1.275	9.298	0,82	2.701	4.443	0,84	3.721	5.740	0,78	4.537
6. Sorgho	131.106	1,08	141.585	134.405	0,90	121.128	132.782	1,08	144.321	138.222	1,11	154.887	145.348	1,12	163.177
7. Maïs	55.270	0,99	54.755	62.561	1,02	63.696	62.745	1,07	67.457	65.407	1,08	70.627	70.036	1,10	77.152
8. Eleusine	4.276	0,70	3.020	3.227	0,51	1.642	4.817	0,56	2.728	4.963	0,57	2.852	5.176	0,60	3.111
9. Froment	3.300	0,72	2.380	3.406	0,82	2.793	2.734	0,84	2.303	3.602	0,83	3.008	4.313	0,85	3.500
10. Riz	733	3,42	2.508	974	2,29	2.229	1.042	2,48	2.583	1.070	2,49	2.668	1.235	2,64	3.269
11. Canne à S.	49.600	0,00	2.931	118.790	0,00	9.352	166.837	0,00	13.894	204.872	0,00	17.796	334.902	0,00	30.074
12. Patates	73.630	5,78	425.740	81.667	7,49	612.230	86.992	7,75	674.587	89.675	8,30	694.372	91.786	7,65	702.460
13. P. de terre	19.286	7,26	140.116	20.011	5,48	109.621	22.676	6,60	149.745	25.708	6,60	169.766	26.806	6,60	177.230
14. Manioc	29.743	12,22	363.480	28.768	12,52	360.256	32.034	12,31	394.460	34.682	12,00	415.411	37.082	12,00	444.326
15. Colocases	4.438	4,20	18.635	4.800	3,32	15.950	5.183	3,44	17.862	4.808	3,42	16.444	5.456	3,40	18.588
16. Ignames	865	5,86	5.070	378	5,60	4.918	1.075	5,62	6.049	1.017	5,52	5.622	1.034	5,40	5.591
17. Légumes mod.	1.163	6,83	7.945	3.410	5,87	20.017	1.965	7,00	13.732	1.806	11,60	20.964	2.572	10,90	28.043
18. Fruits	433	13,00	5.629	551	11,70	6.446	743	13,50	10.030	683	14,80	10.130	755	16,16	12.209
Totaux	721.853	(4,35)	1.139.643	801.414	(3,93)	3.153.135	825.413	(4,19)	3.460.643	865.017	(4,19)	3.642.174	904.303	(4,22)	3.812.560

Tableau N° 13 : Superficies et productions vivrières en 1977, par catégorie de produits.

Produits agricoles (catégorie)	Superficies Ha	%	Productions Tonnes	%
Bananes	208.187	23,0	1.896.258	49,7
Légumineuses	304.183	33,7	246.769	6,5
Céréales	226.442	25,0	281.119	7,4
Plantes à tubercules	162.164	17,9	1.348.162	35,4
Légumes modernes et fruits	3.327	0,4	40.252	1,0
Totaux	904.303	100,0	3.812.560	100,0

La production de bananes augmente d'une façon assez régulière : avec une superficie plantée de 23% de la surface agricole utilisée pour les cultures vivrières, elle représente environ la moitié de la production vivrière totale (49,7% en poids).

Plus d'un tiers de la superficie agricole est consacrée aux légumineuses traditionnelles (haricots, pois, arachides et plus récemment soja), mais leur production ne figure que pour 6,5 % du tonnage global des vivres.

La plus grosse part de la production vivrière, en dehors des bananes, est constituée par les plantes à tubercules : patates douces, pommes de terre, manioc, colocases et ignames. Si la superficie plantée n'atteint que 18% à peine de la surface totale, leur production globale dépasse les 35% du poids total des produits vivriers.

Les céréales, qui comprennent le sorgho, le maïs, l'éleusine, le froment, le riz et par extension, la canne à sucre, ne représentent que 7,4% de la production totale, bien qu'elles occupent 25% de la surface totale.

3.3.1.2. Le revenu monétaire provenant des cultures vivrières et la superficie moyenne cultivée en milieu traditionnel.

Tableau N° 14 : Productions vivrières commercialisées.

: Produits	: Productions	: Productions commer-	: Prix	: Valeur
: Agricoles	: Totales	: cialisées	: Moyen/	: en milliers de
:	:	: %	: Tonnage	: F.
:	:	:	: Tonne	:
: Bananes	: 1.896.258	: 40	: 758.503	: 6.000 : 4.551.018
: Haricots	: 171.598	: 30	: 51.480	: 18.300 : 942.084
: Pois	: 55.614	: 24	: 13.347	: 21.300 : 284.291
: Arachides	: 15.055	: 47	: 7.076	: 50.000 : 353.800
: Soja	: 4.502	: 37	: 1.666	: 20.000 : 33.320
: Sorgho	: 163.776	: 36	: 58.960	: 9.300 : 548.328
: Maïs	: 77.166	: 28	: 21.606	: 9.300 : 293.936
: Eleusine	: 3.144	: 13	: 409	: 21.600 : 8.834
: Froment	: 3.692	: 40	: 1.477	: 17.000 : 25.109
: Riz	: 3.265	: 80	: 2.612	: 54.000 : 141.048
: Canne à	:	:	:	:
: sucre	: 30.076	: 90	: 27.068	: 1.500 : 40.602
: Patates	: 702.410	: 33	: 231.795	: 4.000 : 927.580
: P. de terre	: 177.250	: 30	: 67.355	: 8.800 : 592.724
: Manioc	: 444.326	: 36	: 159.957	: 8.000 : 1.279.656
: Colocases	: 18.585	: 26	: 4.832	: 7.600 : 36.723
: Ignames	: 5.591	: 23	: 1.286	: 8.000 : 10.288
: Lég. mod.	: 28.043	: 40	: 11.217	: 30.000 : 336.510
: Fruits	: 12.209	: 60	: 7.325	: 40.000 : 289.200
:	:	:	:	:
: Totaux	: 3.812.560	: (37,4)	: 1.427.971	: (7.488) : 10.692.597

Il résulte de ce tableau que le revenu monétaire moyen est de 12.506 F par an et par famille agricole.

La superficie moyenne mise en culture par chaque paysan est de: 904.303 Ha : 855.000 = 1,0577 Ha pour l'ensemble des cultures vivrières en 1977.

Cette superficie doit être affectée d'un certain coefficient pour tenir compte des cultures saisonnières et des cultures associées. Il en sera question dans la rubrique 3.4.2.

3.3.1.3. Production vivrière en paysannat.

En paysannat, chaque paysan dispose d'une parcelle abornée et cadastrée d'une superficie de 1,80 à 2,00 Ha.

L'importance et la nature des différentes cultures vivrières varient avec les régions naturelles ou les zones d'altitude d'implantation des paysans organisés en " paysannat".

Tableau N° 15 : Production vivrière globale en paysannat.

: Régions	: Altitude	: Superficie	: Nombre	: Superficie
:	: de la zone	: moyenne Ha	: paysans	: totale: Ha
: Inbo	: Basse	: 1,72	: 1.555	: 2.675
: Gisaka	: "	: 1,86	: 2.281	: 4.243
: Mutara	: "	: 1,72	: 6.426	: 11.053
: Bugesera	: Moyenne	: 1,72	: 10.409	: 17.903
: Mayaga	: "	: 1,88	: 14.161	: 26.623
: Icyanya	: "	: 1,84	: 7.602	: 13.988
: Bugoyi	:	:	:	:
: Mulera	: Haute	: 1,92	: 5.901	: 11.330
: Totaux	:	:	: 48.335	: 87.815

La production vivrière totale est de 430.300 tonnes en paysannats, soit 11,3% de la production vivrière totale du pays.

La superficie mise en culture en paysannat est de 87.815 Ha, qui représentent presque 10% de la superficie agricole totale des cultures vivrières alors que le nombre de paysans est de 5,65% de la population agricole totale.

2°. Culture hors paysannat.

- La caféiculture pourrait être aussi intéressante qu'en paysannat, mais les superficies trop réduites et la qualité de l'entretien (surtout le paillis et la taille d'entretien) qui laisse quelque peu à désirer, ne donne que 40% du revenu en paysannat.
 - Pour le pyrèthre hors paysannat : même remarque, avec une superficie moyenne encore nettement plus faible.
 - La culture du quinquina est une spéculation, qui n'avait jamais été préconisée aux planteurs rwandais auparavant, étant donné les énormes fluctuations de prix qu'a toujours connu l'écorce de quinquina sur le marché international. Il semblerait depuis deux à trois ans, que les prix se soient enfin stabilisés et qu'ils soient fort rémunérateurs.
- L'inconvénient de cette culture, est le nombre d'années d'attente avant l'entrée en production des plantations.
- La théiculture est évidemment une des meilleures spéculations, qu'elle soit pratiquée en blocs (parcelles individuelles groupées) ou suivant le système dit "thé villageois", où chacun paysan possède une parcelle théicole dans son lopin de terre.

3.3.3. Revenu global annuel des cultures.

Le revenu global provenant à la fois des cultures vivrières et industrielles peut s'établir comme suit:

1°. En paysannat :

$$24.493 \text{ F (C.V.)} + 13.508 \text{ F(C.I.)} = \underline{38.001 \text{ F/an/Fam.}}$$

2°. Hors paysannat ou en milieu rural traditionnel :

$$12.506 \text{ F (C.V.)} + 7.916 \text{ F(C.I.)} = \underline{20.422 \text{ F/an/Famille.}}$$

Conclusion :

Dans les conditions favorables de paysannat, le paysan progressiste mais aussi travailleur, peut obtenir un revenu supérieur de 86% à celui habitant le milieu coutumier, masi en exploitant une superficie plus étendue.

3.3.4. L'Activité de l'Elevage

3.3.4.1. Considérations générales

L'Elevage tient encore une place importante dans le pays. La production animale fournit 6% du P.I.B. Le cheptel, cependant, diminue graduellement depuis 1971. Par rapport à l'année précédente la diminution est de 8.910 têtes soit 1,4%. En 1976 le cheptel avait diminué de 47.900 têtes ou 7,2%. Actuellement le troupeau compte 628.731 têtes.

Il s'agit pour la plupart d'animaux de rance Ankole à longue corne et sans bosse.

Tableau N° 19 : Répartition régionale du gros bétail en 1977.

Préfecture	Nombre	%
Kigali	76.388	12,1
Gitarama	111.690	17,8
Butare	91.276	14,5
Gikongoro	61.242	9,7
Cyangugu	18.316	2,9
Kibuye	37.714	6,0
Gisenyi	35.745	5,7
Ruhengeri	43.021	6,8
Byumba	95.457	15,2
Kibungo	57.882	9,3
Total	628.731	100 %

Il n'existe pas de nouveau relevé concernant la superficie des pâturages mais le Service de l'Elevage pense que la recession du cheptel est due à la diminution de pâturages naturels tout sur le plan quantitatif (mise en culture) que sur le plan qualitatif (surpâturage, dégradation par le feu, l'érosion, etc...).

Cette situation est très préoccupante. Le taux de charge augmente de plus en plus. La transhumance se généralise. Des troupeaux émigrent vers le Burundi et l'Uganda au risque de poser des problèmes sanitaires.

La productivité du troupeau est très faible en raison principalement d'une mauvaise nutrition mais aussi des méthodes médiocres d'élevage et des maladies.

Tableau N° 20 : Production de l'Elevage (en tonnes et milliers de Frw).

Description	1973		1974		1975		1976		1977	
	Quantités T	Valeurs 000 Frw	Quantités T	Valeurs 000 Frw	Quantités T	Valeurs 000 Frw	Quantités T	Valeurs 000 Frw	Quantités T	Valeurs 000 Frw
Production lai- tière (litres)	25 000 000	25 000	25 000 000	43 750	21 000 000	42 000	20 000 000	40 000	21 000 000	42 000
Exportation bé- tail sur pieds (têtes)	3 100	155 000	17 000	272 000						
Viande de boeufs (carcasses)	5 900	206 000	8 000	280 000	12 700(*)	635 000	15 200	836 000	11 800	708 000
Petits ruminants	3 090	110 000	3 500	22 000	5 000(*)	250 000	6 000	330 000	7 800	468 000
Porcins	1 000	35 000	1 000	35 000	2 000(*)	100 000	2 000	110 000	2 600	156 000
Exportations pe- tits ruminants et porcins (têtes)	13 000	25 765	85 000	127 750						
Peaux et cuirs	619	27 000	782	32 718	488	228 42	722	333 30	454	3 161
Oeufs	(1) 13 04	186 320	1 120	160 000	13 70	242 770	16 50	294 630	17 85	321 300
Miel	13	1800	5	376	9	725	16	1256	13	1040
Cire	-	-	1,5	150	12	1200	18,5	1870	18,3	1830
Total Elevage		996 885		1 467 494		1 672 537		2 007 086		2 107 180

(*) y compris les animaux exportés
(1) estimation (sans recensement).

3.3.4.3. La commercialisation du bétail

Les paysans vendent le bétail sur des marchés tenus à intervalles réguliers et organisés à travers tout le pays par les communes. Les commerçants surtout les bouchers, achètent le bétail pour l'abattage. Parfois ce bétail est acheminé sur pied vers d'autres marchés en direction du Zaïre ou vers Kigali. Une petite partie est exportée aussi vers les autres pays voisins.

Les exportations du cheptel vif vers le Zaïre sont importantes et généralement effectuées hors des circuits officiels. Plus de 30.000 animaux traverseraient ainsi en contrebande le lac Kivu en comptant les moutons et les chèvres pour éviter le paiement de la taxe à l'exportation.

Le Gouvernement Rwandais, Zaïrois, Burundais ont convenu de mener une campagne conjointe contre la contrebande.

Le Service de l'Elevage estime que pour 1977, les ventes se sont élevées à 118.000 têtes pour les bovins, 50.000 têtes environ auraient été exportées vers le Zaïre et 78.000 têtes consommées au Rwanda. Le taux d'exploitation serait donc, nous l'avons vu de 18%, chiffre très élevé qui explique:

- que les mâles de boucherie (taurillons) sont abattus très jeunes vers l'âge de 2 ans, bien au-dessous de leur poids normal d'abattage (250 kg au lieu de 350 kg à 400 kg);

- que le troupeau décroît très rapidement et risque de disparaître si l'on ne prend pas en mains la situation.

3.3.5. L'activité forestière

Les plus hauts sommets du Rwanda sont encore couverts de forêts naturelles. Il s'agit évidemment de la crête Zaïre - Nil. La superficie couverte par ces forêts est de 106.850 ha dans la zone Sud (forêt Nyungwe) et de 29.500 ha dans la zone Nord.

Des savanes boisées couvrent également 233.000 ha environ dans les régions du Mutara, du Gisaka, de l'Icyanya et du Bugesera. Mais ces savanes à prédominance d'accacia, disparaissent peu à peu défrichées par les agriculteurs ou coupées pour les besoins du chauffage.

Enfin le Service des Eaux et Forêts a couvert 53.892 ha de boisements. Au total la superficie globale couverte par les différents boisements serait de 420.352 hectares.

3.3.6. Activités piscicoles

La pisciculture est pratiquée d'une part en milieu rural dans les nombreux étangs et d'autre part dans les lacs qui couvrent une superficie totale de 127.770 ha.

La production totale en 1977 est calculée à 1.480 T de poisson dont la valeur est estimée à 95 millions de Fr.rwandais.

Tableau N° 21 : Situation des étangs piscicoles.

:Préfecture:	Nbre d'étangs			:Superficie tot.(Ha):			:Production: 1977(kg)
	: 1975 :	: 1976 :	: 1977 :	: 1975 :	: 1976 :	: 1977 :	
:Kigali	: 186	: 472	: 621	: 3,21	: 5,92	: 9,60	: 1.500
:Gitarama	: 157	: 432	: 550	: 11,46	: 13,52	: 6,58	: 3.030
:Butare	: 574	: 482	: 522	: 35,63	: 36,12	: 30,22	: 17.536
:Gikongoro	: 140	: 215	: 174	: 6,22	: 6,52	: 7,77	: 670
:Cyangugu	: 2	: 16	: 20	: 0,15	: 0,20	: 1,03	: -
:Kibuye	: 32	: 93	: 94	: 1,23	: 3,64	: 2,97	: 760
:Gisenyi	: 45	: 136	: 130	: 1,58	: 3,85	: 3,80	: 600
:Ruhengeri	: 78	: 96	: 88	: 4,50	: 5,50	: 4,30	: 1.950
:Byumba	: 176	: 165	: 183	: 4,40	: 3,92	: 4,24	: -
:Kibungo	: 13	: 10	: 24	: 0,15	: 0,61	: 0,31	: -
:Totaux	: 1.403	: 2.117	: 2.406	: 68,55	: 80,50	: 70,82	: 26.046

Le tableau N° 22 donne les productions obtenues par des pêcheurs individuels ou des pêcheries artisanales dans les différents lacs.

Tableau N° 22 : Productions des pêcheries lacustres.

: Préfecture:	: Lacs	: Pêcheurs	: Pirogues	: Kg
:Cyangugu	: Kivu	: 455	: 453	: 299.653
: Kibuye	: Kivu	: 83	: 78	: 40.362
:Gisenyi	: Kivu	: 113	: 77	: 111.800
:Ruhengeri	: Bulera	: 55	: 30	: 13.586
	: Ruhondo	: 222	: 182	: 531.347
:Kigali	: Rweru	: 105	: 85	: 32.000
	: Cyohoha S.	: 14	: 12	: 2.600
	: Cyohoha N.	: 48	: 26	: 15.000
	: Gaharwa	: 33	: 33	: 17.218
	: Kigogo	: 14	: 10	: -
	: Kilimbi	: 24	: 24	: 21.113
	: Milayi	: 26	: 26	: 19.567
	: Murago	: 27	: 25	: 7.000
	: Rumira	: 37	: 35	: 34.390
	: Muhazi	: 45	: 43	: 20.000
:Byumba	: Muhazi	: 150	: 60	: 35.000
:Kibungo	: Muhazi	: 116	: 75	: 42.000
	: Sake	: 10	: 10	: 2.500
	: Bilira	: 24	: 24	: 49.180
	: Mugesera	: 107	: 102	: 95.306
	: Rwekihama	: 15	: 15	: 18.470
	: Nasho	: 28	: 20	: 18.720
	: Rwampanga	: 51	: 30	: 27.350
:Totaux		: 1.802	: 1.475	: 1.454.162

3.4. Possibilité d'obtenir une expansion des cultures et d'intensifier et de diversifier la production.

3.4.1. Tendances actuelles d'expansion des cultures

Les superficies des cultures augmentent chaque année au rythme de la croissance démographique et même d'avantage alors que l'étendue des terres agricoles disponibles est par définition limitée et inchangeable. Au paragraphe 3.1. on a calculé la superficie maximum des terres de culture à 1.250.000 hectares. Déterminant d'abord les superficies occupées par les cultures actuelles nous pourrions par la suite estimer la partie encore disponible et les possibilités d'extension des cultures.

Tableau N° 23 : Superficies annuelles des cultures (Ha) (1)

Année	Cult.viv.	Café	Thé	Pyrèthre	Quinquina	C.à suc.	Coton	Totaux
1970	721468	28000	2740	1640	770	240	280	756136
1971	712183	28800	3057	2216	778	302	292	747626
1972	701439	29760	3597	3190	971	332	328	739617
1973	720208	30325	4122	3344	887	330	380	759596
1974	797335	30967	4830	3720	988	450	183	838473
1975	822539	31049	5496	4210	1344	478	380	865494
1976	863024	33553	6167	3082	1473	560	392	908201
1977	904303	34950	6895	2751	1924	642	392	951857
% augm.+	3,6%	3,5%	21,7%	9,6%	21,9%	23,9%	5,7%	3,6%
Moyenne annuelle.								

L'ensemble des cultures de rapport ne représente que 5% de la superficie totale des cultures. L'extension plus rapide de certaines cultures industrielles n'influence guère de ce fait l'accroissement moyen de la superficie totale des cultures qui est de 3,6% par an pour la période 1970 - 1977. Cet accroissement est légèrement supérieur à celui de la population. Si les cultures industrielles sont en augmentations constantes (mise à part la culture du pyrèthre), les cultures vivrières traditionnelles couvrent parfois les superficies très différentes d'une année à l'autre en relation principalement avec le régime pluviométrique et sa répartition au cours de l'année culturale.

(1) Source: Rapports annuels Minagri.

Les chiffres fournis par le rapport annuel du Ministère se rapportent en réalité aux superficies récoltées et non aux superficies réellement bloquées pour ces cultures.

3.4.2. Superficies occupées annuellement par les cultures

L'année culturale comprend deux saisons distinctes, la première qui s'étend de septembre à janvier, la deuxième de janvier à la grande saison sèche. La plupart des cultures vivrières ont un cycle végétatif court de 3 à 5 mois. Il est donc bien possible, et c'est de pratique courante, de récolter deux cultures successives sur le même terrain au cours d'une année culturale. De ce fait la superficie nécessaire à la production est inférieure à la superficie récoltée. Ajoutons à cela que pour certaines cultures vivrières la complantation est de règle. L'association de différentes cultures sur un même champ influence la densité d'occupation et les rendements. La production de l'ensemble de l'association est parfois influencée négativement par cette pratique mais le plus souvent cette complantation est bénéfique. Pour convertir les superficies récoltées en superficies physiques nécessaires correspondantes il faudra appliquer un coefficient de passage qui tient compte à la fois de la double récolte et des associations des cultures. Pour l'ensemble des cultures vivrières ce coefficient a été calculé à 59,4% (*).

La superficie physique nécessaire à la production vivrière de l'année 1977 peut de cette façon s'établir à 537.156 ha ($904.303 \times 59,4\%$).

Comme les superficies des cultures n'ont pas une importance égale dans les deux saisons culturales et que d'autre part il s'avère nécessaire de laisser une partie de terres périodiquement en repos pour assurer la fertilité permanente du sol, il faut ajouter un nombre d'hectares de jachères naturelles ou artificielles.

Le taux des jachères varie essentiellement suivant la productivité du sol et diffère donc d'une préfecture à l'autre. En 1970 la moyenne des jachères pour l'ensemble du pays a été estimé à 35%. En superficie cela correspond pour l'année 1977 à 188.000 ha.

(*) Disponibilité et utilisation des terres au Rwanda p.66.

Il faut en plus tenir compte des cultures industrielles qui occupent en permanence 47.600 ha en 1977. Les 927.100 exploitations agricoles disposent en plus d'une parcelle résidentielle qui abrite la maison et les bâtiments d'exploitation ainsi que les cultures de case non encore comptabilisées. On peut estimer cette superficie à 9 ares par exploitation, soit 83.450 ha.

On peut donc évaluer avec plus ou moins de précision qu'en 1977 la superficie totale nécessaire à la production des cultures vivrières et des cultures de rapport était de 856.200 ha.

Cette superficie augmentant de 3,6% par année, elle doit atteindre actuellement 887.000 ha (1978).

3.4.3. Superficies de culture encore disponibles et possibilité d'expansion.

La superficie maximale des terres de cultures étant calculée à 1.250.000 ha et la superficie réellement occupée par les cultures étant actuellement de 887.000 ha, il reste donc encore 363.000 ha de disponible pour des extensions éventuelles.

Au rythme de l'extension actuelle de 3,6% soit environ 30.000 ha par année toute les possibilités d'extension des cultures seront épuisées dans moins de 12 ans.

Remarquons que tous les calculs sont faits dans l'hypothèse de travail que les terres soient réparties uniformément et que chaque exploitation agricole dispose d'une même superficie. Cela n'est évidemment pas le cas et les difficultés prévues au delà de l'horizon 1990 ont en réalité déjà commencé dans les régions les plus densément peuplées.

Si on admet d'une façon optimiste qu'on pourra dans l'avenir fortement réduire le taux de jachère, voir même les supprimer totalement tout en maintenant la fertilité du sol à son niveau actuel, la dimension des problèmes ne changera pas pour autant. L'extension des cultures de rapport qui atteint 6,4% en moyenne par année ne pose en réalité pas trop de problèmes dans la pratique puisque la superficie de l'ensemble des cultures industrielles ne présente que 5% de la superficie totale des cultures.

Le taux de croissance démographique ainsi que la diminution rapide des terres de culture encore disponible fait ressortir la pression très forte de la population rurale sur les terres.

Dès à présent et plus encore dans l'avenir le volume de la production agricole sera déterminé par le rendement.

3.4.4. Possibilités d'augmenter les rendements des cultures.

Le rendement des cultures est fonction du niveau de fertilité du sol, de la valeur intrinsèque des variétés et d'un certain nombre d'interventions phytotechniques.

L'exploitation actuelle des terres conduit d'une façon naturelle à un abaissement des rendements moyens principalement dans le domaine des cultures vivrières.

En effet, les 30.000 Ha de cultures vivrières qui s'ajoutent chaque année sont gagnés soit sur des terres marginales sous pâturages soit résultent de la mise en valeur des régions écologiquement défavorisées où les rendements sont parfois dérisoires et se situent bien souvent loin en dessous de la moyenne nationale.

D'autre part, dans les régions à forte densité ou les exploitations deviennent très petites il reste de moins à moins de place pour la jachère régénératrice de fertilité.

Pour ces deux raisons principales les rendements obtenus par des méthodes traditionnelles ont tendance à diminuer et leur maintien au niveau actuel demande déjà un effort positif non négligeable.

3.4.4.1. Conservation et amélioration de la fertilité du sol.

Chaque type de sol correspond au principe à un niveau de fertilité bien déterminé mais il ne reste pas moins que l'exploitant peut influencer dans une très forte mesure ce potentiel de production.

Les pentes parfois très fortes des terrains de culture associées au régime des pluies important et souvent irrégulier provoquent une érosion considérable de la couche arable.

La mise en défense des terres de culture s'avère de ce fait d'une priorité urgente.

Depuis des années le Rwanda fait un grand effort pour protéger ses terres de cultures comme en témoignent les réalisations des dernières années.

Tableau N° 24 : Réalisations anti-érosives

Année (*)	Fossés anti-érosifs creusés	Haies anti-érosives plantées	Superficies protégées
1974	17.275 km	6.924 km	35.392 Ha
1975	27.659	11.981	55.308
1976	25.109	13.663	50.216
1977	16.193	14.693	36.010

(*) Source: Rapports annuels MINAGRI.

Si on peut améliorer cette rotation individuellement il n'en reste pas moins que les grands principes restent valables partout.

Il reste un dernier moyen pour augmenter la fertilité du sol, c'est l'application des engrais chimiques.

Leur application au Rwanda est très limitée. Le prix d'achat d'engrais importés est très élevé au Rwanda à cause de son enclavement et de son éloignement de la mer. Les moyens financiers du paysan ne permettent pas cet investissement même s'ils sont convaincus de leur rentabilité.

Il faut toutefois admettre qu'il s'agit d'un moyen très puissant pour augmenter les rendements mais qui n'est applicable au niveau des paysans que dans la mesure où c'est le manque d'éléments minéraux qui constitue le facteur minimal de production. C'est dire que la bonne application de méthodes culturales, l'utilisation de matériel sélectionné, le maintien d'un niveau élevé de matière organique dans le sol sont autant de conditions préalables à l'utilisation rationnelle d'une fumure minérale.

3.4.4.2. Utilisation de matériel sélectionné.

La mise au point des variétés et cultivars adaptés au Rwanda et aux conditions écologiques de chaque région agricole, en particulier est un travail fastidieux. L'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR) s'efforce depuis plus de quarante ans de réaliser cet objectif. Des résultats remarquables ont été obtenus aussi bien dans le domaine des plantes vivrières que dans celui des plantes industrielles.

Les vraies difficultés se situent au niveau du transfert des innovations en milieu rural auquel elles sont finalement destinées. Voici brièvement énumérés les principaux acquis de la recherche agronomique des dernières années.

Dans le domaine des plantes économiques le progrès le plus spectaculaire a été réalisé dans la sélection du pyrèthre. La teneur moyenne des plants diffusés se situe autour de 1,45% de pyrèthrine. Les nouveaux clones actuellement en multiplication titrent 1,9% et les nouvelles sélections effectuées à Tamira font apparaître des clones avec une teneur supérieur à 2% de pyréthrine.

De nouvelles variétés de caféiers en diffusion depuis quelques années confirment leur supériorité au Mibilizi ancien. Il s'agit de Jackson 2 - 1257, BM 71 et BM 139. La sélection à l'intérieur de la lignée Jackson 2 aboutira probablement à la

diffusion d'une lignée produisant de gros fruits et dont l'augmentation de productivité serait de 15 à 20 %.

De nouvelles clones de théiers sélectionnées dans les projets ou introduits des pays voisins sont susceptibles d'augmenter les rendements et la qualité.

Il convient de noter quelques résultats positifs obtenus avec les plantes à huiles essentielles: geranium, eucalyptus citridora et citronnelle.

Dans le domaine des plantes vivrières on peut actuellement recommander une série de nouvelles variétés supérieures au matériel déjà diffusé.

Parmi les céréales, notons le blé Norteno d'origine mexicaine et Trophy originaire du Kenya, qui se sont montrés plus productives et plus résistantes à la rouille que la variété Romany diffusée.

Les plus grands espoirs sont permis en ce qui concerne le triticale, incontestablement meilleur du point de vue production et résistance aux maladies que toutes nos variétés de blé mais dont la valeur boulangère reste médiocre.

Les variétés d'orge de brasserie couquest et Apizaco peuvent désormais remplacer avantageusement la variété Research.

En ce qui concerne le sorgho, notons qu'aucune variété introduite n'est susceptible de dépasser les variétés locales adaptées depuis bien des siècles aux conditions du Rwanda. Les meilleures lignées (SVR 157) préconisées actuellement proviennent d'une sélection à l'intérieur du matériel local.

La variété la plus productive de maïs reste le Bambou, malheureusement caractérisé par une haute tige et un cycle végétatif long.

Parmi les légumineuses, signalons le haricot nain Bataaf et Demi (1/2) déjà largement diffusés.

Notons que les haricots volubiles sont susceptibles d'apporter une augmentation de rendement de l'ordre de 30 à 50 %.

La substitution progressive des haricots nains par des haricots à rames pourra dans l'avenir constituer un progrès appréciable.

Le Soja rencontre un succès croissant en milieu rural. La variété palmetto reste la mieux adaptée et la plus productive.

Un vaste programme soja, actuellement en réalisation a pour objectif d'augmenter en quelques années la production actuelle de 4.000 T à 30.000 T.

Le pois Kyondo et l'arachide Fatui confirment leur supériorité par rapport aux introductions nouvelles.

Tableau N° 25 : Rendements comparés des cultures (Kg/ha). (suite)

<u>Cultures</u>	<u>Station ISAR</u>	<u>MINAGRI</u>
Froment	1.200	830
Haricot	1.470	800
Pois	1.060	800
Arachide (coques)	1.600	920
Soja	1.460	840
Bananes (régimes)	20.000	9.090

Il est évident que les rendements obtenus en station dans les meilleures conditions ne pourront être obtenus chez les paysans.

L'augmentation possible due à l'utilisation de matériel sélectionné peut toutefois s'estimer entre 25% et 50% en moyenne.

3.4.4.3. Amélioration des méthodes culturales.

Indépendamment des variétés cultivées on peut souvent augmenter le rendement des cultures par l'application correcte des méthodes culturales.

Le labour à une profondeur adéquate et le respect des dates de semis sont des facteurs importants à la réussite de la culture.

Le semis aux densités et aux écartements optimum constitue parfois le facteur déterminant d'une bonne production.

Les écartements préconisés par l'ISAR sont les suivants:

Haricot volubile	40 x 20 cm x 2 graines
Haricot nain	40 x 5 cm (ligne continue)
Soja	30 x 5 cm (ligne continue)
Vigna	30 x 5 cm "
Arachide	20 x 10 cm x 1 graine
Maïs	50 x 40 cm x 3 graines et démariage à 2 plants
Sorgho	50 x 30 cm x 3 graines et " " "
Froment	20 x lignes continues
Orge	" "
Triticale	" "
Pommes de terre	50 x 50 cm
Patates douces	sur buttes de 1 m de distance, en lignes continues
Manioc	100 x 60 cm 1 bouture par emplacement.

Notons encore que certaines variétés de vigne sont susceptibles de remplacer le haricot dans les conditions marginales de l'Est du pays.

Un programme Colza et Tournesol devra aboutir dans un proche avenir à des projets d'implantation dans les régions de haute altitude.

Parmi les plantes à tubercules, la sélection de la pomme de terre a abouti à des résultats fort intéressants. Plusieurs variétés d'origine mexicaine se sont montrées très productives et surtout résistantes aux maladies. Il s'agit entre autres des variétés Sangema, Baku et Atsimba.

En ce qui concerne le manioc; c'est la variété Eala Amer qui reste la plus productive. Signalons qu'une sélection phytosanitaire rigoureuse a permis d'éliminer la mosaïque dans les champs de boutures mais que par contre une acarirose fait des dégâts depuis maintenant deux ans.

Dans le domaine des plantes fruitières et horticoles, il faut signaler la maladie du "greening" causée par un mycoplasme qui ravage les agrumes et qui est la cause du déperissement des arbres.

La mise au point de la culture de l'ananas a conduit à une grande réussite de diffusion de la variété Cayenne lisse.

Une autre culture fruitière en pleine expansion et qui a un avenir certain au Rwanda est l'avocatier. Les variétés greffées Fuerte et Hass donnent toute garantie de qualité, aussi pour l'exportation éventuelle.

Toutes ces variétés rencontrent un succès grandissant en milieu rural et ont une valeur intrinsèque plus élevée que les variétés locales.

A titre de référence nous donnons dans le tableau suivant les rendements moyens pour l'ensemble du pays tels qu'ils sont consignés dans le rapport du Minagri 1976.

Tableau N° 25 : Rendements comparés des cultures (kg/ha)

<u>Cultures</u>	<u>Station ISAR</u>	<u>MINAGRI</u>
Patate douce	20.000	8.300
Manioc (récolté/an)	30.000	12.000
Pommes de terre	16.800	6.600
Sorgho	3.800	1.110
Maïs	3.430	1.080

Le semis en ligne constitue une nécessité absolue pour certaines cultures comme la pomme de terre et le manioc qu'il faut butter pour obtenir un rendement convenable. Cette pratique facilite le sarclage et l'entretien et constitue une aide précieuse notamment dans la lutte contre la mouche du haricot. Notons aussi que l'association de certaines cultures comme haricot - maïs ou arachide - manioc s'avère parfaitement justifiée et est à encourager chez le paysan. L'irrigation d'appoint par aspersion a donné d'excellents résultats dans la zone du Bugesera. Cette pratique se montre rentable pour des cultures de haute valeur telle que le tabac.

Le tuteurage des haricots ou des petits pois s'avère très rentable et peut dans beaucoup de cas doubler les rendements.

Pour des cultures perennes comme le café ou le thé il est évident que la taille joue un rôle de tout premier ordre dans l'obtention d'une production maximale.

3.4.4.4. Protection phytosanitaire.

La plupart des cultures sont attaquées à des degrés divers par des maladies ou des prédateurs.

La lutte contre ces ennemis des cultures peut varier de la surveillance et l'arrachage des plants attaqués jusqu'au traitement phytosanitaire.

Le paysan ne dispose ni du matériel ni du produit nécessaire au traitement. C'est pourquoi la vulgarisation met d'avantage l'accent sur les pratiques phytosanitaires à la portée du paysan : arrachage des boutures de manioc ^{montrant} des signes de mosaïque. Choix judicieux des plançons sains de pommes de terre, etc...

4. ETAT ET POTENTIEL DE LA PRODUCTION NON AGRICOLE.

4.1. Mines.

L'exportation des minerais du Rwanda est le monopole de la Société SOMIRWA (Société des Mines du Rwanda). La société, en sus de son exploitation propre qui utilise 8.300 employés en permanence, rassemble et exporte la production de 20.000 artisans miniers.

La production exportée en 1977 était composée de:

Cassiterite	2.290 tonnes
Wolfram	840 tonnes
Colombo Tantalite	70 tonnes
Or	80 kg.

Pour 1978 les estimations seraient les suivantes:

Cassiterite	2.400 tonnes
Wolfram	900 tonnes
Colombo Tantalite	70 tonnes
Or	80 kg.

Les réserves connues permettent d'assurer une production pour 10 à 15 ans.

Les employés et les artisans bénéficient d'une certaine assistance de la part de la SOMIRWA. En sus de leurs revenus, ces employés et artisans disposent également de leur petite unité d'exploitation. Ils représentent dans leur secteur, une classe relativement privilégiée. Normalement ils pourraient supporter les frais d'une certaine modernisation des méthodes culturales. Mais par ailleurs, leur temps consacré à la mine, n'est plus disponible pour l'agriculture. C'est donc le reste de la famille qui va aux champs.

On ne peut donc parler d'un véritable rôle de la production minière sur le développement rural, si ce n'est sur le revenu rural, mais ce rôle peut être créé.

4.2. Industries

Il n'existe pas au Rwanda de grosses industries compte tenu des ressources minières et énergétiques.

La base N° 1 est l'agriculture et donc, les industries agro-industrielles. Nous avons ensuite un certain nombre de petites industries.

Actuellement l'inventaire serait le suivant:

- Usine de pneumatiques à Kigali. La production est en phase d'essai et seuls 550 pneus ont été rechapés.

Bière et jus de bananes à Kicukiro	
Bonneterie à Kicukiro	En cours de construction
Brasserie	à Gisenyi
Cimenterie	Projet à l'étude
Clouterie	
Confiserie	en cours
Confiture	60 tonnes/an
Huilerie	Projet en cours d'étude
Jus de maracouja	une extension est à l'étude
Matelas mousses	
Plastiques	le démarrage a eu lieu en octobre 1977
Couvertures	de mai 77 à octobre 77 inclus l'usine a produit près de 100.000 couvertures
Savonnerie à Kigali	
Savonnerie à Kicukiro	en cours.
Sucrierie	production 2.200 tonnes/an. soit 50% des besoins du pays.
Tannerie	Production de chaussures, sacs, ceintures, tutes, porte-feuilles etc... au total la production principale reste la chaus- sure. 11.250 paires ont été produites en 1977, mais il est prévu 20.000 paires en 1978.
Usine de pyrèthrine à Ruhengeri:	il a été traité en 1977 1.000 t de fleurs sèches de pyrèthre. En projet: une raffinerie pour la pro- duction d'extrait pâle.

Le développement industriel est prévu avec des industries de même type.

Nous pouvons citer:

- Une usine d'outillage agricole
- Une usine de craie
- Une usine de piles
- Une usine de boutons et perles
- Une usine d'allumettes
- Une usine de tôles ondulées et galvanisées
- Une usine de détergents, conditionnement de lubrifiants, etc...

4.3. Artisanat.

Il existe quelques ateliers organisés et structurés, mais la majorité travaille à domicile et en famille.

Un nombre important d'artisans sont cependant groupés dans des unités de production plus organisées (coopératives ou associations).

Les principaux ateliers sont les suivants:

- Kigali

Objets divers en os ou ivoire - sculptures - tableaux, vannerie, etc...

Atelier de Kimihurura (coopérative)

- Région Est

Rwamagana patroné par le Ministère des Affaires sociales
Nsinda

Zaza : artisanat de papyrus.

- Région Sud

Nyumba

Forge de Gishamvu

Tare

Save : tapis et paniers en sisal

Gatagara: 2 ateliers de vannerie et de maraquinerie

Forge de Nyabisindu

Kabgayi rattaché à la mission catholique et dans les environs un artisanat dispersé

Kamonyi.

- Région Nord

Rutongoo

Rulindo artisanat de sisal

Rwaza comme le précédent centre avec en sus un atelier de fabrication de cigares

Ruhengeri

Nyundo Ecole d'art

Gisenyi Artisanat de fibres de bananiers.

Tous les objets fabriqués dans ces ateliers sont vendus principalement à Kigali, Butare et Gisenyi.

Une association, l'ASPAR (Association pour la promotion de l'Artisanat Rwandais) a été créée en avril 1977 pour la vente à l'exportation de l'Artisanat.

A partir de cet artisanat, une industrie intensive peut être envisagée pour l'exportation permettant la reconversion de jeunes ruraux ou complétant au moins les revenus financiers d'exploitations trop restreintes. Le Plan a inscrit au programme quinquennal, l'impulsion à donner à l'artisanat non alimentaire.

5. EDUCATION ET FORMATION.

L'éducation a toujours été un sujet de préoccupation des dirigeants Rwandais. En effet, le Gouvernement a cherché et mis en oeuvre divers moyens éducationnels comprenant l'enseignement proprement dit sur les 3 niveaux (primaire, secondaire et supérieur) et diverses formules d'éducation extra-scolaire. Parmi ces dernières, nous citerons les foyers sociaux, les centres de formation de Murambi, les centres nutritionnels, les CERAR (Centre d'Education Rurale et Artisanale), les Centres de formation de la jeunesse, etc... Pour cette éducation extra-scolaire, le Gouvernement bénéficie d'une très large collaboration des églises et les mouvements internationaux de bienfaisance tels que CARITAS, L'UNICEF, etc...

5.1. L'Enseignement

Malgré l'effort évident que déploie le Gouvernement pour assurer la scolarisation du plus grand nombre d'individus, la tâche est toujours dure et beaucoup reste encore à faire. En effet, l'éducation nationale a accaparé à elle seule une moyenne de 25,4% du budget ordinaire de l'Etat pendant la période de 1960 - 1974.

D'ailleurs, ce pourcentage n'inclut ni les dépenses de l'enseignement privé, ni les investissements nouveaux dont se chargent généralement, les assistances étrangères, ni les paiements des assistants techniques étrangers affectés dans l'enseignement. Mais en 1970, 77% de la population étaient encore illetrés (67,2% pour les hommes et 86% pour les femmes).

Les 23% de lettrés se répartissaient de la manière suivante, selon le degré d'instruction.

- Lit et écrit le Kinyarwanda: 4,6% sans avoir suivi l'enseignement primaire
- Lit et écrit le français : 1,5%
- Primaire : 15 %
- Secondaire : 1,3%
- Supérieur : 0,05%
- Technique : 0,2%

Le système éducatif possède un avantage non négligeable du fait que toute la population parle une même langue, le kinyarwanda.

5.1.1. Enseignement primaire

L'âge d'entrée à l'école primaire qui était fixé à 6 ans avant, a été porté à 7 ans à partir de l'année scolaire 1971-72 et le cycle primaire est de 6 ans. On a constaté que depuis 1969 le nombre des écoles primaires diminue; en revanche, celui des salles de classes augmente; ce fait sous-entend l'importance que joue le système de la double vacation. Baisse continue des effectifs, ce qui a comme conséquence directe la diminution du taux de scolarisation, puisque la population scolarisable s'accroît régulièrement, et le nombre d'élèves pour 1.000 habitants continue également à baisser.

Le taux de scolarisation qui était de 52,8% en 1969 - 70 est tombé à 40,8% en 1974-75. Dans le système à double vacation, l'enseignant instruit un groupe d'élèves l'avant-midi et un autre l'après-midi.

Tableau N° 28 : Evolution des effectifs du primaire durant les six dernières années.

:Année	:1968-69:	1969-70:	1970-71:	1971-72:	1972-73:	1973-74:	1974-75:
:Garçons	:227.019:	231.678:	234.182:	226.182:	220.225:	219.388:	211.029:
:Filles	:167.080:	177.786:	184.877:	178.159:	179.225:	178.364:	175.690:
:Total	:394.099:	409.464:	419.059:	404.357:	399.450:	397.752:	386.719:
:Taux de sco-	:	:	:	:	:	:	:
:larisation:	47,8	: 52,9	: 52	: 48,8	: 47,1	: 43,9	: 40,8

Tableau N° 29 : Evolution du nombre des écoles et des salles de classe de 1968 à 1975.

:Année	:1968-69:	1969-70:	1970-71:	1971-72:	1972-73:	1973-74:	1974-75:
:Ecoles	: 1.971	: 2.132	: 2.022	: 2.003	: 2.013	: 1.972	: 1.824
:Salles	: 6.256	: 6.790	: 6.659	: 7.195	: 7.683	: 7.747	: 7.781

Actuellement, une réforme de l'enseignement primaire est en cours d'élaboration, vu que l'ancien système, ne tenant aucun compte du stade de développement du pays, et tout l'enseignement était orienté vers la préparation des enfants à l'école secondaire, laquelle n'est accessible qu'à un pourcentage dérisoire (5% entre 70 - 71 et 73 - 74), à cause du manque de place à l'internat. Cette réforme doit concerner les élèves qui n'entrent pas dans le secondaire, soit 95%, et doit reposer sur la formation pratique surtout dans le domaine des activités rurales.

La réforme envisagée consiste à créer un cycle primaire de huit ans ruralisé pendant les deux dernières années. Une sélection à la fin d'études primaires permettra aux meilleurs élèves ayant passé avec succès l'examen de fin d'études primaires portant sur toutes les matières enseignées, de suivre l'enseignement secondaire en ayant une formation générale de base suffisante et une formation pratique dont ils pourront se servir s'ils ne terminent pas leurs études professionnelles. Ceux qui ne pourront pas entrer dans le secondaire poursuivront pendant 3 ans une formation technique avant de retourner dans leur milieu qui est pour la majorité d'entre eux rural.

Les avantages de cette formule sont importants:

a) Filière unique et ruralisation pour tous les élèves au niveau primaire

b) Sélection en fin du primaire seulement.

L'âge d'entrée dans le primaire étant de 7 ans, les jeunes qui intégreront le milieu rural à 18 ans seront directement productifs, tandis que ceux qui poursuivent l'enseignement secondaire ou supérieur pourront s'engager dans les secteurs public et privé en étant suffisamment mûrs.

5.1.2. Enseignement post-primaire

Comme c'est dit plus haut, au Rwanda, l'institution scolaire reste encore mal adaptée à la conjoncture socio-économique du pays et fait actuellement l'objet d'une réforme. Aujourd'hui 5% des élèves issus des classes de 6ème de l'enseignement primaire sont admis dans les établissements secondaires du Rwanda; cette faible proportion tient à la fois aux capacités d'accueil des écoles secondaires et aux besoins socio et technico-économiques du pays. Les autres élèves retournent sur leurs collines où sont reçus, dans la limite des places disponibles, dans les sections familiales pour les filles et dans les CERAR (Centre d'Education Rurale et Artisanale au Rwanda) pour les garçons. En fait, ces deux types d'établissements poursuivent des objectifs plus réalistes et mieux adaptés à une société essentiellement rurale; leur finalité est d'adapter, autant qu'il se peut, les jeunes gens à leur milieu rural, leur permettre de s'intégrer à la communauté, après avoir acquis les compétences nécessaires et les comportements souhaitables pour améliorer leur mode de vie, être des agents actifs du développement.

C'est dire que les Sections Familiales et les CERAR correspondent davantage que tout autre établissement du type conventionnel à l'objectif de développement rural, seul espoir, pour l'instant, d'un développement national équilibré.

Cependant les CERAR (fondés avec l'aide de l'UNESCO et de l'UNICEF) sont des établissements de création récente et, de ce fait, sont encore peu nombreux puisqu'on en comptait, en 1975, 18 au total contre 72 sections familiales. Cette situation est préjudiciable à la fois aux plans, social, économique et psychologique. C'est pourquoi le Ministère de l'Education Nationale est décidé à mener une action vigoureuse pour le développement quantitatif des CERAR et pour une meilleure adéquation de ces établissements aux objectifs généraux qu'ils poursuivent.

5.1.3. L'enseignement secondaire

Il comporte généralement deux cycles: 1 cycle d'orientation de 3 ans (appelé le Tronc Commun) et un second cycle allant de 2 à 4 ans suivant les sections. Contrairement aux diminutions constatées dans les effectifs de l'école primaire, ceux du secondaire ont augmenté d'un rythme de 2,7% de 1970-71 à 1974-75. Quant à la répartition par sexe, on compte une fille pour deux garçons, tandis que on comptait en 1974-75, à l'école primaire, 83 filles pour 100 garçons.

Au cours de l'année scolaire 1974-75, les effectifs de 7.497 élèves garçons et de 3.730 élèves-filles ont été enregistrés, en voici la répartition:

Tableau N° 30 : Effectifs des élèves du secondaire.

: Effectifs 1974-75	: Garçons :	Filles :	G + F :
:-- Cycle d'orientation	: 3.320	: 2.302	: 5.622:
!- Humanités modernes	: 634	: 166	: 800:
:-- Humanités classiques	: 1.507	: 5	: 1.512:
:-- Humanités pédagogiques	: 466	: 263	: 729:
:-- Humanités techniques	: 537	: 432	: 969:
:-- Enseignement technique professionnel et artisanal	: 473	: 193	: 666:
:-- Enseignement Normal Terminal et Auxiliaire (E.N.T. - E.N.A.)	: 560	: 369	: 929:
: Total	: 7.497	: 3.730	: 11.227:

5.1.4. L'Enseignement supérieur et universitaire.

Avant l'accession du pays à l'indépendance, le peu d'universitaires que comptait le Rwanda recevaient leur formation à l'étranger. C'est en 1963 que fut créée l'Université Nationale du Rwanda (UNR), dont les structures d'accueil ne permettent malheureusement pas encore de recevoir beaucoup d'étudiants. A côté de l'U.N.R. on a 3 institutions d'enseignement supérieur, ce sont l'Institut Pédagogique National (IPN), l'Ecole Supérieure Militaire (ESM) et le Grand Séminaire, dont les effectifs réunis n'atteignent pas ceux de l'UNR.

C'est dire combien l'enseignement supérieur est très peu développé.

En outre le pays n'a jamais cessé d'envoyer ses étudiants à l'étranger. Le paiement de ces bourses d'études entre dans l'aide bilatérale au développement.

5.2. Education des adultes

Le 4 novembre 1964, le Gouvernement Rwandais annonçait, par les soins du Ministère des Affaires Sociales, la création d'un service destiné à l'éducation des adultes par le système d'animation, d'alphabétisation et des émissions radiodiffusées.

Rappelons à ce propos que le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) attache une grande importance à cette formation d'éducation populaire. Nous lisons en effet dans le Manifeste du cinq juillet 1975; "Dans le cadre de l'émancipation du peuple, le Mouvement exige qu'une alphabétisation fonctionnelle soit organisée pour amener les masses à comprendre et à mieux pratiquer les meilleures méthodes pour accroître leur bien-être. Aussi recommande-t-il la création d'écoles populaires dans les secteurs des communes, ainsi que dans toutes les entreprises et sur tous les chantiers, écoles destinées à l'amélioration professionnelle de chacun en vue d'une plus grande production du secteur concerné".

Tableau 31. Nombre de personnes qui fréquentent ces centres d'alphabétisation.

<u>Préfecture</u>	<u>Nbre de centres</u>	<u>Nbre d'élèves</u>
Ruhengeri	59	3.739
Gikongoro	36	2.959
Byumba	17	2.246
Kigali	14	1.361

Tableau 31. Nombre de personnes qui fréquentent ces centres d'alphabétisation.

<u>Préfecture</u>	<u>Nbre de centres</u>	<u>Nbre d'élèves</u>
Kibungo	11	1.122
Gisenyi	12	769
Cyangugu	9	476
Kibuye	9	334
Gitarama	5	158
Butare	12	154
Total	184 centres	13.318 élèves.

Ces chiffres doivent être interprétés dans le sens suivant: il y a au Rwanda de nombreuses personnes qui veulent apprendre la lecture et l'écriture.

Prendre ces données dans le sens de la rigoureuse précision mathématique serait trop abusif. Ce n'est pas seulement le Gouvernement qui alphabétise la population. L'action des différentes confessions religieuses est d'une réelle importance. Nous pouvons citer au seul titre d'exemple les nombreux catéchumènes qui fréquentent les écoles paroissiales et qui apprennent en même temps lecture et écriture.

5.3. Emissions radiodiffusées

Celles-ci se divisent, en missions consacrées à la promotion de la femme et en celles réservées au développement communautaire. Les émissions de la femme portant surtout sur l'éducation des enfants, la nutrition, le savoir-vivre, le civisme, l'économie familiale, l'hygiène, les notions d'obstétrique. Ceci en vue de donner à la femme rwandaise une éducation suffisante dans ses relations avec la famille et son entourage.

Pour ce qui est des émissions sur le développement communautaire, les sujets se rapportent sur le Mouvement Coopératif, l'hygiène dans les habitations, l'utilité des coopératives, l'alphabétisation les méfaits de l'alcoolisme, le rôle de chaque rwandais dans le développement national, etc....

Bibliographie:

- Rapport Annuel 1975 du Ministère de l'Éducation Nationale
- Rapport Annuel 1975 du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif
- Office Général des Statistiques 1973
- Education dans le Monde, UNESCO 1972 - 1271.

6. CONDITIONS D'EMPLOI.

6.1. Emploi Agricole.

6.1.1. Volume et tendances.

Le développement de l'emploi agricole pendant la période 1970 - 1976 figure dans le tableau 32 ci dessous:

Tableau N° 32 : Répartition des travailleurs du secteur agricole par Sexe et Groupes d'âge en 1970 et en 1976 (31 décembre).

: Groupes : d'âges	E m p l o i a g r i c o l e					
	1 9 7 0			1 9 7 6		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
: 15 - 19	: 157.850	: 148.050	: 305.900	: 209.620	: 181.100	: 390.720
: 20 - 24	: 115.780	: 137.850	: 253.630	: 153.800	: 168.640	: 322.440
: 25 - 29	: 74.670	: 104.780	: 179.450	: 99.210	: 128.150	: 227.360
: 30 - 34	: 90.310	: 133.650	: 223.960	: 119.950	: 163.520	: 283.470
: 35 - 39	: 69.630	: 108.310	: 177.940	: 92.500	: 132.490	: 132.490
: 40 - 44	: 82.130	: 108.370	: 190.500	: 109.060	: 132.600	: 241.660
: 45 - 49	: 62.820	: 51.210	: 114.030	: 83.390	: 62.630	: 146.020
: 50 - 54	: 61.250	: 56.540	: 117.790	: 81.290	: 69.190	: 150.480
: 55 - 59	: 32.390	: 26.710	: 59.100	: 43.060	: 32.700	: 75.760
: 60 - 64	: 26.490	: 22.900	: 49.390	: 35.200	: 28.030	: 63.230
: 65 et +	: 15.570	: 10.980	: 26.550	: 20.640	: 13.460	: 34.100
: Total	: 788.890	: 909.350	: 1698.240	: 1047.720	: 1125.510	: 2160.230

(Sources: Enquête démographique 1970 et estimation du Ministère du Plan).

6.1.2. Rémunérations

Le IIème Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1977 - 1981 indique que le revenu annuel par tête des ruraux était de 9.880 Frw en 1976. Toutefois il faut signaler que seulement 3.980 Frw, soit 40%, était monétaire. Un salarié agricole peut gagner 18.000 Frw pour 300 journées de travail.

6.1.3. Conditions

L'économie du Rwanda se base essentiellement sur l'agriculture. En 1977, les métiers agricoles occupaient 93% de la population active.

Actuellement, on estime que 90% des actifs se trouvent dans les catégories suivantes: agriculture, élevage, sylviculture, chasse et pêche.

Cette prédominance ne se limite pas à la zone rurale, elle apparaît également dans le secteur urbain où en 1970, 69% des actifs se livrent, en association avec leur épouse, à une activité agricole. Une enquête urbaine, exécutée à Kigali, la Capitale, en 1977, a montré que pour 20% des actifs, leur occupation principale était l'agriculture.

En 1970, pour les actifs agricoles, 45% étaient des chefs d'exploitation (soit environ 10% féminin). Il est à noter que dans l'exploitation traditionnelle, la participation des enfants entre 10 et 15 ans, représente environ 15% de la force de travail totale (sources: Ministère du Plan - Etudes Socio-Economique de la Préfecture de Byumba, 1975).

On possède très peu d'informations, sur le mode de "faire-valoir" des exploitations, bien qu'on sache qu'il ait profondément changé au cours des dernières décennies.

L'étude de la préfecture de Byumba citée ci-dessus a montré qu'il existe des différences marquées dans l'occupation des terres: " Il s'en faut de beaucoup que la taille des U.P. soit homogène. L'enquête a permis de distinguer trois catégories socio-économiques parmi les unités de production: celles dont le chef est considéré comme umukungu (pluriel : abakungu), que on peut traduire par "riche"), celles dont le chef est considéré comme umucyene (pluriel: abacyene, approximativement "pauvres") et enfin celles dont le chef est une veuve (en général encore plus "pauvre" que les plus pauvres).

Ces trois catégories se sont avérées extrêmement discriminantes pour la quasi-totalité des variétés économiques ou sociales envisagées):

Qu'il s'agisse de la taille de l'isambu, du nombre de personne de l'U.P., du cheptel possédé, de l'importance des cultures de ventes pratiquées, etc...

La pertinence de cette stratification socio-économique ressort avec force dans la comparaison des tailles moyennes des amasambu.

Tableau N° 33 : Superficies des unités de production (Etude Byumba)

	: Abakungu	: Abacyene	: Veuves	: Ensemble
: Répartition des U.P.	: 35 %	: 57 %	: 8 %	: 100 %
: Personnes par U.P.	: 6,95	: 5,26	: 3,08	: 5,65
: Hectares par U.P.	: 2,83	: 0,99	: 0,62	: 1,60

6.1.4. Sous emploi

Le III^e plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1977 - 1981, considère la sous-utilisation du potentiel humain comme un défi national. Environ 30% de ce potentiel ne participe pas au développement. Les capacités productives inutilisées en milieu rural sont de l'ordre de 150 millions de journées de travail par an. Le chômage est en grande partie déguisé, il touche surtout les jeunes.

6.2. Emploi Rural non Agricole

On estime l'emploi rural non agricole à environ 100.000, principalement des cadres de l'administration, des commerçants traditionnels et des artisans.

Ces travailleurs représentent seulement 4% de la population active. On ne possède que très peu d'information sur ces catégories. (Un recensement de la population sera effectué en 1978 qui devrait, entre autre, fournir des informations précieuses sur ces professions).

On estime que le revenu moyen d'un commerçant du secteur non structuré était de 100.000 Frw en 1976.

6.3. Emploi des Ruraux dans les zones urbaines.

La population urbaine représentait seulement 4% de la population totale en 1970. Il faut y ajouter, comme le souligne le III^e Plan, qu'il est très difficile de faire une distinction entre population rurale et urbaine.

"..... Si, d'un point de vue économique, on définit la population rurale comme celle qui tire ses moyens de subsistance, principalement d'activités rurales, la répartition par l'enquête de la population rurale et urbaine, suivant des centres administratifs ne saurait s'appliquer.

En effet, de nombreuses familles vivant dans des agglomérations considérées comme urbaines tirent le plus clair de leurs revenus de l'exploitation de leurs champs et restent, d'un point de vue économie rurales.

D'après l'enquête de consommation alimentaire effectuée de 1966 à 1972 par l'I.N.R.S., plus de 10% des familles à Kigali et plus de 13% à Butare sont des familles ^{de} cultivateurs. (1)

En outre, plus de 91% de familles à Kigali et 83% à Butare continuent de cultiver des champs, ce qui signifie qu'une partie plus ou moins importante des moyens de subsistance de ces familles provient d'activités rurales; et ce fait d'avoir un salarié ou plusieurs ne suffit pas à classer comme non rurale une famille, si la majeure partie de ses moyens de subsistance lui vient de l'exploitation de ses champs".

L'enquête urbaine exécutée en 1977 à Kigali a permis d'estimer le taux de migration qui serait de 7% par année (2).

(1) Une enquête de consommation alimentaire en République Rwandaise par H.L. VIS, C. Yourassowsky et H. Van der Borgh, INRS 1972

(2) Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement: Enquête urbaine, Kigali 1977.

7. CONDITIONS ET BESOINS SOCIAUX DE BASE.

7.1. Nutrition et ration énergétique.

Pour l'année 1976 (cf. le tableau 33), on constate que la ration alimentaire par habitant a été en moyenne de 1,6 kilogramme par jour dont 1.544 grammes de produits d'origine végétale et seulement 27 grammes de produits animaux. 34,4% de la ration de produits vivriers sont constitués par la bière de banane et de sorgho qui ne fournit, par contre, que 25% des calories d'origine végétale.

Au point de vue énergétique, les produits consommés en 1976 donnent par habitant 2.303 calories par jour dont 2.264 d'origines végétales et 39 d'origine animale.

Ils fournissent, en outre, 68,6 grammes de protéines, dont 66,2 d'origine végétale et seulement 2,4 d'origine animale et 17,2 grammes de lipides dont 14,4 d'origine végétale et 2,8 seulement d'origine animale.

D'après les normes de la F.A.O., le nombre de calories nécessaires à un Rwandais, d'un poids moyen de 50 kgs et vivant à 1.500 mètres d'altitude, est d'environ 2.100 calories, ce qui est légèrement inférieur à la quantité de calories qui était disponible en 1976.

Pour les protéines, toujours d'après la F.A.O., la quantité normale au Rwanda devrait être de 40 grammes par jour, ce qui est inférieur aux 68 grammes de la ration de 1976. Mais 10 grammes de protéines devraient être d'origine animale, au lieu des 2,4 grammes contenus dans cette ration.

Enfin, pour les lipides, la quantité consommée journalièrement devrait être de 42 grammes; les 17 grammes de la ration de 1976 traduisent un déficit important en matière de corps gras. Ce déficit tient à la faible quantité de produits animaux consommés, mais aussi au peu de place tenue dans la ration par les corps gras végétaux: arachide, soja et aux très faibles quantités d'huile alimentaires consommées par tête et par an.

Tout en tenant compte du fait que les quantités de produits vivriers disponibles ne seront pas toutes effectivement consommées, en raison des pertes à la préparation et à la consommation des aliments (seule une enquête de consommation pourrait les saisir), on ne peut parler d'une ration quantitativement insuffisante. Mais elle est qualitativement déséquilibrée, trop de glucides, pas assez de protéines d'origine animale et surtout pas assez de lipides.

L'enquête alimentaire signale, en outre, la présence endémique d'avitaminose A qui est due "au peu d'aliments d'origine animale consommée et à la très grande pauvreté du régime en graisses (le caractère et les vitamines A sont liposolubles)".

Tableau N° 34 : Ration alimentaire

1976 - RESULTATS PAR HABITANT

(en tonnes)	Alimenta- tion hum.	Kilog. par an	Grammes par jr	Calories par jour	Protéines en grs.	Lipides en grs.
Patate douce	740.000	173,6	475,6	461	5,2	1,4
Manioc						
Farine de manioc	92.670	21,7	59,4	201	0,9	0,4
Ignames et colocases	28.000	6,5	117,8	16	0,3	-
Pommes de terre	120.000	28,1	77,0	54	1,3	-
Blé						
Farine de blé	7.400	1,7	4,7	16	0,5	-
Paddy						
Riz	2.500	0,6	1,6	6	0,1	-
Eleusine	3.300	0,8	2,2	8	0,1	-
Sorgho						
Farine de sorgho	21.240	5,0	13,7	47	1,4	0,5
Maïs						
Farine de maïs	59.400	13,9	38,1	137	3,5	1,5
Sucre	4.800	1,1	3,0	12	-	-
Pois	71.000	16,7	45,8	158	10,3	0,8
Haricots	213.000	50,9	137,0	467	29,6	2,3
Arachide	12.000	2,8	7,7	30	1,4	2,4
Soja	4.010	0,9	2,6	11	1,1	0,4
Légumes et fruits	49.360	11,6	31,7	7	0,4	0,1
Feuilles vertes	40.000	9,4	25,8	6	0,4	-
Banane	104.500	24,5	67,1	47	0,5	0,2
Bière de banane	546.000	128,1	351,0	447	8,0	3,0
Bière de sorgho	280.400	65,8	180,3	121	1,2	-
Huiles végétales	1.950	0,5	1,4	12	-	1,4
Total Prod. vivriers	2.401.530	563,3	1.543,5	2.264	66,2	14,4
Boeuf (nombre)						
Viande de boeuf(t)	7.425	1,74	4,8	10	0,7	0,6
Abats	1.485	0,35	1,0	1	0,2	0,1
Chèvre (nombre)						
Viande (tonnes)	3.404	0,80	2,2	6	0,3	0,5
Abats	840	0,20	0,5	1	0,1	0,1
Mouton (nombre)						
Viande (tonnes)	294	0,07	0,2	1	-	-
Porcs (nombre)						
Viande (tonnes)	1.300	0,30	0,8	3	0,1	0,3
Poulet(viande)(t)	1.000	0,23	0,6	2	0,1	0,2
Oeufs	600	0,14	0,4	1	0,1	0,1
Lait(mil.de litres)	24.000	5,63	15,4	10	0,6	0,6
Poissons	1.950	0,46	1,3	1	0,2	-
Graisses animales(t)	500	0,12	0,3	3	-	0,3
Tot.prod.animaux	42.798	10,04	27,5	39	2,4	2,8
TOTAL GENERAL	2.444.328	573,34	1.571,0	2.303	68,6	17,2

7.2. Equipement sanitaire.

7.2.1. Etablissements.

On compte, dans l'ensemble du pays les établissements suivants:

23 hôpitaux

1 sanatorium (sanatorium national de Gishari)

1 centre psychiatrique (centre psychiatrique de Ndera)

Cette infrastructure est complétée par

178 dispensaires

60 centres de santé

2 cliniques

71 maternités

2 laboratoires

La capacité en lits serait, d'après le rapport annuel 1976 du Ministère de la Santé

Secteur public	1.768 lits d'hospitalisation	+	451 lits de maternité
" privé	1.230 "	"	+ 405 lits de maternité

Disp. publics 1.362

privés 1.189

Centre psychiatr. 120

Centre Gishari 184

5.853 lits d'hospitalisation 856 lits de maternité.

7.2.2. Personnel.

Il existait en 1976 au Rwanda 113 médecins dont 68 nationaux, 4 de ces médecins ont un emploi purement administratif.

206 assistants médicaux + 4 administratifs

78 infirmiers + 3 administratifs

527 infirmiers + 4 administratifs

308 aides-infirmiers

10 pharmaciens + 1 administratif

170 divers autres + 5 administratifs

Total: 408 agents + 25 administratifs

En excluant certaines catégories et les administratifs moins directement concernés par l'action sanitaire proprement dite, le Ministère de la Santé donne la répartition relevée sur le tableau ci-contre.

Tableau N° 35 : Répartition du Personnel de la Santé par Préfecture et par Etablissement en 1976.

PREFECTURES	Personnel	Médecins	Assist. méd.	Infirmiers	Infirmières (toutes)	Autres	ENSEMBLE
Formations Médicales							
Kigali	Hôp. Kigali	20	13	3	117	35	188
	" Rutongo	1	3	3	3	11	21
	CP Ndera (1)	2	6		12	11	31
	Autres formations*	4	18	8	30	27	87
	Total	27	40	14	162	84	327
Gitarama	Hôp. Kabgayi	3	2		20	12	37
	" Remera	1	1	1	9	3	15
	Autres formations		11	5	17	27	60
	Total	4	14	6	45	42	112
Butare	Hôp. Universitaire	23	15	4	34	18	94
	" Nyanza	3	6	5	12	16	42
	Labo. Universitaire	4	5		1	4	14
	I.N.R.S. Butare	3	6		8	10	27
	Autres formations	2	10	5	37	46	100
	Total	35	42	14	92	94	277
Gikongoro	Hôp. Kigeme	3	3		8	12	26
	Autres formations	1	5	1	9	17	33
	Total	4	8	1	17	29	59
Cyangugu	Hôp. Bishenge	2	4	2	9	5	22
	" Kibogora	3	2		9	10	24
	" Mibilizi	3	1		8	3	15
	Autres formations		4	4	12	10	30
	Total	8	11	6	38	28	91
Kibuye	Hôp. Kibuye	1	4	1	8	7	21
	" Kirinda	2	1	1	11	7	22
	" Mugonero	2	2		1	12	17
	Autres formations		2	3	13	21	39
	Total	5	9	5	33	47	99

Préfectures :	Personnel :	Méde- :	Assist. :	Infir- :	Infir- :	Autres :	ENSEM- :
:	:	cins :	méd. :	miers :	mières :	:	BLE :
:	Formations :	:	:	:	toutes) :	:	:
:	Médicales :	:	:	:	:	:	:
Kibungo	Hôp. Kibungo	: 2	: 2	: 2	: 6	: 10	: 22
:	" Rwamagana	: 4	: 8	: 4	: 13	: 8	: 37
:	" Gahini	: 2	:	: 1	: 3	: 4	: 10
:	" Rwinkwavu	:	: 1	:	: 1	: 5	: 7
:	Sana Gishali	: 1	: 4	: 3	: 5	: 7	: 20
:	Autres formations:	:	: 5	: 2	: 2	: 9	: 18
:	Total	: 9	: 20	: 12	: 30	: 43	: 114
Ruhengeri	Hôp. Ruhengeri	: 10	: 16	: 3	: 18	:	: 47
:	" Nemba	: 1	: 1	: 1	: 5	: 2	: 10
:	Autres formations:	: 1	: 7	: 4	: 10	: 14	: 36
:	Total	: 12	: 24	: 8	: 33	: 16	: 93
Gisenyi	Hôp. Gisenyi	: 2	: 8	: 3	: 12	: 10	: 35
:	" Muhororo	: 1	: 3	: 2	: 6	: 4	: 16
:	" Shyira	: 1	: 1	:	: 4	: 7	: 13
:	Autres formations:	:	: 9	: 2	: 12	: 10	: 33
:	Total	: 4	: 21	: 7	: 34	: 31	: 97
Byumba	Hôp. Byumba	: 1	: 3	:	: 10	: 13	: 27
:	Autres formations:	:	: 14	: 5	: 14	: 9	: 42
:	Total	: 1	: 17	: 5	: 24	: 22	: 69
TOTAL	ENSEMBLE	: 109	: 206	: 78	: 509	: 436	: 1.338

(*) Incluant Ophar et Direction de l'Hygiène.

(1) C.P. = Centre Psychiatrique.

Répartition du personnel par rapport à la population.

Le personnel et les établissements recensés couvrent l'ensemble du territoire. Ils concernent aussi bien la population urbaine que la population rurale. La distinction est impossible à faire parce que les ruraux vont obligatoirement se faire soigner là où ils peuvent. Constituant la grosse majorité de la population on peut donc négliger l'incidence de la population urbaine.

Il s'ensuit que l'on peut donc considérer qu'il existe au Rwanda : 1 lit pour 720 habitants environ soit 14 lits pour 10.000 habitants.

1 médecin pour 38.200 habitants soit 0,26 médecins pour 10.000 habitants.

1 agent sanitaire pour 3.420 habitants soit 2,9 agents pour 10.000 habitants.

Table No 36 : ETABLISSEMENTS SANITAIRES AU RWANDA 1976

Secteurs:	Hôpitaux			Centre/Sant:			Dispensaire:			Cliniques			Ets Nation.			Ecoles			Labo.			Maternités			Total			
	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	Publ	Privé	Total	
Préfectures																												
Kigali	1	1	2	2	7	6	13	19	9	28	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	13	37	23	60
Gitarema		2	2	2	6	3	9	18	5	23												9	5	14	34	15	49	
Butare	2		2	7	9	16	15	12	27	1	1	1	3	1	1	1	1	1	3	4	4	3	4	32	22	54		
Gikongoro		1	1	1	2	5	7	5	7	12												2	6	8	9	19	28	
Cyangugu	1	2	3	2	1	3	9	4	13												2	4	6	14	11	25		
Kibuye	1	2	3	3	4	4	4	2	7	9			2	2								1	8	9	4	23	27	
Gisenyi	2	1	3	1	2	3	9	6	15												3	3	6	15	12	27		
Ruhengeri	1	1	2					12	6	18											1	1	2	14	8	22		
Byumba	1		1	2	1	3	17	3	20												1	2	3	21	6	27		
Kibungo	2	2	4	1	1	2	11	2	13				1	1								3	3	6	19	8	27	
TOTAL	11	12	23	28	32	60	117	61	178	2	2	4	2	8	2	2	4	2	32	39	71	199	147	346				

Parallèlement à cette transformation extérieure on assiste à une restructuration de l'intérieur des maisons avec chambres séparées et salle d'accueil.

C'est le développement de l'artisanat de la tuile romaine et dans une moindre mesure celui du four à briques qui a déclenché le renouveau.

Des groupements coopératifs se sont constitués et se sont mis à exploiter l'argile des marais partout où sa qualité s'est avérée adéquate et où le bois d'eucalyptus est disponible pour la chauffe. Le nombre de ces petites exploitations artisanales s'est au moins quadruplé au cours des dix dernières années. Par ailleurs le développement du transport individuel a contribué largement à la dispersion des nouvelles techniques.

Sur le plateau central du Rwanda où la densité de population est la plus forte, les maisons rondes sont progressivement remplacées par des maisons carrés au toit de tuiles, des murs restent souvent en pisé lissés au kaolin. De plus en plus aussi on construit en blocs de terre comprimés et séchés sur place. Une couche de ciment protège les murs. Le pavé en terre battue en est parfois couvert aussi tandis que le plafond est fait en fibres de papyrus tressés. Les enclos prennent souvent la forme de la maison ou même on assiste à la suppression des clôtures. Le bétail diminuant, le kraal n'est plus nécessaire et la maison moderne avec ses annexes peut tout contenir avec plus de sécurité. Dans le Bugoyi et le Mulera les maisons ainsi que les pallissades sont souvent en pierre de lave tandis que plus haut, au dessus de 2.200 m les cases restent souvent coniques à toit pointus recouverts de chaumes et entourées de haies de bambou ou de roseaux.

Le toit de tôle domine dans les bananeraies suburbaines de Kigali et de Butare ainsi que dans le Gisaka oriental et autour de Cyangugu. Un peu partout dans le pays, le long des axes routiers mais plus particulièrement à l'approche de la ville on remarque déjà des maisons construites en briques cuites soigneusement équipées et peintes. Fruit des économies de quelque fonctionnaire ou de commerçant aisé et qui annoncent un changement encore plus profond.

Bibliographie

- J.F. Gotanègre, C.Prioul, P. Sirven : l'habitat rural au Rwanda.
Roneo Sp. - présenté au Séminaire sur l'Environnement Rural et l'Habitat en Afrique intertropicale Butare Oct.75.
- P. Sirven : De l'habitat rural à l'habitat urbain.
Informateur Juin 1976 - 15 p.
- A. Lapointe, la situation des agglomérations rurales dans les schémas de peuplement de la campagne rwandaise. Informateur Juin 1976 - 37 p.
- B. Iugan: Deux raisons historiques de la prédominance de l'habitat au Rwanda. Informateur, Juin 1976. - 6P.
- J.F. Gotanègre : Commerce et habitat rural de fonction en préfecture de Butare (Rwanda) Roneo - Séminaire sur l'environnement rural : Butare Oct. 75. 8 p.

7.4. Equipement collectif.

7.4.1. Alimentation en eau de la population rurale.

L' A.I.D.R. (Association Internationale pour le Développement Rural) a repris en décembre 1964 une partie des activités du Fonds du Bien Etre Indigène (F.B.I.) dont la mission hydrologique de 1948 à 1960 a réalisé l'aménagement de 9.379 sources, le creusement de 297 puits, la construction de 35 adductions d'eau.

Dans les préfecture de Gisenyi et Ruhengeri 143 km d'adduction d'eau par gravité furent construits au profit de 115.000 habitants.

Fin 1972, le réseau d'alimentation en eau potable représentait 800.934 mètres d'adduction composées de 22 adductions par pompage, 52 par gravité et 9 grandes adductions par gravité également.

Le débit total en eau potable distribué par jour était alors de 16.355 m³/jour.

En outre 549 km d'adductions ont été réalisées par la suite, dont les plus importantes sont:

- l'Icyanya
- Le Bugesera Est (400 km)
- Rukira
- Kibuye
- Kitabi
- Bugoyi
- Rutongo.

Un intérêt accru s'est manifesté par la suite pour la remise en état des petites sources (fontaines) disseminées dans le milieu rural et pour la réalisation de nouveaux captages.

Au 31 août 1977 la situation était la suivante:

109 adductions rurales au total dont 80 par gravité et 29 par pompage. La capacité maximum était ainsi portée à 19.849 m³ avec un débit de 18.857 m³/jour desservant 471.425 personnes (bases = 200 l/j/famille) dont 50 litres/famille pour une tête de gros bétail - 1 famille = 5 personnes).

La longueur des conduites est de 1.095 km.

Enfin les réservoirs au nombre de 500 ont une capacité totale de 7642 m³.

Le traitement des eaux n'est assuré que pour 7 stations dont la principale est à Shyogwe dans la préfecture de Gitarama pour l'adduction du Mayaga Bugesera (débit 30 l/sec). Les 6 autres stations de traitement sont dans la région de Gisenyi-Ruhengeri à Sebeya, Yugwe, Misingo, Mutura, Mutera et Mutobo.

En effet, il existe de nombreuses sources (10.400) dont la remise en état de 5.600 est prévue sur un financement conjoint Rwanda et UNICEF) prévu en théorie pour 3 ans avec la formation de fontainiers.

Ces sources sont susceptibles d'alimenter environ 2 millions de personnes.

Remarque: Il existe également de nombreux puits éparpillés dans l'ensemble du territoire, mal entretenus et de ce fait inefficaces généralement. Pourtant, 80% d'entre eux sont susceptibles d'avoir de l'eau en permanence.

Projets en cours :

- Adduction d'eau pour l'Icyanya avec prise dans le lac Mugesera (financement belge)
- Adduction d'eau pour le Bugesera Est (financement BIRD). L'ensemble aura un débit, réfection et extension des adductions du Nord
- Adduction dans la région du Mutara (Kagitumba et ranch militaire)
- Adduction encore pour le Sud du Bugesera et l'extension des autres projets vers Kanzenze (financement F.E.D.) par pompage dans le lac Cyohoha Sud.

Pour l'entretien de tout ce réseau, il est prévu 25 millions de FRW par an depuis 5 ans.

7.4.2. - Services sanitaires.

L'inventaire de l'équipement sanitaire et de son personnel avec sa répartition a été détaillé dans le paragraphe 7.2.

Nous pouvons y ajouter les actions concernant l'éducation sanitaire c'est-à-dire :

. Les causeries dispensées à la population par la Radiodiffusion Nationale. Elles portent sur les maladies contagieuses et sur les moyens de lutte et de prophylaxie générale et individuelle (lèpre, rougeole, pneumonie, etc...).

. L'édition de brochures destinées à l'enseignement de l'hygiène dans les écoles primaires.

. La confection de matériel visuel : Tableaux et dessins didactiques pour illustrer les cours d'hygiène destinés aux élèves des écoles primaires du pays.

7.4.3. - Ecoles.

Le sujet est également en partie traité au paragraphe 5 surtout sur le plan de l'organisation. Nous ne possédons pas encore les statistiques de 1976 ou encore moins de 1977. Nous donnerons en conséquence le relevé de 1975.

. - Ecoles primaires.

Au total il existe au Rwanda 1824 écoles avec 7.789 salles de classe. Ces écoles sont généralement construites par les parents, parfois avec l'aide financière des communes ou des paroisses. Quelques écoles ont été construites par l'Assistance Technique dans le cadre de Projets intégrés (écoles du FED dans le Bugesera, par exemple).

L'effectif du primaire était de

211.029 garçons

175.690 filles

386.719 Total représentant un taux de scolarité de 40,8%. Il est curieux de constater que ce taux qui est passé par un maximum de 52,9% en 1970 est en baisse constante, baisse d'ûe en grande partie par une diminution de la scolarité des garçons.

Il y est, en principe, prévu dans ces écoles des travaux pratiques agricoles, mais elles disposent rarement de terrain suffisant.

Fin.

.../...

Répartition des écoles et des salles.

!Préfectures	!Ecoles	!Salles	!Maîtres	!Effectif	!Taux de scolarisation.
! Butare	! 204	!1.020	!1.024	! 49.577	! 35,8
! Byumba	! 173	! 705	! 705	! 37.272	! 39,7
! Cyangugu	! 134	! 584	! 587	! 28.192	! 40,0
! Gikongoro	! 172	! 706	! 706	! 30.773	! 35,2
! Gisenyi	! 178	! 678	! 680	! 34.813	! 36,7
! Gitarama	! 283	!1.221	!1.227	! 61.577	! 50,7
! Kibungo	! 128	! 546	! 546	! 27.180	! 42,6
! Kibuye	! 191	! 616	! 617	! 27.766	! 47,5
! Kigali	! 183	! 876	! 904	! 47.365	! 46,6
! Ruhengeri	! 178	! 829	! 858	! 42.103	! 35,7
! RWANDA	!1.824	!7.789	!7.854	!386.719	! 40,8

L'effectif par maître variait de 43 (Gikongoro) à 52 (Kigali - Byumba).

. Enseignement post-primaire.

Une réforme vient d'être décidée pour adapter l'enseignement aux besoins du pays. Elle n'est pas encore entièrement appliquée, mais elle changera certainement les données qui vont suivre à partir de ce paragraphe.

Moins de 6% des élèves issus du primaire étaient admis dans les établissements secondaires à cause:

Des capacités d'accueil réduites;

Des besoins socio et technico-économiques du pays.

Les 94% restant retournent donc sur leurs collines ou sont reçus si possible dans les sections familiales pour les filles et dans les CERAR pour les garçons, ce qui leur permet, par la suite, d'être des agents actifs du développement

.../...

2°) Formation de techniciens agricoles et vétérinaires. Une école d'agriculture formant les techniciens agricoles et des techniciens vétérinaires A2 durant un cycle de quatre ans après le cycle d'orientation est située à Butare.

L'effectif est de 40 élèves en moyenne par année dont 25 de formation agricole et 15 de formation vétérinaire.

En septembre 1976 une école de techniciens agricoles A2 a été ouverte à Nyagahanga (Préfecture de Byumba).

Deux autres écoles agro-zootecniques devant également former des A2 sont programmées au plan quinquennal.

3°) Formation de vulgarisateurs A3. Une seule formation existe dans le pays située à Kibuye et sous la direction technique de la coopération suisse.

30 vulgarisateurs sont formés annuellement en un cycle de 2 ans comprenant 50% de travaux pratiques en milieu rural.

Une autre école susceptible de former 50 A3 par an va être construite incessamment dans le cadre du projet Bugesera-Est/Gisaka/Migongo sur financement de la Banque Mondiale.

Le nombre de vulgarisateurs annuellement formés reste donc très insuffisant pour répondre aux besoins du cadre communal de vulgarisation et aux demandes en effectif agricole des projets de développement.

7.4.5. - Travaux publics. Ils sont assurés officiellement par la Régie National des Transports Publics pour ce qui est des transports terrestres et pour les personnes.

Le transport public le plus important concerne le service urbain de Kigali et sa banlieue.

Pour les communications entre les préfectures le transport est assuré entre tous les chefs lieux de préfecture.

Mais il existe en parallèle, un grand nombre de transporteurs plus ou moins officiels.

Le transport des marchandises quant à lui est assuré par la S.T.I.R.

Un projet de "Centrale des Transports" visant à réduire les coûts est en discussion.

Ces transports se pratiquent par un réseau bien développé.

Les principales, donc les plus fréquentées, à caractère national sont les suivantes:

- 1) Kigali - Gitarana - Butare - Frontière du Burundi, route en terre, dont le bitumage va être réalisé à brève échéance sur financement FED 166 km
- 2) Kigali - Rwanagana - Kayonza (bitumée) - Gabiro - Kagitumba 199 km
- 3) PK2, 8 RN, Ngirwi - Rutongo - Rulindo - Ruhengeri - Cyanika (route en terre) 140 km

- | | |
|---|--------|
| 4) Ruhengeri - Mutura - Nyundo - Gisenyi (bitumée) | 65 km |
| 5) Butare - Gikongoro - Ntendezi (route en terre) | 124 km |
| 6) Tronçon PK214 Ntendezi à Cyangugu (route en terre) | 31 km |
| 7) Frontière Zaïre - Bugarana - Frontière Zaïre
(route en terre) | 39 km |
| 8) Kayonza - Kibungo (bitumée) | 36 km |
| 9) Kibungo - Rukira - Chutes Rusuno (bitumée) | 65 km |
| 10) Kigali - Byumba (bitumée) | |

Le trafic des passagers en 1976 est relevé sur le tableau suivant:

Tableau 39 : Passagers à bord des autobus.

Unité : Tête

Lignes-Directions	Année 1976				
	Octobre	Novembre	Décembre	4è Trin.	Année
KIGALI	43.019	54.736	78.210	175.965	631.073
- Zaza	2.594	2.346	2.967	8.007	37.857
- Kagitumba	188	211	482	881	1.379
- Byumba	2.024	2.423	3.281	7.728	27.172
- Ruhengeri	4.289	3.630	2.198	10.117	51.054
- Kibuye	1.766	3.635	4.152	9.553	34.262
- Butare	7.040	3.866	5.688	16.594	65.785
- Nyamata	42	831	3.347	4.220	13.481
- Rusororo	1.736	2.223	2.627	6.586	13.692
- Gisenyi	680	195	341	1.216	10.327
- Ville	9.541	12.865	23.197	45.603	210.402
- Banlieu	13.019	22.511	29.930	65.460	165.662
RUHENGERRI	8.646	9.940	11.219	29.805	89.694
- Kigali	2.904	2.867	3.066	8.837	20.129
- Gisenyi	3.035	3.503	4.386	10.924	45.161
- Gitarana	2.707	3.570	3.767	10.044	24.404
BUTARE	6.418	4.993	3.540	14.951	54.357
- Kigali	3.604	2.439	2.625	8.668	34.885
- Cyangugu	2.814	2.031	-	4.845	17.169
- Kibuye	-	523	915	1.438	2.303
CYANGUGU	6.325	7.074	9.248	22.647	54.993
- Butare	457	933	3.449	4.839	12.702
- Bugarana	3.542	4.129	3.328	10.999	27.811
- Kibuye	2.326	2.012	2.471	6.809	14.480
AUTRES	40.085	39.805	49.341	129.231	283.449
TOTAL	104.493	116.548	151.558	372.599	1.113.566

.../...

Le transport aérien, quant à lui, s'effectue par les aéroports et aérodromes de Kanombe, de Butare, Kamembe, Gisenyi, Ruhengeri et Gabiro. Seul l'aéroport de Kanombe est international. Les autres aérodromes sont desservis par de petits porteurs appartenant soit à la compagnie AIR RWANDA, soit à des organismes privés.

Le trafic général est relevé dans le tableau suivant:

Tableau N° 40 : TRANSPORTS AERIENS (tous aérodromes)

(Source : Direction Générale de l'Aéronautique).

	Année 1976				
	Octobre	Novembre	Décembre	4 ^e Trim.	Année
I. AERONEFS					
- Monomoteurs					
. Arrivée	98	75	90	263	1.143
. Départ	98	75	89	262	1.142
- Bimoteurs					
. Arrivée	411	389	533	1.333	6.212
. Départ	411	389	533	1.333	6.212
- Quadrimoteurs					
. Arrivée	48	40	62	150	488
. Départ	48	40	62	150	488
II. CHARGEMENTS					
- Passagers					
. Arrivée	1.660	1.127	1.944	4.731	22.896
. Départ	1.456	1.090	1.976	4.522	23.771
. Transit direct	322	195	341	858	4.556
- Bagages					
. Arrivée	4,7	3,5	7,7	15,9	61,5
. Départ	8,3	7,6	7,7	23,6	145,7
- Frêt					
. Arrivée	31,7	8,8	116,6	157,1	806,2
. Départ	259,6	158,5	188,3	606,4	2.611,5
- Postes					
. Arrivée	0,3	0,5	0,4	1,2	7,5
. Départ	0,8	0,8	1,3	2,9	10,6

- Gendarmerie et police

La police Rwandaise a été dissoute en avril 1973 sous le précédent Gouvernement. Elle était assistée par des conseillers techniques allemands.

L'armée a alors assuré la police et la sécurité sur tout le territoire jusqu'au 23 janvier 1974 date où le décret créant la gendarmerie nationale a été promulgué.

Cette gendarmerie actuellement assistée par des conseillers français comprend:

20 officiers

80 sous-officiers

600 caporaux et gendarmes.

8. REPARTITION DES REVENUS.

Le tableau donne pour les ruraux et les non-ruraux la situation de leurs revenus en 1976. Ceux des ruraux sont de 36,9 milliards de Frw. Quant à ceux des non ruraux nationaux, ils représentent 9,6 milliards en 1976. Les revenus des expatriés, eux, sont de l'ordre de 3,2 milliards de Frw en 1976.

Tableau N° 41 : Revenus des ruraux et des non-ruraux en 1976.

en milliers de Frw prix 1976:	Monétaires:	non-monét.	Total
REVENUS			
RURAUX			
Salaires agricoles	60.690:		60.690:
Exploitants ruraux	10.154.681:	19.537.447	29.692.128:
Artisanat alimentaire	3.867.781:	2.504.367	6.372.148:
Vannerie artisanale	326.250:		326.250:
Menuiserie artisanale	28.253:		28.253:
Poterie	140.821:		140.821:
Constructions traditionnelles	268.832:		268.832:
TOTAL RURAUX	14.847.308:	22.041.814	36.889.122:
NON-RURAUX NATIONAUX			
Salariés	4.963.052:		4.963.052:
Personnel domestique	290.000:		290.000:
Commerce traditionnel	4.388.466:		4.388.466:
TOTAL NATIONAUX	9.641.518		9.641.518:
EXPATRIÉS			3.179.200:
TOTAL NON-RURAUX	12.820.718:		12.820.718:
TOTAL REVENUS	27.668.026:	22.041.814	49.709.840:
REVENUS PAR TETE EN FRW			
(prix 1976)			
Ruraux	3.977:	5.905	9.882:
Non-ruraux	18.470:		18.470:
Expatriés	397.400:		397.400:
Total Non-ruraux	24.190:		24.190:
Total population	6.490:	5.905	11.661:
Population concernée			
Ruraux en milliers	3.733,0:	3.733,0:	3.733,0
Non-ruraux : Nationaux	522,0:		522,0:
Expatriés	8,0:		8,0:
TOTAL NON-RURAUX	530,0:		530,0:
TOTAL POPULATION	4.263,0:	4.263,0:	4.263,0:

9. ORGANISATION DE LA POPULATION RURALE

L'organisation de la population rurale a été précisée dans les paragraphes précédentes notamment dans le paragraphe 3 : relation terre - population.

L'administration, les institutions et services seront décrits dans le paragraphe suivant :

10. STRUCTURE ET DOMAINE DE COMPETENCE DES SERVICES PUBLICS.

10.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PAYS.

L'administration centrale du pays est répartie entre 15 Ministères dirigés par un Ministre et un Secrétaire Général, et divisés en directions générales, directions, divisions, bureaux se répartissant les compétences administratives et techniques du Ministère.

Les 15 Ministères assurant les tâches administratives et techniques suivantes :

- Défense Nationale;
- Affaires Etrangères;
- Finances et Economie;
- Intérieur;
- Justice;
- Education Nationale;
- Plan;
- Fonction Publique et Emploi;
- Postes et Communications;
- Santé Publique;
- Agriculture et Elevage;
- Jeunesse;
- Travaux Publics et Equipements;
- Ressources Naturelles.

Le Conseil du Gouvernement est présidé par le Président de la République, Chef de l'Etat et du Gouvernement.

L'organisation administrative de l'Etat comprend deux échelons régionaux :

- la Préfecture
- La commune.

- La Préfecture

Dix préfectures couvrent l'ensemble du Pays et sont dirigées par un Préfet assisté de Sous-Préfets exerçant l'autorité régionale supérieure et coordonnant les activités administratives et techniques des agents régionaux des Ministères représentés dans le cadre de la Préfecture.

Des sous-préfectures régionales ont été récemment créées dans la plupart des préfectures.

Les dix préfectures et Sous-préfectures sont:

	<u>Superficies</u>	<u>S/Préfecture</u>
	km ²	
KIGALI	3.251	Bugesera Bumbogo
GITARAMA	2.241,25	Ndiza
BUTARE	1.820	-
GIKONGORO	2.191,75	Bunyambili Buyenzi
CYANGUGU	2.226	Cyasha
KIBUYE	1.320	-
GISENYI	2.395	Kabaya
RUHENGERI	1.762	Buberuka
BYUMBA	4.987	Gatsibo
KIBUNGO	<u>4.134</u>	Rwamagana
	26.338	

Ces sous-préfectures sont des postes détachés où est créé un bureau de l'administration tenu par un sous-préfet, mais l'ensemble d'une préfecture n'est pas divisée en sous-préfectures.

Les préfectures exercent l'autorité administrative décentralisée sur l'ensemble des communes constituant la préfecture.

- Les communes

Les communes (143) groupent un ensemble de collines et comptent une population globale variant de 9 à 10.000 habitants (Gashora, Préfecture de Kigali) à 61.000 habitants (Mukura, Préfecture de Butare).

La moyenne générale pour le pays est de 30.000 habitants et la superficie d'une commune varie de 3.930 ha (commune Mbazi - Préfecture de Butare) à 96.812 Ha (Commune Rusumo - Préfecture de Kibungo).

La moyenne communale étant de 18.500 hectares.

La commune est gérée par un bourgmestre nommé par le Président de la République et assisté de conseillers communaux élus et d'un secrétaire communal, fonctionnaire communal.

La commune fut tout récemment dotée d'un Statut Juridique lui assurant une personnalité civile.

Elle devient dans la stratégie du développement suivie par le Gouvernement rwandais, la base des actions de promotion du milieu et de la masse rurale.

Elle devient en outre, le centre de convergence et de diffusion de la politique du progrès promu par le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement dont les structures soutiennent les organes administratifs nationaux, régionaux et communaux.

Elles trouvent en outre leur prolongement dans les cellules locales groupant dans ces communes cinquante familles paysannes.

10.2. LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage constitue le principal service agricole existant.

Le Ministère comprend:

- le Secrétariat Général;
- La Direction Générale de l'Agronomie;
- " " de l'Elevage;
- " " du Génie Rural et de la Conservation des Sols;
- " " des Terres.

- Le Secrétariat Général comprend:

- 1 Division : Etudes et Projets
- 3 Bureaux : Courrier et Archives
Gestion des Crédits
Réforme Agraire.

En outre, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage exerce la tutelle administrative sur les établissements publics suivants:

- OCIR : Office des Cultures Industrielles du Rwanda;
- ISAR : Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda;
- OVAPAM: Office pour la Valorisation Pastorale et Agricole du Mutara;
- OPROVIA: Office National pour le Développement et la Commercialisation des Produits Vivriers et des Productions Animales;
- PECDA : Projet d'Entreposage et de conservation des denrées Alimentaires;
- OBM : Office du Bugesera - Mayaga.

Les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage exercent leurs actions soit directement soit par l'intermédiaire des cadres agricoles et zootechniques préfectoraux et communaux.

Il détachent des agents dans les projets et programmes spécifiques réalisés avec l'assistance financière des pays et organismes apportant leur concours au développement du pays.

Chaque préfecture du pays dispose d'un agronome et d'un agent vétérinaire de formation A2 *, parfois d'un agent forestier de même niveau professionnel.

Ces agents organisent le travail de vulgarisation agricole, zootechnique, forestier et les soins vétérinaires dans les communes du pays par l'intermédiaire des agents communaux de ces disciplines.

Ils exécutent la politique agricole nationale sous l'autorité administrative du Préfet et l'autorité technique des services responsables au niveau de l'administration centrale.

Ils assurent l'administration agricole de la préfecture et dirigent certains chantiers ou programmes spécifiques agricoles.

Chaque commune du pays dispose d'un ou deux agronomes communaux A2 ou assistants agricoles.

Ils réalisent le programme de vulgarisation agricole défini par les autorités techniques supérieures avec l'assistance des moniteurs - vulgarisateurs communaux relevant administrativement de la commune et rémunérés par celle-ci ou par l'OCIR.

A2* - Sept années post-primaires dont 4 années techniques.

Chaque commune dispose et gère un centre agricole de démonstration animé par un moniteur agricole, dans lequel sont vulgarisés les méthodes et moyens d'intensification de la production.

Il reçoit l'assistance technique du service de la vulgarisation de l'administration centrale et plus particulièrement de l'action du service des semences sélectionnées (S.S.S.).

Le service vétérinaire dispose de 161 dispensaires ruraux dans le pays chargés des soins du bétail.

La vulgarisation agricole est essentiellement diffusée par les moniteurs et vulgarisateurs agricoles en contact direct avec le paysan. Ils exercent leur action sous la direction de l'agronome de commune qui établit leur programme de travail selon les instructions reçues de l'Agronome de préfecture qui lui-même reçoit les directives des services de l'agronomie et plus particulièrement de la direction de la vulgarisation. Le programme de vulgarisation de ce cadre est l'application des moyens et méthodes d'intensification agricole définis dans le Plan Quinquennal et plus spécialement dans la phase actuelle:

- la lutte contre l'érosion, la multiplication et la diffusion des graminées pour constituer des haies contre l'érosion;
- le semis en ligne et les façons culturales appropriées;
- la diffusion des semences sélectionnées;
- la diffusion des arbres fruitiers;
- la création de cultures fourragères associées avec les parcelles de multiplication des graminées de l'A.E.;
- la création d'étables pour bovins et l'élevage de petits animaux de basse-cour;
- l'hygiène animale, les bains contre les tiques et la création d'abreuvoirs;
- la saillie sélectionnée.

Ces programmes de vulgarisation et d'une manière générale l'ensemble des services agricoles et des actions propres de l'agriculture et de l'Élevage sont très restreints dans leur travail par le manque d'infrastructure d'accueil pour les visites en milieu rural, de moyens et de matériel pour la vulgarisation, de moyens de déplacement spécialement pour les services centraux chargés de l'assistance et du contrôle des activités de cadre sur le terrain, d'un service de vulgarisation convenable afin de capter l'attention des paysans, mobiliser leur intérêt et les convaincre des améliorations possibles et proposées pour la productivité de leur exploitation.

Cette politique de vulgarisation requiert, d'autre part, de nombreux et fréquents contacts avec le cadre de vulgarisation pour leur initiation et promotion aux moyens et méthodes de vulgarisation intensive s'appuyant sur un matériel didactique nécessaire pour le dynamisme de cette vulgarisation.

L'effort entrepris par les autorités compétentes pour cette vulgarisation qui est trop partielle et diffuse, exigera une période trop longue pour obtenir l'équipement indispensable et assurer le travail voulu.

10.3. - Les Services pour la Recherche Agricole.

- Office des Cultures Industrielles du Rwanda. - OCIR.

Outre sa mission de contrôle de la qualité et du conditionnement des produits végétaux de cultures industrielles et d'exportation et la promotion du développement des débouchés intérieurs et extérieurs de ces produits, il peut prendre toutes les initiatives tendant à organiser, améliorer la production et l'usinage des produits industriels et à financer les campagnes agricoles coopératives.

Actuellement, l'OCIR agit en matière de café, thé et quinquina.

Si pour le café, l'OCIR n'intervient que, dans l'aide à la production et le contrôle à l'exportation, cependant avec une participation dans le traitement, par contre, il centralise toute l'activité théicole du pays, depuis la production jusqu'à l'exploitation comprise, en bénéficiant lui-même sur le financement national et extérieur; des plantations domaniales, gestion des programmes d'extension en milieu rural et construction d'usines.

Il en est de même dans le secteur quinquina, où il réalise l'extension des plantations en milieu rural et a reçu l'exclusivité pour l'achat des écorces de quinquina et la vente à l'étranger à travers la société "RWANDEX" à participation de l'OCIR.

- L'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda - ISAR est l'organisme de recherche agronomique appliquée du pays. Créé le 22 juin 1962, l'ISAR a repris le patrimoine et les activités de la station de l'INEAC (Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge).

L'objectif de l'ISAR est défini, dans le texte législatif, de création, comme suit:

- Promouvoir le développement scientifique de l'agriculture au Rwanda.

A cette fin:

1. - il assure la gestion des établissements de recherche et d'expérimentation agricoles;
2. - il assure l'administration des établissements de recherche et d'expérimentation dont la gestion lui est confiée par le Ministère de l'Agriculture;
- 3.- il se livre de toutes les études, recherches, expérimentations visant au développement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Sylviculture et, en général, à tous les travaux quels qu'ils soient selon les objectifs prévus;
4. - Il collabore avec les services du Ministère de l'Agriculture à la diffusion et à l'application des résultats de ses recherches et expérimentations;
5. - Il participe à la formation des experts spécialistes et des techniciens dans le domaine de la recherche agronomique;
6. - Il procède à tout recrutement de personnel et conclut tous les accords de coopération scientifique susceptibles de contribuer à la réalisation de son objet.

L'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda dispose de six centres localisés dans les 3 zones écologiques du pays. Le siège central est situé à :

- RUBONA, à 18 Kms de Butare et groupe tous les secteurs de recherche agronomique et zootechnique pour la région de moyenne altitude.

Deux centres satellites lui sont rattachés:

- Songa, centre de recherche zootechnique;
- Ruhande, arboretum forestier.

La zone des régions sèches de l'Est du pays est représentée par la station de :

- KARAMA, située dans la région du Bugesera Est à quelques 60 kms de Kigali;

- RWERERE, située en Préfecture de Ruhengeri sur le flanc S. du marais Rugezi s'occupe des problèmes agronomiques de la haute altitude;

- TAMIRA, située par contre dans la plaine de l'ave, aux pieds de la chaîne volcanique du nord ouest du pays est concernée, vu les conditions locales des terres volcaniques, plus spécialement, pour les cultures d'altitude, supérieure à 2.000 mètres et le pyrèthre.

Plus spécifiquement, les travaux de l'ISAR, portent sur la recherche des méthodes culturales appropriées aux conditions écologiques du pays et des différentes cultures pratiquées, des moyens et modalités d'amélioration des sols et de fertilisation, l'amélioration des variétés des espèces végétales cultivées ainsi que l'introduction de nouvelles variétés de ces espèces et de nouvelles espèces et cultures.

Le département de la production animale expérimente les cultures fourragères et l'alimentation du bétail, la sélection du bétail local et des croisements avec des races étrangères (Sahiwal - Jersey) selon les spéculations recherchées (viandes ou lait), étudie le petit bétail local et importé (chèvres, moutons, volailles) et leurs conditions d'élevage amélioré.

Les laboratoires, outre les analyses exigées par les autres départements et les analyses exigées par des privés ou par l'administration, étudie la valorisation des produits de l'agriculture et notamment les possibilités de panification des céréales autres que le blé, tel que le maïs, le sorgho ainsi que la farine de soja.

La division des essais en milieu rural observe et étudie les conditions d'adaptation des méthodes, moyens et facteurs de production, résultats des expérimentations en station et les réactions du paysan aux introductions réalisées en milieu rural. Ce travail est réalisé dans les secteurs ruraux juxtant les centres ISAR et dans le paysannat pilote de Muhero au Mayaga (Préfecture Butare).

- Office pour la Valorisation Pastorale et Agricole du Mutara (O V A P A M).

Cet Office a pour objectif le développement pastoral et agricole de la région du Mutara financé par l'Accord de Crédit de Développement n° 439/RW signé entre la République Rwandaise et l'Association Internationale de Développement en date du 29 novembre 1973. L'OVAPAM est habilité à faire toutes les opérations commerciales et financières pour la réalisation de son objet.

- Office National pour le Développement et la Commercialisation des Produits Vivriers et des Productions Animales - (OPROVIA).

Cet Office, de création récente, a pour objet, de réaliser et appliquer la politique générale du pays en matière de développement de la production et de la commercialisation des produits vivriers et de l'Elevage, leur traitement et leur transformation : de promouvoir la production et d'entreprendre toute action tendant à l'expansion et à l'amélioration de la production.

L'OPROVIA n'a pu jusqu'à présent, prendre des initiatives en matière de production, sa structuration n'étant pas encore réalisée mais a été chargée de la réalisation des ranches d'embouches des pistes de bétail et des aires de repos dans la réalisation du projet agro-pastoral et de développement rural des régions du Bugesera Est et du Gisaka/Migongo pour lequel le pays a obtenu des prêts de l'IDA, de la BADEA et une contribution de la Belgique et l'Assistance Technique de la France.

- Projet d'Entreposage et conservation des Denrées Alimentaires
(P E C D A)

Le PECDA (GRENARWA) est une organisation annexe du précédent organisme mais indépendant de celui-ci, réalisant une infrastructure d'installation et de gestion de centres de stockage de vivres locaux et d'intervention sur le marché pour exercer des pressions vers la stabilisation des prix des produits vivriers. Après avoir réalisé une première étape d'infrastructure de stockage (5 hangars de 200 à 400 tonnes et 1 de 3.000 tonnes), cet organisme met en place les moyens et méthodes d'intervention sur le marché. Une autre structure locale se développe et s'étend dans les communes du pays par l'intervention du "Catholic Relief Service" et de plusieurs programmations d'exécution et consiste à doter de petites organisations locales, gouvernementales (centres nutritionnels) confessionnelles (missions) ou privées (coopératives) voir administratives (communes), de silos de conservation des vivres à l'usage du producteur lui-même :

réserve de semences et de consommation propre, vente éventuelle après les nouvelles récoltes.

- Organisme du Bugesera-Mayaga (O.B.M.)

Cet organisme, administration personnalisée pour la mise en valeur de la région naturelle du Bugesera-Mayaga a pour objectif de procéder à l'étude et à la réalisation des projets de mise en valeur de la région naturelle du Bugesera-Mayaga.

Depuis la réalisation de la phase de mise en valeur concernant l'installation des paysannats et leur équipement socio-économique, l'O.B.M. s'est attaché à promouvoir la production agricole et zootechnique de ces paysannats et à soutenir les coopératives agricoles créées dans le cadre de cette mise en valeur. Il a exercé le rôle de "Centrale des Coopératives" assurant un appui à la gestion de ces coopératives, à la commercialisation des productions achetées par les coopératives, le rôle de grossiste pour l'achat de biens de consommation, le transport des produits et enfin, à tenir la comptabilité des coopératives.

- Société mixte rwando-arabo-lybienne pour le Développement et la commercialisation des produits agricoles et de l'Elevage
(S O D E P A R A L).

Cette société mixte a pour objet :

- 1) l'exécution et la mise en valeur des terres par l'exploitation des potentialités en eau de la République Rwandaise;

.../...

- 2) l'exécution de projets visant à la production des produits agricoles;
- 3) la transformation, la commercialisation et l'exportation des produits agricoles;
- 4) le développement de l'élevage;
- 5) la commercialisation, l'exportation de viande et la création des entreprises nécessaires à ce sujet;
- 6) la mise en place des services vétérinaires pour faire face à ces différentes activités;
- 7) la transformation, la commercialisation et l'exportation des produits et sous-produits animaux;
- 8) l'acquisition et la cession des matériels et d'autres objets ou produits nécessaires aux plantes et aux animaux.

- Coopératives Agricoles.

Sur le plan pragmatique, il convient de distinguer deux sortes de coopératives agricoles :

- 1) celles créées par l'administration ou les organismes et équipes techniques oeuvrant dans le cadre d'exécution de projets de développement agricole et rural;
- 2) celles créées par la volonté expresse (suscitée ou non par le mouvement coopératif et des techniciens) des paysans.

Ce sont principalement les coopératives de la première catégorie qui interviennent d'une manière pressante et continue dans le secteur agricole. Ce sont principalement les grandes coopératives théicoles, les coopératives en paysannat regroupées en majorité sous la tutelle de l'OBM, l'ASPY (Association des Planteurs de Pyrèthre) et un certain nombre de coopératives appuyées par des organismes privés de développement tel que l'A.I.D.R. (Association Internationale de Développement Rural).

Ces coopératives interviennent dans le secteur rural à travers les apports extérieurs à la coopérative, en moyens, matériaux, matériel et facteurs de production, en capitaux monétaires, en appui logistique et technique, également en assurant la gestion de ces coopératives, ayant un grand et essentiel impact sur le paysan et sa production.

Les moyens dont disposent le mouvement coopératif sont si faibles que ses possibilités d'intervention réelle dans l'agriculture sont minimes.

B. POLITIQUES ET PROGRAMMES APPLIQUES.

I. PROBLEMES ET CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT.

L'homme est à la fois le moyen et la finalité du développement. C'est dire que les exigences de la croissance - à savoir l'augmentation quantitative des ressources à créer - ne sauraient être dissociées de la recherche d'une amélioration des conditions de vie des masses.

La première opération de la planification du développement économique consiste à examiner les principales difficultés structurelles qui entravent ou même bloquent carrément les processus de progrès.

La seconde opération consiste à identifier les insuffisances de l'économie notamment en ce qui concerne la satisfaction des besoins vitaux de la population considérée dans son ensemble.

Contraintes structurelles et insuffisances de l'Economie concourent mutuellement à retarder le développement à la fois économique, social et culturel du pays. Ces problèmes et ces contraintes du développement sont :

- 1. - L'équilibre alimentaire et la croissance démographique;
- 2. - La sous-utilisation du potentiel humain;
- 3. - Les conditions de vie précaires et sans attrait pour la population;
- 4. - Les déséquilibres financiers;
- 5. - Les exigences de la coopération interafricaine.

1.1. L'équilibre alimentaire et la croissance démographique:

Les besoins alimentaires sont estimés à 2.100/2.200 calories par jour et par habitant, de 1970 à 1973, la ration alimentaire moyenne restait légèrement en deçà de ce minimum, ce qui, compte tenu des différences régionales, en matière d'alimentation impliquait déjà une sous-alimentation latente d'une partie de la population. En 1974, la ration alimentaire moyenne tombait à environ 1.900 calories suite à des mauvaises récoltes.

L'aspect qualitatif de la nutrition est aussi préoccupant; les carences en protéines d'origine animale (viande, oeufs, poissons) et en lipides (huiles, graisses) de la ration alimentaire moyenne sont très nettes.

On ne saurait considérer que le problème alimentaire pourra être résolu au fil des années du simple fait de la croissance globale de la production nationale et des revenus. Les effets combinés des deux contraintes fondamentales du milieu, à savoir :

- Une croissance démographique rapide, de l'ordre de 2,6% par an, soit, sur une population actuelle de 4,3 millions d'habitants, un accroissement supérieur à 100.000 habitants chaque année,
- Une superficie actuelle de terres de culture de 800.000 hectares environ, dont l'extension n'est possible que dans des limites étroites, déterminant une situation extrêmement difficile qui ira en s'aggravant si des mesures draconniennes ne sont pas mises en oeuvre pour harmoniser production et démographie.

Les perspectives de développement d'une industrie puissante susceptible de dégager des surplus en devises pour faire face au déficit chronique des productions vivrières sont assez minces du fait de l'enclavement du pays et de ses potentialités modestes en ressources naturelles connues.

Pourtant le défi du développement national est de sortir le pays du cercle vicieux du sous-développement, conséquence de sous-production. Sa solution doit mener le pays au-delà d'une simple perspective de survie; cette solution réside partiellement dans l'accroissement de la productivité de l'Agriculture.

La seule intensification des activités agricoles de production ne saurait suffire à long terme si le taux de croissance actuelle de la population se maintenait. Le tableau 42 montre bien le caractère explosif d'une telle croissance et la difficulté que celle-ci présente quant à son absorption par l'économie du pays.

Tableau 42.

Croissance de la population au taux de 2,6% et possibilités d'absorption par l'économie (en milieu d'habitants).

Année	Population totale	Population agricole (capacité d'absorption du secteur agri).	Population disponible pour d'autres activités.
1976	4,3	3,9	0,4
1981	4,9	4,1	0,5
2001	8,1	5,3	2,8

Une réduction du taux de croissance de la population s'impose parallèlement au développement de la production et les bases d'une politique démographique axée sur l'espacement des naissances et l'amélioration des conditions sanitaires devront être édifiées pendant la période quinquennale compte tenu du fait que les effets d'une telle politique ne se font sentir que très lentement.

1.2. La sous-utilisation du potentiel humain.

Environ 30% du potentiel humain ne participent pas au développement national. Les capacités productives inutilisées en milieu rural sont de l'ordre de 150 millions de journée de travail par an. Le chômage est en grande partie déguisé; il touche surtout les jeunes.

Le revenu annuel par tête en 1976 est estimé à 11661 FRW, dont à peine 60% relève du circuit monétaire. La productivité dérisoire du travail, notamment en agriculture, explique en grande partie la faiblesse dans le niveau des revenus.

Des actions prioritaires devront être engagées dans le cadre du deuxième plan pour tenter de résorber le chômage et pour améliorer la productivité du travail dans les secteurs modernes et traditionnels.

1. Exploitation plus intensive des gisements et carrières et création d'industries à haute intensité de main-d'oeuvre (40.000 emplois nouveaux pendant le quinquennat).
2. Généralisation des actions d'intensification agricole et utilisation de techniques nouvelles en agriculture (engrais organique et minéraux, culture attelée).
3. Réforme des structures rurales pour établir une meilleure adéquation entre force de travail et terres cultivées.
4. Création de chantiers à haute intensité de main d'oeuvre notamment en milieu rural.
5. Constitution de groupements coopératifs (approvisionnement, commercialisation, crédit, production).
6. Organisation de l'artisanat rural.

Un corollaire indispensable à ces actions est l'ajustement de l'enseignement et de la formation professionnelle aux impératifs du développement, en ruralisant l'enseignement primaire et en professionnalisant l'enseignement secondaire et supérieur.

1.3. Les conditions de vie précaires et sans attrait.

Le bas niveau des revenus moyens par tête, notamment en milieu rural (10.000 FRW dont moins de la moitié sous forme monétaire) illustre la précarité des conditions de vie.

A l'échelle collective, les conditions de vie sont aussi peu satisfaisantes notamment en milieu rural, du fait :

- de la faible polarisation du milieu rural;
- de la mauvaise organisation du stockage et des transports;
- de l'adaptation du système éducatif à la promotion d'ensemble du milieu;
- de la faiblesse relative des infrastructures, des équipements collectifs et de l'efficacité des dépenses sociales (sanitaires).

Pour les villes et notamment pour Kigali, la dispersion des réalisations urbaines, l'insuffisance des infrastructures des zones denses d'habitat spontané et la rareté des constructions sociales se combinent à la faible rémunération des citoyens pour rendre aussi précaire et peu attrayant leur mode de vie en ville.

Le renforcement de l'autonomie et des structures communales et l'accroissement des moyens d'action directs (augmentation des ressources communales) et indirects (aide des services publics centraux) sont proposés comme solution au problème des conditions de vie collectives en milieu rural.

La rénovation du système d'encadrement agricole par la création au niveau communal de structures d'animation-vulgarisation pour la mise en oeuvre de programmes de développement rural intégré est susceptible d'apporter aux citoyens des collines des moyens et des perspectives de progrès plus tangibles. Dans ce contexte, le regroupement des habitats doit être envisagé comme un mouvement progressif et spontané qui s'opérera dans la mouvance d'une vie communale plus dynamique.

En milieu urbain, l'élaboration d'un véritable Plan d'aménagement urbain devrait permettre une meilleure maîtrise du développement des villes et une meilleure coordination des aménagements d'infrastructures.

1.4. Les déséquilibres financiers.

Le déficit structurel du budget introduit dans l'économie diverses contraintes qui freinent le développement :

- création inflationniste de monnaie;
- réduction de l'épargne publique et donc des possibilités d'investissements par le budget de Développement (B.D.);
- mobilisation d'une part importante du crédit bancaire qui conduit à l'adoption d'une politique restrictive du crédit aux entreprises.

La fragilité de l'équilibre de la balance commerciale renforce ces contraintes et conduit à la mise en oeuvre de techniques bancaires restrictives pour les importations et au maintien d'un strict contrôle des changes.

Ces deux déséquilibres fondamentaux, celui du budget et celui de la balance commerciale, accentuent sensiblement la dépendance de notre économie des sources de financement extérieurs et des phénomènes déstabilisants de l'économie mondiale.

Face à cette situation qui a naturellement des retombées négatives sur l'ensemble des agents économiques, quelques lignes d'action s'imposent :

- 1°) La mise en place de structures de programmation budgétaires pour une meilleure maîtrise des flux de dépenses publiques;
- 2°) Un effort de rationalisation de la gestion des entreprises parastatales;
- 3°) Un encouragement à la mobilisation de l'épargne privée à des fins productives;
- 4°) La diversification des productions d'exportation, la plus grande valorisation industrielle des produits exportés, ainsi que la promotion des industries de substitution aux importations;
- 5°) L'organisation d'un contrôle strict des prix de gros et de détail des marchandises.

1.5. Les exigences de la coopération interafricaine.

L'enclavement du pays et l'insuffisance du marché local se combinent pour handicaper les perspectives de développement du pays.

Une étroite coopération économique avec les pays voisins pourraient présenter des avantages très substantiels :

- en matière industrielle, pour la valorisation des ressources locales de tourbe et de méthane et pour l'élargissement des marchés des industries de substitution;
- en matière de transport, pour échapper aux aléas d'une voie de communication unique vers l'océan Indien;
- en matière touristique, pour attirer vers notre pays le maximum de touristes de passage;
- en matière de circulation des personnes, pour permettre un écoulement hors des frontières de la main d'oeuvre excédentaire.

Chaque année notre pays reçoit une aide extérieure représentant des montants supérieurs aux dépenses totales de l'Etat de l'ordre de 5 milliards de FRW environ en 1975.

Cette aide ne peut être efficace que si elles s'intègrent dans un cadre cohérent fixé par le Plan National de Développement et explicité par une programmation triennale des investissements.

2. LES QUATRE MISSIONS DU PLAN.

La stratégie du développement national est principalement axée vers la réalisation des quatre missions prioritaires suivantes :

- A. Satisfaire les besoins alimentaires de la population;
- B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines;
- C. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives;
- D. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur.

Cette stratégie privilégie les deux premières missions qui sont fondamentalement orientées vers un accroissement de la production nationale.

Les missions sont explicitées pour chaque secteur de l'économie en objectifs généraux et en objectifs spécifiques. Les secteurs concernés sont :

- Le secteur du Développement Rural;
- Le secteur des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat;
- Le secteur des Services et du Commerce;
- Le secteur des Infrastructures Economiques et Sociales;
- Le secteur du Développement Social, administratif et culturel;
- Le secteur de la monnaie, des Finances et du Crédit.

Pour chacun de ces secteurs de l'Economie un tableau récapitulatif des objectifs généraux et spécifiques du Plan est présenté, ainsi qu'une approche résumée sur la politique sectorielle à mettre en oeuvre pour leur réalisation.

2.1. Développement rural.

2.1.1. Missions et objectifs du développement rural.

Le tableau 43 présente les missions et objectifs du développement rural.

.../...

Tableau 42.

MISSIONS ET OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT RURAL.

Missions	Objectifs Généraux	Objectifs spécifiques.
A. Satisfaire les besoins alimentaires de la population	A.1. Augmenter les disponibilités alimentaires A.2. Améliorer la qualité de la nutrition	A.11. Augmenter les produits alimentaires A.12. Améliorer le stockage et la commercialisation A.21. Développer les productions "anti-insuffisance" A.22. Développer l'information et l'éducation nutritionnelle
B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines	B.1. Promouvoir une meilleure utilisation de la force de travail B.2. Mobiliser toute la force de travail disponible	B.11. Adapter terre et force de travail B.12. Améliorer la productivité du travail agricole B.13. Améliorer le marché de l'emploi B.22. Créer et diversifier les emplois ruraux
C. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives	C.1. Améliorer les infrastructures en milieu rural C.2. Mise en place de structures de développement rural intégré	C.11. Développer la formation et l'encadrement C.11. Développer les infrastructures économiques et financières C.12. Développer les infrastructures sociales C.21. Renforcer les structures administratives C.22. Promouvoir des structures communautaires
D. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur	D.1. Améliorer la balance commerciale et des paiements.	D.11. Développer les productions alimentaires de substitution D.12. Développer des productions pour l'exportation.

La lutte contre le sous-emploi, le paupérisme et le marasme du milieu rural nécessite l'introduction de mesures de grande envergure. Les effets de ces mesures ne se font sentir, dans la plupart des cas, que lentement. Le Plan 1977 - 1981 ne peut qu'amorcer le début du développement rural. La nature des problèmes fait que les actions doivent être concentrées sur une meilleure utilisation des ressources, en particulier des ressources humaines, dans une optique de production.

2.1.2. Les objectifs traduits en chiffres.

- Accroissement des productions alimentaires et des cultures industrielles :
 - production vivrière : taux de croissance annuelle : 5,6%
 - cultures industrielles: " " " " :12%
 - production animale : " " " " :14%
- Actions forestières : superficies additionnelles de 1977 à 1981 :
 - bois de chauffage : 100.000 ha,
 - bois d'oeuvre : 5.000 ha!
- Création d'emplois : 10.000 en moyenne par an.
- Augmentation du revenu des ruraux : 4,4% par an.
Augmentation du revenu par tête pour les ruraux : 2,2% par an!
- Encadrement de la Jeunesse rurale assurée à 60%
- Utilisation de la tourbe comme combustible industriel et domestique : 1.000.000 m³/an en 1981!
- Stockage des vivriers : 1 silo par commune et 10 silos régionaux en 1981!
- Commercialisation : extension de l'action de l'OPROVIA sur tout le territoire pour la stabilisation des prix, un grossiste par préfecture et un demi-grossiste par centre important!

2.1.3. Moyens prioritaires et politique du développement rural!

1. Intensification et diversification de l'agriculture

L'intensification de l'agriculture vivrière s'impose.

Les moyens disponibles sont nombreux; modernisation des techniques culturales, association agriculture-élevage, fumure organique, amendement calcaire, lutte anti-érosive, jachères améliorantes, amélioration du matériel végétal, diversification de l'outillage, utilisation des engrais minéraux, etc... Ce qui importe le plus maintenant d'intégrer ces différents moyens dans un ensemble technique cohérent, adapté aux différentes régions agricoles du pays!

La diversification de l'agriculture et de l'élevage.

visé à assurer la subsistance et à augmenter les revenus monétaires. Une sélection des cultures vivrières et de rapport les mieux adaptées aux conditions écologiques de chaque région devrait conduire vers une relative spécialisation des activités agricoles régionales facteur d'économie de ressources et d'une meilleure productivité du travail.

2. Formation, Animation et Encadrement.

La ruralisation de l'enseignement primaire doit être généralisée et adaptée aux conditions locales. Pour un cycle primaire de huit années, le programme de ruralisation doit intéresser plus particulièrement la totalité des élèves.

Les centres de formation post-scolaire tels que le CERAR doivent être multipliés, de même que la formation et l'encadrement des jeunes ruraux par le système des "Maisons Familiales" et des "CARA".

La formation des adultes et notamment des responsables élus des cellules du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement dans les Centres communaux de stage doit être généralisée à l'ensemble des communes pour créer un relai efficace entre le Service Communal de Vulgarisation et le monde paysan.

La vulgarisation des techniques agricoles en milieu rural doit être organisée sur la base d'une concertation permanente entre l'encadreur et le paysan. L'approche du développement rural par l'animation doit être ajustée à la fois aux moyens en personnel dont dispose l'administration agricole et aux objectifs poursuivis par le Gouvernement.

La structure communale de l'instrument d'animation et d'encadrement du paysan est en voie de révision. Le Bourgmestre voit son autorité renforcée. Les cadres agricoles communaux sont désormais rémunérés par la commune qui contrôlera directement leur activité. Il est recommandé de coordonner l'activité des encadreurs et moniteurs de la commune (moniteurs agricoles, encadreurs de jeunesse, encadreur des coopératives, etc...) en les plaçant sous l'autorité d'un responsable communal de l'animation et de l'encadrement. Il est de plus recommandé aux encadreurs d'utiliser systématiquement le canal des responsables de cellules comme relais pour atteindre le paysan, ceci pour palier l'insuffisance de l'encadrement agricole (1 moniteur agricole pour 500 paysans).

Il est encore recommandé d'orienter l'activité des encadreurs de projets spécifiques tels que, projets quinquina, projet pyrèthre, etc..., vers l'information et la formation des encadreurs agricoles sur le terrain.

A une simplification de la structure communale d'encadrement doit correspondre une simplification corrélative des structures aux niveaux des Préfectures et de l'Administration Centrale. Une centralisation des services d'encadrement au sein d'un organisme placé sous la tutelle simultanée des trois Ministères chargés actuellement de l'animation et de l'encadrement en milieu rural permettront une meilleure coordination des actions de vulgarisation et d'animation sans parler des économies possibles au niveau de l'organisation, du contrôle et de l'exécution.

Les services agricoles préfectoraux qui sont chargés de la préparation des thèmes régionaux de vulgarisation, de la mise en oeuvre éventuelle de projets de développement régionaux intégrés et du contrôle des réalisations communales doivent être centralisés au niveau de la Préfecture et bénéficier d'un renforcement en effectif et en équipement pour un accroissement de leur efficacité.

3. Réforme des structures rurales.

L'accroissement des productions vivrières de 5,6% par an, et la réduction sensible du sous-emploi en milieu rural impliquent la mise en application progressive d'une réforme foncière visant une exploitation plus rationnelle des terres de culture.

L'établissement d'une carte pédologique pour tout le pays et la préparation par les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage d'une classification des sols par destination : sols de culture, pâturages, boisements représentent un premier pas nécessaire vers la mise en application d'une réglementation précise sur l'utilisation et la mise en valeur des terres.

De même, la préparation d'une législation fonctionnelle en matière d'exploitation des terres précisant les formes d'exploitation possibles, le mode d'enregistrement des terres, la procédure de récupération par l'Etat des terres non mises en valeur devrait être amorcée sans délai.

Ces deux instruments de base de la réforme des structures rurales devenant disponibles, il sera facile pour le législateur de définir des critères précis de mise en valeur des terres de toutes catégories et de préciser les pénalités que supporteraient les propriétaires récalcitrants.

Outre qu'une législation précise sur l'utilisation des terres agricoles permettrait un réajustement spontané terres - force de travail, elle provoquerait accessoirement des recettes fiscales supplémentaires au niveau de la commune provenant des propriétaires peu soucieux de mettre leurs biens en valeur!

L'Administration Communale étant naturellement l'organe d'exécution d'une législation foncière rénovée, il convient d'assumer à ce niveau, par l'intervention d'une structure légère dépendante de la Justice, l'impartialité du règlement des litiges foncières. La rigueur introduite dans l'application d'une législation foncière courte et facile à comprendre sera la seule garantie de l'usufuitier, la seule caution qui encouragera l'un ou l'autre à se lancer dans des travaux d'aménagements fonciers amortissables sur plusieurs années.

4. La création des infrastructures sociales et économiques au niveau des communes rurales :

L'infrastructure dans le cadre d'un Plan d'Action Communale doit être renforcée pour permettre à la commune de devenir effectivement la cellule de base du développement!

Les Centres Communaux de Stage devront être progressivement élargis pour devenir des centres polyvalents de service de base.

Chaque commune doit ajouter à ses structures existantes des centres de santé, des foyers sociaux et des centres nutritionnels.

La création des infrastructures sociales et économiques doit soutenir les efforts des communes notamment en matière d'hygiène (eau, assainissement) de regroupement de l'habitat, d'énergie et de communications. L'Umuganda doit être planifié au niveau communal dans cette optique.

5. La promotion de l'emploi.

La diversification et la spécialisation des cultures seront encouragées comme moyens de meilleure utilisation de la force de travail!

La promotion des postes de travail dans les industries dérivées de l'agriculture et des postes non-agricoles sera activement poursuivie afin que ces emplois progressent avec le développement des autres secteurs.

Une attention spéciale sera accordée au développement de petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

Le marché de l'emploi sera renforcé par la mise en place de l'encadrement technique en milieu rural.

Plus d'attention devrait être accordée au choix des techniques pour relever le niveau de l'emploi. Les techniques à forte intensité de capital seront limitées à des utilisations où elles sont indiscutablement meilleur marché et plus efficaces.

6. Organisation de la commercialisation des produits agricoles.

L'organisation de la commercialisation des produits agricoles nécessite la réalisation d'un effort considérable à trois niveaux :

- 1°) Au niveau communal pour le groupement des produits et leur stockage : la construction de silos ou de hangars peut être prise en charge par des groupements de paysans (coopérative) ou par la commune avec une aide pour l'acquisition des matériaux provenant du budget de développement ou d'un organisme d'aide bilatérale ou multilatérale. La gestion des centres communaux de stockage doit être laissée aux communes en liaison étroite avec les coopératives.
- 2°) Au niveau du transport interrégional : afin découler les excédents d'une région vers les régions ou les centres déficitaires, l'OPROVIA doit étendre son action pour améliorer la circulation interrégionale des vivriers et éviter que les excédents pourrissent sur place au détriment des producteurs.
- 3°) Au niveau de la distribution : des centres de distribution de produits vivriers doivent s'ouvrir dans chaque commune pour l'approvisionnement de la population rurale à des prix raisonnables.
Les centres de distribution peuvent très bien être gérés par les communes ou par les coopératives comme les centres de stockage. Ces centres peuvent très bien renforcer leur activité d'approvisionnement de la population rurale en vendant tout aussi bien des produits manufacturés de première nécessité (savon, sucre, sels, allumettes, pétrole etc...) que les biens d'équipement rural.

2.1.4. Stratégie du développement rural.

La multiplicité des actions à mettre en oeuvre pour satisfaire les missions et objections du développement rural témoigne de l'ampleur et de la diversité des tâches à entreprendre.

Il importe donc de définir pour le pays une stratégie des choix, sinon des priorités pour ne pas succomber à la tentation de pratiquer une politique "tous azimuts" qui disperse et souvent gaspille les moyens humains et financiers disponibles.

En dehors des réformes institutionnelles, telles que la réforme de l'enseignement, la réforme des structures rurales, la réforme administrative communale et le mouvement coopératif, jugées indispensables, le développement rural du pays reposera encore longtemps sur un ensemble de projets ou opérations financés, la plupart de temps, sur aide extérieure.

Généralement, ce sont les actions ponctuelles qui ont la préférence des pays ou organismes donateurs. Bien circonscrites, visant le plus souvent le développement d'une culture de rente, ces actions répondent à un double souci : celui d'une certaine "efficacité" et celui d'une certaine "image" du bailleur de fonds.

Par ailleurs, ce sont des actions limitées dans le temps. L'assistance extérieure, en personnel et en moyens financiers, s'arrête généralement au terme d'une période maximum de dix années. Dans le cas le plus général, la fin du projet marque également très vite son équilibre antérieur.

Or, le développement rural n'est en aucun cas réduit à l'augmentation de telle production dite "de rapport". Il correspond plus à la mise en place d'un ensemble complexe d'attitudes particulières, de modes de vie différents, de réactions face à des productions ou à des cultures nouvelles; quelque chose comme un changement des mentalités devant la production, les conditions de vie, la société...

Le Rwanda doit par conséquent accorder la priorité à ceux des projets ou opérations qui se présentent à la fois comme des actions intégrées ou globales et comme des instruments de promotion du développement du monde rural par lui-même.

Les projets de développement rural seront donc jugés prioritaires selon qu'ils satisfaisent ou non à deux exigences : un certain contenu et une certaine organisation.

1. Contenu des projets de développement rural :

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les détails mais de définir un contenu minimum indispensable. Le propagande de développement rural doit être global, voire multisectoriel, et il doit reposer sur l'animation et des populations pour qu'elles participent activement à leur propre développement.

a) Un programme global, voire multisectoriel :

C'est à l'amélioration et à la modernisation de l'ensemble des conditions de production et de la vie du milieu rural que doit tendre le projet de développement. A la limite, un projet intégré idéal devrait avoir pour but la réalisation, au moins partielle, de l'ensemble des objectifs spécifiques du développement rural. Naturellement il n'est pas question de ne retenir ou de n'exiger que ce seul type idéal de projet.

Toutefois, il est possible de s'orienter progressivement vers des projets dont le contenu minimum pourrait être ;

- intensification de l'agriculture vivrière parallèlement à une action visant au développement d'une ou plusieurs cultures de rapport, le moyen privilégié de cette intensification étant l'association de l'agriculture et de l'élevage (bovin de préférence, mais aussi ovin et caprin).
- Promotion des activités artisanales liées à des actions de production, à l'amélioration des conditions de travail (outillage) et des conditions de vie en général.
- Création ou amélioration des infrastructures en matières d'hygiène (eau), de santé (dispensaire), de formation (CERAR et Centre Communal de stage) et de communication (piste, liaison radio).

b) Un programme reposant sur l'animation des populations :

Trop d'échecs ont marqué, un peu partout dans le Monde, les activités qui se limitaient à la vulgarisation de thèmes nouveaux. L'adoption des techniques "modernes" suppose un changement des attitudes qui nécessite à son tout une action en profondeur au niveau des motivations.

Rien ne sert de vouloir aller trop loin et trop vite au nom d'une certaine conception de l'efficacité: on ne modifie pas en deux ou trois ans les habitudes séculaires qui résultent d'un équilibre très élaboré entre l'homme et la nature.

Il faut donc intégrer étroitement l'animation et la vulgarisation; toute action de diffusion doit viser simultanément la prise de conscience par le milieu de la conformité des objectifs visés avec ses besoins réels ainsi que la transmission précise et complète des techniques vulgarisées.

Pour présenter le plus de garanties de réussite, le projet de développement doit donc :

- former des agents qui soient à la fois vulgarisateurs et animateurs, tant que le plan technique que pédagogique;
- proposer une animation globale qui s'adresse non seulement aux paysans "riches" (souvent baptisés "les plus réceptifs") mis aux paysans nécessiteux et non seulement aux chefs de famille mais aux jeunes et aux femmes;
- s'assurer que les innovations proposées ou suggérées soit véritablement acceptables et de façon définitive, en faisant en sorte qu'elles respectent un certain nombre de critères élémentaires : efficacité, simplicité, communicabilité, facilité d'intégration et rentabilité.

2. Organisation des projets de développement rural ;

La finalité des projets de développement rural est leur propre dépassement. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure de créer les conditions d'une prolongation de leurs effets au-delà de leur échéance.

Pour arriver à ce but il faut à la fois une structure spécifique d'intervention et d'étroite association des structures existantes de participation.

a) Une structure d'intervention.

Le caractère même du projet, son contenu intégré et multi-sectoriel, requièrent la création d'une organisation spécifique dont les fonctions sont multiples (gestion, coordination, harmonisation, contrôle, ...) et l'application géographique variable (la zone de projet peut intéresser quelques communes, une préfecture, une région, plusieurs régions, ...).

Trois principes de base doivent être respectés :

- l'organisme d'intervention doit bénéficier d'une large autonomie dans le cadre fixé par les objectifs du projet : autonomie budgétaire (l'organisme est le réceptacle des fonds mis à la disposition du projet), autonomie de gestion et surtout de gestion du personnel (l'organisme engage son propre personnel, le forme et le recycle, le contrôle, le rémunère, et le sanctionne le cas échéant);

- l'organisme d'intervention, reposant au départ sur une aide extérieure en moyens financiers et en personnel de responsabilité, doit parvenir à court terme (4 à 6 ans) à l'auto-suffisance, tant en moyens financiers (l'organisme peut par exemple parvenir à un auto-financement sur marges de commercialisation) qu'en moyens humains (les assistants techniques étrangers n'étant là que pour préparer leurs homologues nationaux à prendre la relève);
- Enfin, l'organisme d'intervention, dans un troisième temps, doit tendre à ne plus remplir qu'une fonction intéressés! C'est dire qu'il doit être suffisamment souple et évolutif pour subir avec succès une redéfinition périodique de ses buts et objectifs!

Ce dernier principe trouve sa raison d'être dans la prise en charge par le monde rural de son propre développement : c'est l'objectif du point suivant.

b) La participation active des populations.

Une structure d'intervention "plaquée" sur un milieu rural réticent ou indifférent est une tête sans corps. Il est tout à fait évident que la participation active des intéressés est la condition sine qua non de réussite du projet. Elle est en outre la seule possibilité qui s'offre à l'opération de développement de devenir un processus permanent auto-entretenu.

Elle doit prendre trois doit prendre trois formes, simultanées ou successives :

- une participation active individuelle, canalisée et suscitée par l'action d'animation des agents de l'organisme d'intervention;
- une participation active de groupe, un des objectifs essentiels du projet étant de promouvoir toutes les formes d'association possibles, qu'elles débouchent ou non sur de véritables coopératives; par la suite, ce sera en effet à ces "groupes paysannaux de développement" d'orienter l'action de l'organisme d'intervention, de la préciser, de la relayer, autorisant ainsi son dépassement;

- l'indispensable participation de la commune en tant que telle : "cellule de base du développement", elle est l'instrument privilégié d'une nécessaire décentralisation des décisions et des responsabilités son "intéressement financier ou autre) à la définition et à la réalisation des objectifs du projet est sans doute la clé de voûte de toute opération de développement rural intégré.

Ce n'est que dans la mesure où les projets de développement rural s'efforceront de respecter cette série de principes directeurs qu'ils seront jugés "prioritaires" et qu'ils pourront véritablement atteindre leur but : tout le développement et le développement de tous!

2.2. Moyens à mettre en oeuvre et politique de développement du secteur du commerce et des services :

1. Amélioration de la commercialisation des produits vivriers

a. Organisation de la commercialisation des produits vivriers et animaux.

La stabilisation des produits alimentaires et l'approvisionnement régulier des centres principaux du pays impliquent une restructuration et un renforcement de l'Office pour la Promotion des Produits Vivriers et Animaux (OPROVIA).

Cette action devra être menée parallèlement avec une extension des activités des coopératives de commercialisation et notamment de la TRAFIPRO, et avec une multiplication des silos de stockage des produits au niveau des communes et des préfectures!

b. Diversification de la Gamme des produits alimentaires commercialisés.

Cette diversification vise en particulier le développement de la monétisation de l'agriculture. Elle sera conduite en deux étapes successives :

- 1ère : encouragement de la production rurale diversifiée par l'information (presse orale) et l'animation et l'encadrement de la population rurale.

- 2ème étape : transformation industrielle ou simplement conditionnement des produits pour une meilleure conservation et une commercialisation plus aidée.

2. Amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur tertiaire.

L'amélioration des services passe nécessairement par une meilleure formation des cadres et du personnel du secteur.

a. Intensifier la formation des cadres et du personnel des services notamment du commerce et du tourisme.

Dans ce contexte, les actions suivantes seront entreprises :

- la concertation entre le département administratif chargé du commerce et le secteur privé sera accentuée par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- De son côté, la Chambre de Commerce et d'Industrie sera assistée par le secteur public pour poursuivre les tâches de formation et d'information des commerçants.
- Pour les branches de tourisme, des banques, des télécommunications et des transports, la formation permanente (sur le tas) des agents sera particulièrement encouragée.

b. Rwandiser progressivement les commerce de gros et l'importation - exportation.

La Rwandaisation du gros et l'import-export ne doit pas être envisagée d'une façon brutale par la substitution de sociétés rwandaises aux filiales internationales. Une telle politique aboutirait à la désorganisation du commerce, à l'approvisionnement irrégulier du pays et surtout à un accroissement des prix de gros. Il semble préférable d'encourager le groupement de commerçants rwandais par des mesures de crédit bancaire d'information sur les marchés extérieurs pour développer une concurrence organisée du commerce rwandais au commerce étranger qui devrait à terme aboutir à une rwandisation sans heurt du commerce de gros et d'importation-exportation.

3. Stabilisation des prix, compte tenu de l'évolution des revenus.

Depuis la crise énergétique d'octobre 1973, la hausse annuelle des prix des principaux produits consommés dans le pays est supérieure à 25%. La stabilisation des prix nécessite la mise en oeuvre d'une politique stricte en matière de contrôle.

a. Renforcer le contrôle des prix des principaux produits de consommation courante : Ceci par :

- Le renforcement en personnel et en moyens logistiques de l'inspection du Commerce;
- l'amélioration de la mobilité inter-régionale des produits en favorisant l'implantation de demi-grossiste au niveau de chaque préfecture;

b. Contrôler les prix de gros, la régularité des approvisionnements et l'état des stocks :

Ces contrôles seront rendus possibles par :

- un renforcement du Service d'Information, Documentation du Commerce Extérieur;
- un renforcement de la lutte contre la fraude par une meilleure collaboration entre les services des douanes et les services de la sécurité du territoire;
- le développement des télécommunications interurbaines et des services postaux;
- l'accroissement des capacités de stockage des produits au Rwanda.

4. Renforcement des échanges économiques avec les pays étrangers.

La position centrale du Rwanda sur les axes Nord-Sud : Soudan-Gambie et Est-Ouest Mombasa-Lagos, constitue un atout qu'il importe d'exploiter en prenant des mesures concrètes visant :

- à abaisser les coûts de transports routiers et aériens,
- à améliorer la régularité et la fiabilité des liaisons,
- à réduire les délais de transit.

Parallèlement à ces actions il faut envisager dans le cadre du plan :

a. La mise en place d'un Service d'Information du Commerce Extérieur : pour mener des études de marché pour les importations comme pour les exportations, et pour faire connaître à l'extérieur les produits nationaux d'exportation.

b. L'encouragement du trafic aérien international: pour l'accès aux sites touristiques de la région interlacustre tant rwandais que zaïrois, ougandais et tanzaniens.

c. Le développement de liaisons avions cargo Kigali-Lusaka et Kigali - Libreville pour l'exportation de vivres frais. L'octroi de tarifs promotionnels sur ces lignes pour des séjours de "petits vacances" et de tourisme de transit.

d. L'amélioration des services et l'établissement de tarifs promotionnels sur le réseau existant et en particulier sur la ligne Kigali - Nairobi pour faciliter l'intégration du Rwanda dans le circuit touristique est-africain.

e. Mise sur pied d'une politique de coopération inter-régionale en matière de transport routier, avec le Rwanda, le Zaïre, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie et la Zambie :

- Pour abaisser les coûts des transports :

• en recherchant un équilibre entre les volumes des produits importés et des produits exportés (actuellement rapport de 3 à 1)

• en harmonisant les législations sur les types de véhicules utilisés pour les adapter aux conditions africaines et pour faciliter leur entretien et leur réparation;

• en facilitant le transit rapide et sans frais des marchandises (suppression des cautions et accélération des procédures actuelles de transit),

• en maintenant la concurrence entre les transports et en luttant contre la formation d'ententes tarifaires.

- Pour assurer la sécurité et réduire les pertes :

• en adoptant des procédures de transit analogues au système TR;

• en développant l'emploi des conteneurs adaptés aux conditions de l'Afrique

• en autorisant les industriels à utiliser leurs propres camions pour leurs transports internationaux;

• en harmonisant les réglementations nationales sur les assurances véhicules et sur les marchandises.

- Et pour accroître la capacité nationale de transport à longue distance.

f. Créer des représentations commerciales et consulaires à l'étranger et développer les services de télécommunications internationales.

g. Adapter la politique touristique nationale aux conditions du marché régional.

5. Améliorer notre balance commerciale:

La réalisation de cet objectif passe par :

a) Une réduction des importations des biens de première nécessité par l'accroissement des productions locales de lait, de sucre, de farine, d'huile végétales et d'énergie (tourbe et gaz méthane).

b) Un accroissement des exportations notamment vers les pays voisins pour des produits manufacturés au Rwanda : engrais, coke de tourbe, textiles, cigarettes, articles en plastique, bouteilles etc...

2.3. Développement des infrastructures.

Les domaines concernés par ce chapitre sont :

1. Les routes et la voirie urbaine (construction et entretien)
2. L'urbanisme et l'habitat,
3. L'infrastructure administrative et de défense nationale,
4. Les postes et les communications,
5. L'aéronautique
6. L'énergie,
7. Le tourisme.

2.3.1. Missions et Objectifs du développement des infrastructures.

Le tableau 5 présente les grandes orientations pour le secteur du développement des infrastructures.

.../...

MISSIONS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SPECIFIQUES
A. Satisfaire les besoins alimentaires de la population	A.1. Désenclaver les régions agricoles du pays	A.11. Développement et entretien des routes secondaires
B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines	B.1. Promouvoir l'utilisation de techniques intermédiaires pour la construction et l'entretien des routes	B.11. Réorganiser et restructurer les services des Ponts et Chaussées pour une utilisation massive de main d'oeuvre. B.12. Encourager effectivement les modes de construction routière utilisant un maximum d'emplois.
C. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives	C.1. Coordonner et réglementer le développement de l'infrastructure urbaine	C.11. Création de l'infrastructure nécessaire pour la production et la distribution d'eau et d'électricité C.12. Conception et mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement urbain C.13. Développement et aménagement du réseau de voirie urbaine C.14. Création d'une infrastructure administrative suffisante pour un fonctionnement normal de l'administration C.21. Construction de bâtiments administratifs au niveau central et régional et de centres communaux de développement C.22. Amélioration des communications à l'intérieur des communes C.23. Aménagement des sources C.24. Distribution d'électricité dans certains centres communaux

Tableau 44 (suite)

<p>D. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur.</p>	<p>D.1. Désenclavement national</p> <p>D.2. Substituer l'emploi d'énergie de locale à celui d'énergie de source extérieure.</p> <p>D.3. Améliorer la balance commerciale par le développement du tourisme.</p>	<p>D.11. Améliorer les communications routières avec les pays voisins</p> <p>D.12. Négocier des accords avec les pays limitrophes pour l'aménagement et l'entretien des liaisons routières avec l'océan ainsi que pour l'organisation des transports internationaux</p> <p>D.13. Spécialisation d'Air Rwanda dans l'affrètement d'avions cargos.</p> <p>D.14. Compléter l'infrastructure de télécommunication avec les points névralgiques.</p> <p>D.31. Améliorer l'infrastructure d'accueil.</p> <p>D.32. Favoriser la coopération touristique avec les pays voisins.</p>
---	--	---

.../...

2.3.2. Les moyens prioritaires et la politique du développement des infrastructures.

1°) Réforme d'ordre institutionnel.

a) Renforcement du service d'urbanisme.

La responsabilité de la cellule d'urbanisme dans la préparation des Plans Directeurs d'Aménagement des principales villes du pays est hors de proportion avec les moyens actuels dont disposent ce service en personnel et en matériel.

Dès le début de l'année 1977, la cellule d'urbanisme devra coordonner une étude socio-économique sur les villes de Kigali et de Butare. Cette étude sera menée en collaboration étroite avec les services du Ministère du Plan. A la suite de cette étude, une conception générale des Plans d'aménagement de ces villes devra être mise sur pied et concrétisée dans des plans précis d'aménagement des quartiers.

Une meilleure coordination entre la cellule d'urbanisme qui est chargée de la conception d'ensemble des aménagements et de la réalisation des plans d'exécution, et le service des Terres (Ministère de l'Agriculture) qui est responsable des lotissements et des implantations devrait conduire à une élimination rapide de l'anarchie qui règne tant au niveau de la vente des parcelles "à bâtir" qu'au niveau des constructions individuelles sans plan ni autorisation.

Une discipline stricte dans le domaine du lotissement et des constructions reste une condition essentielle d'une reprise en main du devenir de la capitale et de villes secondaires du pays. Les plans directeur d'aménagement devraient autant que possible être élaborés à partir des principes suivants :

i) Regroupement de l'habitat Urbain dans des quartiers disposant d'une infrastructures minimum: eau, électricité, égouts et routes d'accès et de circulation.

ii) Rentabilisation des aménagements d'infrastructure par une densification de l'habitat.

iii) Lotissement standard (superficie, forme des lots) et vente des lots par les services publics à bas prix.

iv) Création d'un cahier des charges par quartier avec description d'un aménagement standard des lots à respecter (plans des aménagements fournis gratuitement à l'acquéreur du lot au moment de l'achat).

b) Renforcement du programme de formation de chefs de chantier et de capitas de travaux publics.

L'option fondamentale de favoriser l'utilisation des techniques à haute intensité de main-d'oeuvre pour la construction et l'entretien des routes nécessite pour sa mise en oeuvre la formation technique des nombreux chantiers et de capitas compétents à la fois pour la mise en exécution des travaux et pour la conduite d'équipes nombreuses et peu qualifiées.

La formation de chefs de chantiers et de capitas nombreux vise aussi l'encadrement des travaux communautaires pour la construction et l'entretien des bâtiments et des routes communales. Une formation spéciale devra être ajustée aux besoins actuels en personnels capables de concevoir, d'organiser et de faire exécuter au niveau des communes des travaux de génie civil.

c) Modification des procédures d'attribution de chantiers pour encourager la création d'emplois nombreux.

Il ne suffit pas de recommander l'utilisation de technique à haute intensité de main-d'oeuvre sur les chantiers routiers, encore faut-il rendre possible l'application d'une telle recommandation en :

- i) ajustant le cahier des charges des travaux,
- ii) introduisant des délais raisonnables d'exécution de ces travaux,
- iii) proposant un système de rémunération des travaux compatibles avec un déboursement régulier et important sous forme de salaires.

Le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement devrait réaliser dans les plus brefs délais une étude sur les modalités de mise en application de technique à haute intensité de main-d'œuvre sur les chantiers publics et sur ceux confiés pour l'exécution à des sociétés privées.

d) Création d'un Fonds de Développement Communal.

Le développement des infrastructures administratives et de santé au niveau de la Commune, tout comme la création de centres communaux de stages (formation des adultes) nécessite des investissements qu'aucune commune moyenne ne peut entreprendre seule.

Le Ministère de l'Intérieur vient dans cette optique d'ouvrir un compte dit "Intercommunal" auprès de la Banque Nationale du Rwanda. Ce compte sera approvisionné par les recettes en C.P.M. de tous les fonctionnaires de l'État et de tous les employés des sociétés et entreprises privées.

Il sera alimenté par les communes par un prélèvement de l'ordre de 10% sur le C.P.M. et l'I.G.B.

L'utilité d'un tel compte ne fait aucun doute. Celui-ci permettra la réalisation d'aménagements au niveau de certaines communes grâce au groupage de l'épargne de l'ensemble.

Il est vraisemblable, compte tenu des orientations du Plan en matière de développement rural, que ce compte ne suffira pas dans les prochaines années pour répondre aux demandes de financements des communes. La création d'un Fonds de développement communal disposent d'une autonomie de gestion susceptible de bénéficier de dotations de l'aide extérieure ou de prêts bancaires, disposerait d'une puissance d'intervention plus considérable, en conformité avec les objectifs ambitieux assignés à la Commune.

Pour éviter un abus dans l'utilisation de ce fonds, il faudrait prévoir que celui-ci ne financerait que des réalisations (constructions et aménagements) standards pour toutes les communes rurales et que l'attribution des crédits servirait essentiellement à l'acquisition des matériaux non disponibles sur place (ciment, tôles, huisseries, etc...).

2°) Investissements Publics.

a) Secteur routier.

Les investissements publics dans le secteur routier comprennent :

i) Les investissements pour la construction des routes nouvelles ou pour l'aménagement de routes existantes.

ii) Les investissements pour l'entretien routier.

Les investissements pour l'entretien routier doivent toujours être considérés comme prioritaires par rapport à la construction. Les routes représentent en effet un capital pour le pays qu'il n'est raisonnable de laisser dégrader. De plus, un entretien régulier des routes est plus économique qu'une reconstruction périodique.

Les critères de priorité retenus pour la construction de routes nouvelles ou pour l'aménagement de routes existantes sont :

i) l'effet de désenclavement régional ou national pour des routes nouvelles.

ii) L'intérêt économique au niveau des usagers.

iii) L'intérêt social pour la population desservie.

I) Effet de désenclavement régional ou national.

L'intérêt stratégique des routes nouvelles doit être appréhendé objectivement dans la mesure où elles ouvrent des accès nouveaux vers l'Océan ou à des régions susceptibles d'être développées.

Le désenclavement national est une priorité du Plan.

L'ouverture d'accès nouveaux à l'Océan Indien proposent des alternatives intéressantes au cheminement des marchandises représente un critère dominant dans le choix d'un ordre de priorité des investissements routiers.

Le désenclavement régional à un niveau moindre est un critère dont l'importance est liée directement à l'étendue et aux potentialités des régions susceptibles d'être désenclavées.

II) Intérêt économique des projets routiers.

Le critère de l'intérêt économique de projets routiers fait intervenir trois paramètres :

a) Le coût de l'aménagement routier par km et par an.

b) Le nombre de véhicules susceptibles d'emprunter la route en question.

c) La diminution des frais d'exploitation des véhicules due à l'aménagement routier.

Un projet de route est considéré comme rentable (économiquement intéressant) si la diminution des frais d'exploitation des véhicules qu'il entraînerait multipliée par le nombre de véhicules empruntant la route compense le coût de l'aménagement routier et de son entretien sur une longue période.

Si les bénéfices sont supérieurs aux coûts d'aménagement, le projet peut être réalisé. Pour la programmation des investissements routiers rentables et d'écarter systématiquement ceux dont la rentabilité économique reste discutable.

iii) Intérêt Social des projets routiers.

La prise en considération unilatérale de l'intérêt économique établir l'ordre de priorité des projets conduirait à la sélection systématique des aménagements de voirie urbaine en général et de l'asphaltage des quartiers résidentiels en particulier, au détriment des zones rurales densément peuplées.

L'introduction du critère d'intérêt social des projets routiers a pour objet de compenser dans une certaine mesure les excès d'une application stricte des autres critères.

Le critère de l'intérêt social d'un projet est construit sur la base du nombre de personnes desservies par la route (population située dans la zone d'influence de la route). Il consiste à calculer le coût annuel de l'aménagement par personne desservie. Moins le coût par personne est élevé plus le critère est favorable à la réalisation du projet.

Lorsque on exclut les zones urbaines, on remarque qu'il existe une corrélation certaine entre l'ordre de priorité des projets établi à partir du critère économique et celui dérivé du critère de l'intérêt social. Ce rapprochement entre ces deux critères facilite beaucoup la construction d'une programmation routière, l'arbitraire facteur de pondération des critères étant généralement inutile.

b) L'énergie et l'eau.

En milieu rural comme en milieu urbain le critère économique de choix des investissements pour la distribution d'eau et d'électricité doit laisser le pas au critère social.

Toute proportion gardée, le problème du choix des investissements pour la distribution d'eau et d'électricité se pose dans les mêmes termes que celui concernant les aménagements routiers.

Le critère économique peut être explicité par une notion de consommation réelle de FRW par km de ligne, avec une comparaison entre le bénéfice/an d'Electrogaz hors distribution et le coût annuel lissé de la distribution par km de ligne supplémentaire.

Le critère social implique l'introduction d'une notion de consommateur potentiel (virtuel); tout habitant de la zone d'exploitation d'une ligne de distribution étant potentiellement un consommateur. La priorité (critère social) d'une ligne serait donc définie par le coût annuel minimum de l'installation et de l'entretien d'une ligne par habitant de la zone de distribution de cette ligne.

c) Les bâtiments publics.

La création d'un critère objectif de priorité pour établir un ordre de réalisation optimal des bâtiments publics pose des problèmes délicats. L'idéal serait de pouvoir établir pour chaque administration le coût social d'une insuffisance des locaux, et de déterminer ainsi l'administration prioritaire, celle dont le coût social d'opportunité est le plus grand, pour la construction de son bâtiment ou de ses extensions. Seulement cette approche risque de rester très subjective et donc très contestable en l'absence d'une étude approfondie de tous les services candidats pour un changement de locaux.

2.4. Développement social, culturel et administratif.

Dans l'optique d'un développement social, culturel et administratif la promotion humaine devient un objectif en soi. Comme la population ne peut espérer voir améliorer ses conditions de vie sans croissance économique toutes les mesures à prendre dans ce domaine doivent viser à l'amélioration de la productivité de l'homme dans le processus de développement économique. Le Gouvernement consacrera donc au cours du présent quinquennat ses possibilités financières pour la réalisation des objectifs socio-culturels et administratif liés aux impératifs prioritaires de production.

2.4.1. Missions et objectifs du développement social, culturel et administratif.

Les missions et objectifs du développement social, culturel et administratif sont présentés dans le tableau 45.

2.4.2. Moyens prioritaires et politique du développement social, culturel et administratif.

Le secteur social, culturel et administratif absorbe actuellement environ 46% du budget ordinaire. Il s'agit donc, par une restructuration de ce secteur, de rentabiliser les services tout en évitant de gonfler encore la charge financière publique qu'il représente. Les mesures envisagées dans cette optique sont les suivantes :

1) Doter l'Administration centrale d'effectifs bien préparés à l'activité requise. La formation des agents de l'administration et leur recyclage régulier pourraient être assurés grâce à :

- la création d'un Fonds de Formation et de perfectionnement du personnel administratif;
- la création d'une Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.

2) Renforcer les services du marché du travail.

La loi portant Code du Travail et le décret-loi portant organisation de la Sécurité Sociale devront être révisés pour mieux assurer les conditions de travail. Une réglementation du Travail sera mise en place et des Tribunaux du Travail institués.

Le Rwanda se devra de ratifier bon nombre des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

La Direction Générale de l'Emploi devra être doté d'une structure permettant de mieux appréhender les problèmes de l'emploi. Cette Direction Générale devra s'occuper en particulier de la collecte des données de base concernant la main-d'oeuvre et de la prise en charge de l'orientation et de la formation professionnelle.

.../...

Tableau 45.

LES GRANDES ORIENTATIONS : SECTEUR DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, CULTUREL ET ADMINISTRATIF.

Missions	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
B. Promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines.	<p>B1. Adapter la formation/enseignement aux structures de développement économique, social et culturel</p> <p>B2. Rentabiliser les services de santé</p> <p>B3. Maîtriser la croissance démographique compte tenu des impératifs du développement</p> <p>B4. Diffuser les missions de développement</p> <p>B5. Animer la population</p> <p>B6. Dynamiser les services publics.</p> <p>B7. Organiser le marché du travail</p>	<p>B11. Définir les priorités de l'enseignement/formation en fonction de l'emploi</p> <p>B12. Egaliser les chances d'accès à l'enseignement et de la formation.</p> <p>B21. Améliorer la nutrition.</p> <p>B22. Développer la médecine préventive et la médecine du travail.</p> <p>B31. Renforcer la prise de conscience individuelle et collective du problème démographique</p> <p>B32. Promouvoir une action éducative et préventive de la croissance démographique</p> <p>B41. Faire propager les consignes de développement et collecter leurs effets par des organisations politiques, administratives et techniques</p> <p>B42. Privilégier la presse orale.</p> <p>B51. Former l'encadrement</p> <p>B52. Développer les infrastructures socio-culturelles.</p> <p>B53. Motiver et sensibiliser la population.</p> <p>B61. Appliquer des critères de sélection objectifs pour le recrutement des fonctionnaires.</p> <p>B62. Favoriser la formation continue.</p> <p>B63. Coordonner les services</p> <p>B71. Analyser l'emploi</p> <p>B72. Valoriser l'emploi</p> <p>B73. Structurer l'emploi</p> <p>C11. Protéger la famille</p>
C. Améliorer les conditions de vie individuelles et collectives	<p>C1. Promouvoir l'aide sociale.</p> <p>C2. Encourager les sports, les loisirs et la culture au niveau communal</p> <p>C3. Renforcer la sécurité du citoyen</p>	<p>C21. Contribuer au lancement des centres culturels</p> <p>C22. Soutenir les associations sportives</p>
D. Améliorer la position du Rwanda vis-à-vis de l'extérieur	<p>D1. Mettre en valeur l'originalité culturelle nationale</p> <p>D2. Faire connaître le patrimoine artistique du pays.</p>	<p>C31. Protéger la vie privée.</p> <p>C32. Sécuriser la vie professionnelle.</p>

Au sujet de la formation professionnelle, il apparaît nécessaire de créer un Centre de Formation et de Promotion Professionnelle (C.N.F.P.P.) qui favoriserait l'accès à l'emploi des stagiaires. La construction d'un Centre d'Hébergement à Kigali doit être envisagée pour l'accueil des stagiaires durant leur cycle de formation.

3) Intégrer les efforts d'éducation et de formation aux objectifs de production.

L'enseignement primaire devra faire l'objet d'une réforme amenant une ruralisation réelle et efficace.

La ruralisation entraînera une restructuration des programmes et un recyclage des enseignants. La restructuration des programmes du Primaire sera menée par un Bureau Pédagogique du Primaire. L'amélioration de l'enseignement général mais plus spécialement de ses programmes est attendue dès la mise en route du projet Radio Scolaire dont le second volet, l'Ecole Normale Radiophonique, permettra une formation des nouveaux maîtres et un recyclage des anciens dans l'optique d'un enseignement par radio.

On recherchera pour le post-primaire une meilleure adaptation en milieu rural en pratiquant là également une ruralisation fonctionnelle. Le nombre des CERAR sera augmenté plus que proportionnellement que celui des Sections Familiales pour combler l'écart entre les deux sections.

Les maîtres de ces formations devront dans la mesure du possible promouvoir à l'échelon communal non seulement les activités familiales en général mais aussi des ateliers artisanaux communaux.

L'enseignement secondaire sera développé, les effectifs passant de 12.000 élèves en 1976 à environ 20.000 en 1981 pour atteindre environ 30.000 à l'horizon 1986. De nouveaux établissements du type "Groupe Scolaire" et d'un effectif minimum de 500 élèves seront construits. Le nombre d'élèves augmentera par l'introduction dans la mesure du possible du régime d'externat et de la mixité scolaire dans tous les établissements.

L'enseignement sera professionnalisé afin d'adapter aux besoins de l'emploi et afin que tout élève sortant soit doté d'un métier.

Au cours du Plan, l'Université Nationale du Rwanda essaiera de mieux rentabiliser ses divers programmes en augmentant le rapport étudiants/professeurs mais aussi en orientant les étudiants en fonction des priorités du développement : enseignement et recherche, médecine, agronomie, notamment.

4) Améliorer la productivité, plus particulièrement dans le domaine agricole.

Une place importante doit être réservée au renforcement de l'encadrement et de la formation rurale.

Dans l'optique du Plan d'Action Communale, encadrement rural et formation des paysans progressistes (élus par la population) dans les centres communaux de stage seront étroitement intégrés.

5) Promouvoir l'emploi salarié.

Seulement 6% de la population active est salariée (120.000). 40.000 nouveaux emplois seront créés dans le cadre du présent plan alors que durant la même période 125.000 jeunes arriveront en âge de travailler.

Le lancement de projets à haute intensité de main-d'oeuvre, projet utilisant des technologies intermédiaires, dans les domaines de l'infrastructure, de l'industrie et de l'artisanat, devrait contribuer à répondre au besoin d'emplois.

6) Développer le mouvement coopératif.

Le mouvement coopératif doit recevoir une impulsion nouvelle. Pour cela, il est envisager de rénover et restructurer les coopératives existantes et aussi d'implanter au niveau de chaque commune une coopérative multifonctionnelle de développement, enfin de créer une fédération des coopératives individuelles, une animation de groupes et une formation des cadres.

7) Développer la médecine de masse.

La préférence sera donnée à la médecine préventive qui permet de toucher une partie importante de la population à des coûts relativement modeste. L'infrastructure médicale actuelle, trop orientée vers une médecine curative devra être mieux rentabilisée.

L'éducation sanitaire et nutritionnelle sera développée, le nombre des vaccinations sera augmenté (notamment le BCG), et la lutte contre la rougeole et le paludisme sera intensifiée.

8) Mettre en place les structures de maîtrise de la croissance démographique.

Le Rwanda ne peut pas améliorer le niveau de vie de sa population si le taux de croissance démographique se maintient aux environs de 2,6% par an. L'absence de terres disponibles pour un développement des activités agricoles harmonisé aux besoins alimentaires de plus en plus importants interdit le laissez-faire qui conduit obligatoirement à une situation de crise grave.

Il faut donc se résoudre à diminuer le taux de croissance démographique et s'attaquer au problème le plus rapidement possible car les effets d'une telle campagne sont longs à se faire sentir.

Plusieurs phases devront être envisagées : une première phase de recherche d'une durée de deux à trois ans devrait permettre d'établir un programme national. Une expérience d'espacement des naissances serait mise en place à Kigali dans le cadre de cette première phase. Une deuxième phase d'exécution débuterait vers 1980 et étendrait l'action à tout le pays.

9) Renforcer les services de la Jeunesse.

Deux tâches principales sont dévolues aux Services de la Jeunesse :

- Faire participer les jeunes au développement par la mise en place d'un plan global et coordonné d'animation rurale et de développement communautaire (centres communaux de stage et Maisons familiales).

- Donner la possibilité à tous les jeunes rwandais de pratiquer les sports tant individuels que collectifs, après leurs activités de production.

2.4.3. Stratégie du développement social et administratif.

Les activités sociales et les services administratifs lorsqu'ils sont bien organisés, conditionne le développement économique. Etant donné qu'une grande part des opérations dans ce domaine incombe à l'Etat, l'insuffisance des moyens budgétaires nécessite des choix entre plusieurs projets compte tenu des priorités fixées par le Plan National de Développement. Ainsi, la préférence sera donnée aux projets sociaux et administratifs intégrés intéressant notamment la réforme de l'enseignement, la restructuration communale, la promotion du Mouvement Coopératif, la médecine de masse, la formation et l'éducation populaire. Le critère de base pour l'appréciation de la rentabilité est le coût-efficacité.

1. Contenu des projets sociaux et administratifs.

Chaque projet retenu doit s'intégrer dans un programme global, voire multisectoriel intéressant toute la collectivité locale au sein de laquelle il est implanté et cadrer avec les objectifs de développement national ou régional.

Ce programme lui-même devra reposer sur la participation de la population bénéficiaire. L'initiative, la contribution en espèces ou en nature et l'exécution du projet proviendront initialement de cette population en ce qui concerne particulièrement les travaux de construction des centres sociaux et sanitaires, des écoles primaires et des centres communaux de formation permanente; l'Etat intervenant uniquement pour le complément en matériaux, en personnel et en équipement qui dépassent les possibilités des collectivités locales. Pour plus d'efficacité, une programmation des équipements et du personnel social et administratif sera élaborée compte tenu des besoins exprimés à l'échelon régional avant d'accepter les projets soumis par les communes. Les projets sociaux ainsi sélectionnés doivent avoir pour principal objectif l'augmentation de la production tout comme les productifs doivent inclure dans leurs paramètres les avantages sociaux.

2. Structures supplémentaires d'appui.

Dans le domaine d'éducation populaire, de sports et de culture, il importe de créer un service volontaire (étudiants en vacances, notamment) voire un service civique national pour l'alphabétisation, l'animation culturelle et sportive. En outre, pour assurer la mobilisation de la Jeunesse, les structures de développement rural intégré sont à mettre en place conformément au Plan d'Action Communale sous la supervision des autorités communales. Ceci implique également une coordination des activités sociales au sein d'une Commission Interministérielle groupant les départements des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif, de la Jeunesse et de la Santé Publique

.../...

3. LA REALISATION DU PLAN.

La réalisation des objectifs nécessite la mise en oeuvre de diverses réformes (dont les principales concernent la restructuration des exploitations rurales, de l'éducation, la commune et la Gestion des Actifs de l'Etat), la poursuite d'un programme d'investissements cohérents et la participation organisée des ressources humaines du pays.

Dans ce chapitre, nous insisterons plus particulièrement sur les aspects financiers du plan.

3.1. Les performances attendues pour la période du Plan.

3.1.1. La Production Intérieure Brute (P.I.B.)

La production Intérieure Brute croîtra à un taux de 5,9%. Cet accroissement de la P.I.B. sera distribué dans les secteurs de l'économie selon les données présentées dans le tableau 7.

Tableau 46.

Evolution de la P.I.B. pendant la période du Plan.

	1976 Mio FRW1976	1981 Mio FRW1976	Accrois. an. en %
P.I.B.	5374	71.728	5,9
Production commercialisée	31.712	46.139	7,8
Production non commercialisée	22.042	25.589	2,9
Production rurale	30.440	38.787	5,0
Production activités secteur secondaire	12.215	17.252	7,1
Production activité secteur tertiaire	11.099	15.709	7,2
Production rurale	30.440	38.787	5,0
Cultures industrielles et d'exportation	2.069	3.756	12,7
Elevage	1.255	2.203	11,9
Pêche	72	350	37
Production forestière	363	458	4,8
Production vivrière	2.668	32.020	3,7
Production industrielle	2.359	5.060	16,5
Construction et travaux publics	1.604	2.381	8,2
Mines	1.116	1.608	7,6
Artisanat	6.867	7.845	2,7
Constructions traditionnelles	268	338	4,6

3.1.2. Le Commerce Extérieur.

Le déficit des échanges extérieurs passera de 5,5 de la Production Intérieure Brute à 3,3% de 1976 à 1981 comme l'explique le tableau 47 de l'évolution du commerce extérieur.

T. 47. Evolution du commerce extérieur.

Pour la période du Plan.

	1976	1981	Accrois.an
	en Mio.FRW	en Mio.FRW	
Exportation	4.800	8.600	12,4
Importation	7.700	11.000	7,4
Déficit des échanges extérieurs	2.900	2.400	- 3,7
Déficit en % de la P.I.B.	5,5%	3,3%	
Aide extérieure	6.700	8.700	5,4

3.1.3. La création d'emplois nouveau.

Le Plan prévoit la création des emplois nouveaux. Le tableau 48 détaille les emplois créés par grand secteur d'activités.

Tableau 48. Création d'emplois par grand secteur d'activités.

Plan 1977 - 1981.

	1976	1981	Accrois.an en %.
<u>Population totale.</u>	<u>4.263.000</u>	<u>4.847.000</u>	<u>2,6</u>
- Population urbaine	185.000	251.000	6,3
- Population rurale	4.078.000	2.596.000	2,4
<u>Emplois nationaux.</u>			
- <u>Secteur moderne</u>			
privé	99.777	134.422	6,1
public	64.814	88.493	6,4
- secteur traditionnel	34.963	45.929	5,6
22.780	27.875	4,1	
<u>Total d'emplois nationaux.</u>	<u>122.557</u>	<u>162.297</u>	<u>5,8</u>
Création d'emplois nationaux période 1977 - 1981		<u>39.740.</u>	

3.1.4. Amélioration des revenus par tête (en FRW 1976).

	1976	1981	Accroiss.an. en %.
Revenus des ruraux	9.882	11.041	2,2
Revenu des non ruraux	24.190	26.555	1,9
Totale population	11.661	13.250	2,6

3.2. Le Financement du Plan.

De 1976 à 1981, le montant des investissements bruts augmentera au même rythme que la production intérieure soit, 5,9% par an, il atteindra 8 milliards de FRW en 1981 contre 6 milliards en 1976.

.../...

Tableau 42.

CUMUL DES FINANCEMENTS 1977 - 1981 5 ans.

	en millions			affectations en %			Nat. des ressources affect. %					
	Etat	Extér.	Privé	Total	Etat	Extér.	Privé	Total	Etat	Extér.	Privé	Total
1. Secteur primaire	86	2.994	1.081	4.161	3.3	7.9	9.1	7.9	2.0	72.0	26.0	100.0
2. Secteur secondaires et tertiaire (à l'exclusion du 3)	280	3.207	3.328	6.810	10.7	8.4	27.9	13.0	4.1	47.1	48.8	100.0
3. Enseignement/Santé/Affaires Sociales	174	2.316	-	2.490	6.7	6.1	-	4.7	7.0	93.0	-	100.0
Total Investissements des entreprises	540	8.517	4.404	13.461	20.7	22.4	37.0	25.6	4.0	63.3	32.7	100.0
4. Infrastructures et Investissements administratifs	1.941	13.156	-	15.097	74.5	34.5	-	28.7	12.9	87.1	-	100.0
5. Investissements des ménages	-	-	7.064	7.064	-	-	59.4	13.6	-	-	100.0	100.0
Total Investissements bruts 1 à 5	2.481	21.673	11.468	35.622	95.2	56.9	96.4	67.7	7.0	60.8	32.2	100.0
6. Opérations de production, d'études et d'aides au fonctionnement	126	16.398	421	16.945	4.8	43.1	3.6	32.3	0.7	96.8	2.5	100.0
TOTAL DES FINANCEMENTS (1 à 6)	2.607	38.071	11.889	52.567	100.0	100.0	100.0	100.0	5.0	72.4	22.6	100.0

Le programme financier consacré au développement par l'Etat Rwandais reste réduit. Pour la période du Plan il s'élève à 2.607 Millions FRW, soit 5% du programme financier total pour le développement. Le secteur privé intervient aussi modestement, son intervention s'élève à 11.889 Millions FRW; soit 22,6% du total. L'aide extérieure supportera donc la partie la plus importante de l'effort financier nécessaire pour réaliser le programme de développement. On estime à 38 milliards FRW la participation de l'aide extérieure au programme, soit 72,4% du total.

3.3. Politique financière du Gouvernement pour la période du Plan.

La réalisation du programme financier du Plan implique la mise en oeuvre d'une politique financière stricte par le Gouvernement. Les objectifs de cette politique financière sont présentés dans le tableau 11.

.../...

Tableau 50. : Objectifs de la Politique Financière du Gouvernement.

Objectifs généraux.	Objectifs spécifiques.
A. Mise en oeuvre des politiques sectorielles de développement compatibles avec la recherche d'un équilibre budgétaire à moyen terme.	<p>A1. Fixation d'un taux d'accroissement budgétaire proportionnel au taux de croissance de l'Economie Nationale.</p> <p>A2. Programmation pluriannuelle des finances publiques</p> <p>A3. Mise en oeuvre des principes d'une saine gestion budgétaire (économie sur les dépenses, mieux saisir la matière imposable) et adoption d'une politique fiscale dynamique au service de certains objectifs sectoriels du Plan (protection des industries nationales naissantes, découragement des importations de biens de luxe et d'importation de ceux qui sont produits dans le Pays.</p>
B. Assainissement de la gestion des organismes parastataux, du budget de développement et de la dette tant intérieure qu'extérieure.	<p>B1. Réorganisation des procédures de contrôle de gestion des organismes parastataux.</p> <p>B2. Affectation de ressources stables au budget de développement (en organisant par exemple une loterie nationale et en réservant un certain pourcentage des bénéfices de la Compagnie Nationale d'Assurances SONARWA et des banques privées sur fonds propres, au financement du budget de développement et réservation des recettes budgétaires à cette fin).</p> <p>B3. Amélioration des procédures de gestion des projets financés par le budget de développement (établissement des programmes pour les dépenses en capital, rapports périodiques sur l'exécution des projets financés sur le budget de développement, et concentration régulière entre le Ministère ayant le Plan dans ses attributions et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions en vue de déterminer les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement et les charges récurrentes liées à la réalisation des projets de développement).</p>
B4.	<p>Situation régulière de la dette publique en particulier; celle concernant le secteur privé et parastatal ainsi que la dette extérieure, définition des principes de la politique d'endettement et d'amortissement (éviter le recours excessif au financement bancaire inflationniste, mobiliser l'épargne non inflationniste par emprunts publics, ne pas priver des moyens de financement les investissements productifs du secteur privé).</p>

Tableau 50 (suite)

C. Création des structures d'appui et d'un climat propice aux investissements privés à l'intérieur du Pays.	C.1. Constitution d'un fonds de garantie aux petites et moyennes entreprises nationales. C.2. Mise en oeuvre d'une politique libérale de l'emploi dans le secteur privé et renforcement de l'inspection du travail.
C.3. Encouragement de la mobilisation de l'épargne privée (en restructurant la gestion de la Caisse d'Épargne du Rwanda et en diversifiant ses activités, en développant les banques populaires et en les orientant vers le crédit rural, en consacrant les fonds des organismes financiers publics tels que la Caisse Sociale à des investissements productifs).	
D. Création des conditions générales favorables à l'intensification des investissements humains.	D.1. Renforcement des moyens financiers des communes pour compléter l'effort de la population dans le cadre des travaux communautaires. D.2. Restructuration de l'encadrement rural pour améliorer l'efficacité des travaux communautaires.
E. Accroissement du pouvoir de négociation du Pays face aux organismes extérieurs de coopération et développement de la capacité d'absorption des investissements	E.1. Constitution d'une ébanque des projets" et amélioration des procédures de présentation et d'évaluation des projets soumis aux organismes de financement. E.2. Création d'un Bureau Général d'Etudes et renforcement des services d'études existants au niveau des Ministères techniques.

1°) La recherche de l'équilibre budgétaire.

Etant donné que les flux des recettes sont inégaux d'une année à l'autre, l'équilibre recherché ne peut pas être fixé pour telle ou telle année. Dans le cadre du Plan, il est plutôt envisagé d'appliquer une politique permettant de sortir du déséquilibre structurel même si les déficits (ou les excédents) conjoncturels restent acceptables. Les mesures à prendre se situent à deux niveaux :

a. A un niveau général :

• Ajustement progressif des dépenses des divers départements ministériels selon les priorités du Plan National de Développement.

• Une programmation budgétaire sera nécessaire à cet effet, car elle permet de prévoir l'évolution des dépenses courantes de l'Etat ventilées par catégories fonctionnelles;

- de déterminer le montant des dépenses courantes non encore inscrites au budget national qui sont financées actuellement par l'aide extérieure mais qu'il faudra plus tard imputer au Budget National;

- d'évaluer les charges courantes dues à l'achèvement et à la mise en exploitation des projets en cours;

- d'estimer les dépenses courantes découlant de l'exécution des projets inscrits dans le Plan National de Développement;

et - d'établir des prévisions des recettes par catégories d'impôts et de revenus y compris les recettes non fiscales.

Au stade ultérieur de la planification, il est envisagé une programmation triennale des projets; la programmation budgétaire devra respecter la même périodicité afin d'harmoniser le Plan et le Budget.

b. Au niveau spécifique.

• Assainissement de la gestion du personnel qui absorbe plus de 2/3 du Budget. La stabilisation de ce personnel et l'augmentation de son rendement nécessitent le recrutement sur critère de qualification professionnelle, la systématisation de la formation continue sur le tas et la création de nouveaux postes compte tenu de l'ampleur des investissements effectuées;

- en programmant les équipements nécessaires (matériel de bureaux, véhicules, etc.) et les réajustements des salaires compte tenu de la politique générale des salaires harmonisés avec celle des prix.

De plus, il faudra renforcer le personnel et les moyens de contrôle au service de l'Inspection Générale des Finances. En matière de fiscalité, un code des impôts devra être élaboré afin d'utiliser la fiscabilité comme instrument de politique économique et de justice sociale.

2°) Amélioration de la gestion des organismes parastataux, du Budget de Développement et de la Dette tant intérieure qu'extérieure.

a. Gestion des organismes parastataux :

Dans le Discours-Programme du 1er Août 1973, il est prévu la désignation d'un organisme responsable pour suivre et contrôler la gestion et pour coordonner les activités des organismes parastataux. Ceci implique la centralisation du contrôle. En plus du renforcement du contrôle de l'Inspection des Finances et de la Cour des Comptes, il faudra créer au sein de l'Inspection Générale de l'Etat une section chargée du contrôle général et de la coordination des activités des organismes parastataux et autres organismes contrôlés par l'Etat.

b. Le Budget de développement :

Le Budget de Développement constitue l'instrument privilégié de participation de l'Etat au financement des Projets de développement économique et social prévus dans le Plan National de Développement. Afin d'améliorer son efficacité d'intervention, il faudra prendre, au cours des prochaines années, des mesures suivantes :

- assurer des ressources stables au Budget de Développement, en lui allouant un certain pourcentage du Budget National (10% du budget global constituent le minimum à respecter); de nouveaux organismes souscripteurs des bons de développement sont à rechercher, tels que la Société Nationale d'Assurances du Rwanda (SONARWA) et le Fonds de Réinvestissement afin d'alléger le poids de l'OCIR et de la Caisse Sociale qui devront respectivement assurer de plus en plus la stabilisation des prix des produits exportés et trouver le meilleur placement pour ses fonds afin de faire face à l'augmentation des allocations versées à ses assurés.

- orienter le financement du Budget de Développement éventuellement avec le concours de l'aide extérieure dans les investissements intéressant la formation du capital d'intérêt général tels que l'équipement rural, l'équipement culturel et social et l'infrastructure.

En plus de cette action, ce budget peut intervenir en vue d'amorcer et de soutenir le secteur industriel dont la relève sera assurée par le secteur privé ou les organismes parastataux (cas du projet - bananes, de l'énergie solaire, etc...). Cette orientation implique l'abandon de petites opérations de réparation et d'entretien que le budget ordinaire peut supporter en mettant en place un compte pour entretien et réparation du patrimoine de l'Etat. En outre, il faudra éviter que le budget de développement finance le déficit courant de certains organismes parastataux, normalement ce déficit est à éponger par une subvention du Budget Ordinaire de l'Administration du Tutelle.

- Assouplir les procédures budgétaires :

- en créant au sein du Service du Budget-Contrôle un bureau spécialement chargé de contrôler les pièces de dépenses relatives au Budget de Développement.

c. Résorber la dette publique :

Une attention particulière est à réserver à la dette courante de l'Etat (factures commerciales impayées) vis-à-vis du secteur privé et parastatal afin de garder de bonnes relations d'affaires entre l'Etat et ses fournisseurs et d'améliorer la gestion de ces entreprises.

En ce qui concerne la dette extérieure, il faudra réserver les prêts aux projets de production pour faciliter les remboursements ultérieurs grâce aux bénéfices réalisés. De plus, le Service chargé de la Dette extérieure devra établir périodiquement une mise à jour du tableau d'amortissement de cette dette.

3°) Création des structures d'appui et d'un climat propice aux investissements privés à l'intérieur du Pays : Le crédit aux Entreprises.

Le déséquilibre financier de l'Etat étant le facteur principal des restrictions des crédits, la réduction du recours de l'Etat au système bancaire permettra d'augmenter progressivement.

La proportion des crédits alloués à l'Economie, en particulier aux petites et moyennes entreprises industrielles.

Les mesures à prendre dans ce domaine sont les suivantes :

- L'institution d'un système de réescompte des effets à moyen terme en faveur des organismes financiers et bancaires fournissant le crédit à moyen terme et éventuellement à long terme.

- La création d'un Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises. Ce fonds comme le Bureau de Promotion Industrielle doit avoir pour but la rwandisation du Commerce et de la petite et moyenne entreprise industrielle.

En ce qui concerne le crédit aux particuliers, les organismes financiers tels que la Caisse d'Épargne du Rwanda, les Banques Populaires et la Caisse Hypothécaire doivent offrir au public des formules attrayantes en particulier pour la construction des logements. L'Etat peut encourager ainsi les particuliers à épargner et ces organismes à canaliser l'épargne privée.

4°) Intensification des investissements humains.

L'abondance de la main-d'oeuvre potentielle constitue un facteur favorable au développement de notre pays. En vue de mobiliser tout ce potentiel humain, en plus de l'adaptation de la formation aux emplois publics et privés évoquée dans le chapitre précédent, les communes doivent avoir des moyens en personnel d'encadrement et des ressources financières permettant de soutenir l'effort de la population notamment, pour l'achat du matériel et de l'outillage ainsi que pour la rémunération du personnel d'encadrement. La création d'un Fonds de Développement, déjà évoquée au Chapitre 3, Partie I, permettra de rentabiliser ces investissements humains notamment dans le cadre des Travaux Communautaires.

5°) Accroissement du pouvoir de négociation du Pays face aux organismes extérieurs d'aide au développement.

Notre pays, étant classé parmi les vingt-cinq pays les moins avancés, doit exploiter toutes les possibilités d'aide bilatérale. A cet effet, la préparation des dossiers de projets bancables constitue un élément primordial pour les négociations avec les bailleurs de fonds. Afin que les aides proposées correspondent aux priorités du Plan National de Développement, les projets soumis à ces aides doivent être judicieusement sélectionnés compte tenu de leur degré de priorité dans le développement national et présentés de façon que les charges en monnaie locale et le personnel national de contrepartie soient programmées avant leur démarrage.

Ceci permettra ainsi d'évaluer les charges budgétaires à assumer par le Trésor Public et d'identifier les besoins en formation des cadres nationaux prévus pour le fonctionnement de ces projets.

Pour ce qui est de l'utilisation rapide des fonds disponibles, une bonne élaboration des dossiers techniques d'exécution, un contrôle rigoureux d'exécution et une programmation des approvisionnements de matériel et de biens de consommation intermédiaire sont indispensables. La création du Bureau Général d'Etudes constitue un instrument utile à l'accélération de l'élaboration de ces dossiers techniques et au suivi dans l'exécution des projets.

Quant à la capacité d'absorption des investissements, elle est fonction de plusieurs facteurs dont la technologie utilisée, les compétences techniques, la productivité du travail, la capacité de gestion, les attitudes et les infrastructures socio-culturelles et administratives. Tous ces éléments devront être améliorés au cours des prochaines années pour l'utilisation rapide des fonds engagés dans la réalisation des projets.

3.4. Affectation des ressources financières : la programmation triennale des investissements publics :

Le coefficient de capital qui est défini par le rapport

$$\frac{\text{PIB}_{t+1}}{\text{Inv.}_t} \text{ s'élève à } 1,9$$

tout le long de la période, ce qui reste assez faible pour un pays en voie de développement, et nécessite une meilleure allocation des ressources financières de l'Etat.

Il n'est pas possible d'introduire dans le Plan la liste des opérations sélectionnées selon des critères économiques acceptables, susceptibles d'être réalisées pendant les cinq prochaines années. Les informations manquent pour permettre un travail exhaustif dans ce domaine.

Par contre l'établissement, chaque année, d'un programme annuel d'investissements, s'il présente un grand intérêt, n'en est pas moins une opération trop limitée dans le temps pour permettre de donner une cohérence d'ensemble aux actions sélectionnées.

Le plan 1977 - 81 sera mis en oeuvre progressivement selon des programmes triennaux d'investissements. Pour plus de souplesse dans l'organisation des opérations de développement, un programme triennal sera préparé chaque année en cours pour les trois années ultérieures, introduisant par rapport au programme précédent une année et retranchant l'année en cours.

Ainsi, grâce à cette programmation triennale glissante, la réalisation du plan deviendra une préoccupation continue, et le plan quinquennal 1977 - 81 prendra la dimension d'une planification permanente.

La programmation triennale comprendra trois volets :

- 1°) Une programmation budgétaire.
- 2°) Une programmation des investissements publics.
- 3°) Une programmation de la formation.

La programmation budgétaire sera préparée par le Ministère des Finances et de l'Economie. Elle présentera une estimation du budget pour les trois années futures notamment en ce qui concerne la partie disponible pour un programme de développement (B.D.). Elle proposera aussi une évaluation de l'aide extérieure pour ces mêmes trois années en faisant la part respective des prêts et des dons.

La programmation des investissements publics sera préparée par les Ministères Techniques pour chacun des secteurs de l'Economie. La synthèse des programmations des Ministères techniques sera confiée au Ministère du Plan. Cette programmation comprendra :

- Une répartition des masses budgétaires et de l'aide destinée au développement par grand secteur de l'Economie;
- Une présentation des projets sélectionnés (ordre de priorité) secteur par secteur, dont la réalisation devra être entreprise durant le triennat. Chacun de ces projets aura fait l'objet, pour sa sélection par un comité interministériel d'agrément, d'une étude économique légère dont les principales conclusions seront présentées dans le document de programmation.

La programmation de la formation correspond à l'évaluation des besoins en personnel qualifié (cadres, techniciens et ouvriers spécialisés) pour la mise en oeuvre des opérations prévues dans la programmation des investissements. Programmation des investissements et programmation de la formation doivent être tous deux conduites simultanément pour s'assurer une coordination d'ensemble des opérations à la fois sous l'angle financier et sous l'angle des ressources humaines.

La mise en place de structures administratives adaptées au travail de programmation s'impose dans le cours terme. Ces structures doivent préparer au travail permanent de collaboration entre les Ministères Techniques chargés de l'identification des projets et le Ministère du Plan chargé de la coordination d'ensemble des opérations des différents secteurs.

Deux Commissions Interministérielles seront instituées :

- Une Commission Technique d'Analyse de Projet qui étudiera les projets sous ses aspects techniques, économiques, financiers et emploi-formation.

- Une Commission Politique d'Agrément de Projet qui désignera les degrés de priorité des projets en fonction des critères techniques et de la politique du Gouvernement.

Pour la première période de programmation triennale (années 1977, 1978 et 1979) les enveloppes financières affectées à chaque secteur pour la réalisation des programmes d'investissements publics sont présentées dans le tableau 51.

Tableau 51.

Enveloppes financières affectées à chaque secteur de l'Economie pour la programmation triennale 1977 - 1979.

Secteur	en Millions FRW.			Affectation en %		
	Etat	Ext.	Total	Etat	Ext.	Total
1. Développement rural	130	7.600	7.730	10	40	38
2. Mines, Industries, Artisanat	130	2.850	2.980	10	15	15
3. Services et Commerce	39	950	989	3	5	5
4. Développement des infrastructures	130	5.700	5.830	10	30	29
5. Développement social Culturel et Administratif	780	1.140	1.920	60	6	9
6. Monnaie, finances, crédit	91	760	851	7	4	4
Total :	11.300	19.000	20.300	100	100	100

Les enveloppes financières déterminés pour chaque secteur de l'Economie précisent les contraintes budgétaires du développement. A l'intérieur de chacun des secteurs, les Ministères techniques, en collaboration avec le Ministère du Plan, par le biais des Commissions d'Analyse et d'Agrément, auront pour tâche de rechercher les projets susceptibles d'apporter à l'Etat Rwandais les progrès techniques, économiques et sociaux les plus rapides et le développement le plus intéressant dans le moyen et long terme.

C. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.

En dehors des terres légalement enregistrées toutes les terres du Rwanda appartiennent à l'Etat. A partir de ce grand principe, l'opération de Réforme agraire et de Développement rural semble facile.

En pratique l'exploitant se considère comme propriétaire de la terre (Droit Coutumier).

1. Réforme Agraire : Une position officielle a été prise au Rwanda avec le désir ferme de la mettre en exécution. La réforme agraire est décidée, mais la mise au point reste à faire.

Un projet de Code Foncier et Agraire qui attend d'être approuvé, a été élaboré et présenté en mars 1978.

Suivant les dispositions générales prévues, l'ensemble des terres du Rwanda se divise en :

1°) Terres détenues par des personnes morales de droit public: domaine de l'Etat, domaine de la Commune.

a) domaine public national: lacs, rives des lacs, rivières, étangs d'utilité publique, réserves intégrales naturelles, routes et voies de communication, aéroports, sites touristiques, camps militaires;

b) domaine privé national: terres vacantes, terres grevées d'un droit coutumier non privatif, terres provenant des concessions rurales abandonnées, terres enregistrées au nom de la République Rwandaise, terres expropriées, terres du domaine public national délaissées, terres concédées.

2°) Terres détenues en propriété privée par des personnes physiques ou morales.

- les clients fonciers qui exercent une emprise individuelle, réelle, évidente et permanente sur la terre, se traduisant soit par des constructions ou par une mise en valeur effective et continue en obtiendront le droit de propriété. Ce droit sera légalement établi par un certificat d'enregistrement.

- Le propriétaire disposera librement de son terrain. Il peut le transférer, l'hypothéquer et grever le fonds de servitudes.

- Le propriétaire du terrain ne peut ni vendre ni hypothéquer son terrain aussi longtemps que lui-même ou un de ses enfants tirera du travail de la terre l'essentiel de ses moyens de subsistance.
- Cette inaliénabilité est limitée à la superficie vitale minimum déterminée par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Lorsque la superficie du terrain rural est égale ou inférieure à la superficie vitale minimum, la propriété devient indivisible et ne peut plus être morcelée.

Le Code Foncier et Agraire prévoit également un remembrement des terres après étude approfondie des possibilités et suivant des modalités précises.

Toutes les mesures à prendre se feraient par l'intermédiaire d'un Organisme de Réforme Agraire (O.R.A.) sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Cet Organisme aurait dans ses attributions, la planification de la réforme agraire, la réalisation et l'exécution ainsi que le contrôle postérieur.

x

x

x

L'enregistrement et la délimitation des propriétés avec application du droit de propriété limité n'exclut pas les possibilités d'exploitation de la terre sous différentes formes de productions groupées sur une base cooperative.

Toujours est-il qu'une réforme du système d'exploitation actuel s'impose. A ce propos nous pouvons citer le texte significatif du Président de la République et Président Fondateur du M.R.N.D.

"Le système traditionnel d'exploitation désordonné et l'habitation dispersée, ce sont de freins de développement du milieu rural. Le gouvernement doit trouver des systèmes et solutions rapides pour provoquer les changements des systèmes traditionnels du monde rural, en employant les techniques agricoles et d'élevage modernes pour mieux produire et améliorer les conditions de vie du monde rural."

2. Développement rural.

La stratégie du développement du monde rural est basée sur les principes suivants :

- Régionalisation des cultures ; les cultures industrielles (café, thé, pyrèthre, quinquina) sont développées dans les régions écologiquement les plus adaptées.
Le même principe reste valable pour les cultures vivrières (haricot, soja, arachides, pois, pommes de terre, manioc, patates douces, bananiers, sorgho, blé, maïs...) mais le système de régionalisation doit nécessairement avoir comme corollaire le développement commercial et l'échange régional des produits.
- Association de l'agriculture et de l'élevage. Cette association s'impose partout au Rwanda pour équilibrer la nutrition et non moins pour assurer le maintien du niveau de fertilité du sol par l'incorporation de matière organique.
- Reboisement des terrains les plus érodés et impropres à l'agriculture.
- Au niveau de l'exploitation individuelle il importe d'augmenter d'urgence les rendements à l'unité de surface par l'application de matériel sélectionné, la protection anti-érosive etc...

Avant toute réforme agraire, il importe de connaître la situation existante afin d'identifier et évaluer les problèmes :

- Une enquête nationale s'impose ayant pour objectif la détermination de l'étendue de l'exploitation, l'organisation de l'exploitation, les rendements obtenus.
- Une étude sociologique axée non sur le passé mais sur le présent et le futur est souhaitable afin de faire ressortir en fonction des observations, une dynamique dirigée de l'évolution possible de la société rurale.

Le paysan doit être motivé, il doit avoir confiance et se sentir en sécurité. Le premier travail est donc d'ordre psychologique. Il faut créer dans son environnement un ensemble de facteurs qui le mette en condition.

Dans chaque décision prise, le paysan doit avoir participé par lui-même ou par ses représentants élus.

Une campagne intense de civisme, de travail, d'invitation à la production doit être menée vigoureusement par la radio, par les autorités, par les cellules...

Une formation permanente doit être réalisée à tous les niveaux, du paysan au Bourgmestre et du moniteur agricole à l'Ingénieur.

Une organisation sérieuse doit prendre en charge tous les problèmes commerciaux et financiers avec toute la garantie nécessaire du paysan contre tout incident de quelque nature que ce soit.

3. Problèmes internationaux.

Le Rwanda continue une politique d'ouverture à l'extérieur.

Les échanges commerciaux sont actuellement négociés cas par cas. Avec le plan quinquennal comme base des accords anticipés pourraient être signés.

Sur le plan des expériences sociales, des techniciens Rwandais de haut niveau devraient effectuer des séjours assez prolongés (6 mois au moins) dans les pays où des expériences collectives ou sociales sont appliquées afin de mieux définir les expériences à mettre en pratique au Rwanda.

Sur le plan de la recherche, l'intérêt des échanges est évident. La collaboration avec d'autres instituts de recherches et des institutions internationales diverses reste toujours souhaitable.

Sur le plan financier, la politique du Gouvernement rwandais est d'attirer des capitaux étrangers et de promouvoir l'investissement privé.

Dans la mesure du possible le Rwanda essaye de sauvegarder la libre concurrence, d'abord pour faire tendre les efforts vers la rentabilité et surtout pour ne pas léser la "population" et lui permettre d'acheter au meilleur prix.

